

Les prix continuent de baisser en zone euro

La désinflation atteint 0,6 % en janvier. Cette baisse tient essentiellement au recul du cours du pétrole

Les prix ont diminué de 0,6 % en janvier dans la zone euro, après une baisse de 0,2 % en décembre, a annoncé, vendredi 30 janvier, l'office européen de statistiques Eurostat dans une première estimation. La nouvelle a été mal accueillie à la Bourse de Londres, qui évoluait en baisse dans la matinée, préoccupée par la fragilité économique des 19 pays de l'Union européenne ayant l'euro pour monnaie.

Dans cette région où, comme l'observe Isabelle Job-Bazille, directrice des études économiques du Crédit agricole, « les pressions déflationnistes existent depuis la crise financière de 2008 », il est assez logique qu'une deuxième baisse consécutive des prix ait relancé les spéculations sur les risques de déflation.

Logique, oui. Mais pas toujours fondé. Car l'inflation négative de janvier est principalement due à la chute des prix du pétrole (-8,9 %, après -6,3 % en décembre). Hors énergie, les prix ne baissent pas ou baissent très peu. Or, la réduction de la facture pétrolière est une bonne nouvelle pour les pays de la zone euro, majoritairement importateurs d'or noir. Elle va soutenir la demande en Europe, observe Benoît Heitz de la Société générale, et pourrait permettre à la consommation de redémarrer.

« L'inflation négative de janvier n'a rien d'un mécanisme déflationniste au sens où la déflation est une chute de la demande provoquée par une chute des prix qui s'installe et aggravée par une montée des taux d'intérêt réels », confirme Patrick Artus, économiste en chef de Natixis.

Dans les statistiques d'Eurostat,

Le ralentissement des prix démontre la très grande faiblesse de l'économie en union monétaire

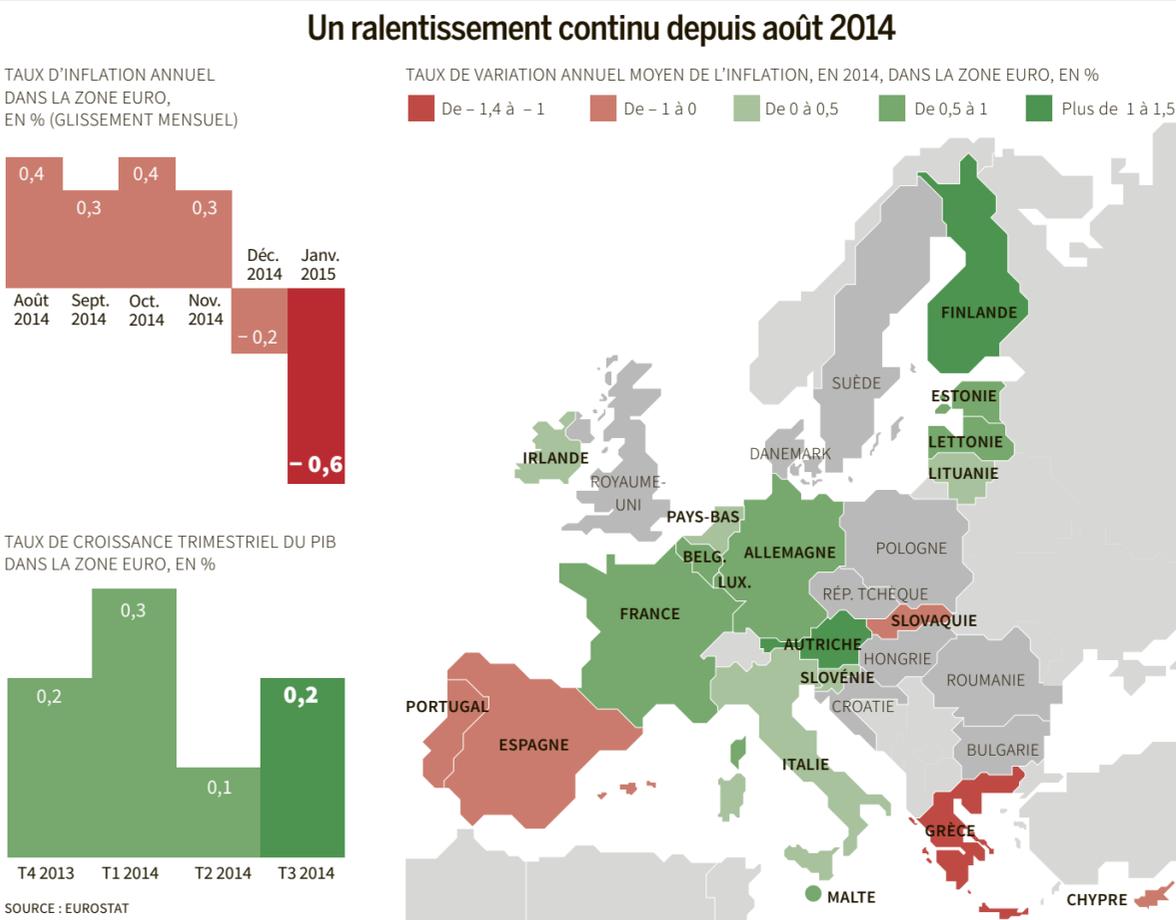
c'est moins le recul général des prix que l'évolution de l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie, alimentation, boissons alcoolisées et tabac, qui est inquiétante.

Car cette inflation sous-jacente, même si elle demeure en territoire positif, n'a cessé de ralentir depuis le mois d'août 2014 : en janvier, elle a encore baissé de 0,1 point, à +0,6 %.

« Une mauvaise surprise » « C'est une mauvaise surprise », analyse l'économiste de Natixis. Le ralentissement ne peut venir que d'une baisse des marges des entreprises qui ne peuvent pas augmenter leurs prix pour faire face à la hausse de leurs coûts salariaux. Ce n'est bon ni pour l'investissement ni pour l'emploi. »

Dans un tel environnement, il ne faut guère compter sur une reprise des investissements qui viendrait prendre le relais du contre-choc pétrolier et en prolonger les effets positifs sur l'activité.

Le ralentissement des prix hors énergie et alimentation est une des manifestations de la très grande faiblesse de l'économie en zone euro. Elle légitime après-coup l'intervention de la Banque centrale européenne (BCE) qui,



La Banque centrale européenne surveille de très près l'évolution des anticipations de prix

national, en octobre 2014 », analyse Denis Ferrand, directeur général de COE-Rexecode.

Dans une telle situation, le moindre choc macroéconomique pesant sur l'activité, par exemple une remontée trop rapide des taux d'intérêt américains, suffirait à faire tomber la zone euro de Charybde en Scylla, de la désinflation – ou ralentissement des prix – à la déflation, cette baisse auto-entretenu des prix et des salaires qui fait chuter la demande.

Anticipations ravageuses

« La crise financière de 2008 était de nature déflationniste, rappelle Isabelle Job-Bazille, directrice des études économiques du Crédit agricole. Elle s'est accompagnée d'une baisse du prix des actifs, de la nécessité du désendettement, de la

leurs éventuelles anticipations de la baisse des prix, des anticipations auto-réalisatrices et qui seraient potentiellement ravageuses pour la croissance.

La déflation menace donc, mais ce n'est pas nécessairement le scénario le plus probable. La courbe du chômage vient de s'inverser en zone euro. Les salaires paraissent stabilisés. Le pouvoir d'achat des ménages et les résultats des entreprises se redressent. D'après les dernières enquêtes de la BCE, les banques européennes font état d'un redémarrage du crédit dans les entreprises.

Autant d'éléments positifs, même s'ils sont encore fragiles, qui s'ajoutent à l'impact favorable de la dépréciation de l'euro (-10 %) sur l'activité et sur les prix. Le pire n'est donc pas certain. ■

CLAIRE GUÉLAUD

Baisse surprise des taux en Russie

La banque centrale de Russie a annoncé, vendredi 30 janvier, une baisse surprise son taux directeur, de 17 % à 15 %. Elle est revenue partiellement sur la hausse décidée mi-décembre 2014 pour contrer la chute du rouble. Certaines voix dans les milieux économiques réclamaient une baisse rapide du taux, dont le niveau rendait l'endettement intenable pour les ménages et les entreprises. La banque de Russie a dit vouloir « prévenir une chute importante de l'activité dans un contexte de facteurs extérieurs négatifs », faisant référence aux sanctions occidentales liées à la crise ukrainienne ainsi qu'à la baisse du prix du pétrole. Elle prévoit un recul de 3,2 % du produit intérieur brut au premier semestre, après une croissance évaluée à +0,6 % en 2014. « Une baisse de deux points permettra de relancer le crédit pour le secteur réel », a assuré l'institution monétaire.

sous la présidence de Mario Draghi, s'est convertie au « quantitative easing » (QE, assouplissement quantitatif) et a annoncé, jeudi 22 janvier, qu'elle allait injecter au moins 1100 milliards d'euros dans l'économie de l'Union monétaire pour faire remonter les prix et booster la croissance.

La BCE surveille de très près l'évolution des anticipations de prix. Or, les dernières enquêtes de la Commission européenne montrent que celles-ci fléchissent dans l'industrie et dans les services, tandis que les enquêtes mensuelles de conjoncture restent médiocres.

« La zone euro n'est pas en déflation, elle est exactement dans la situation de « low-flation », de prix et de croissances faibles, évoquée par Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire inter-

Le cochon sème la discorde entre les pays européens

La Pologne et la Commission européenne reprochent à certains Etats, dont la France, d'avoir tenté de lever l'embargo russe sur le porc

L'affaire est symptomatique des tensions que la détérioration des relations avec la Russie peut engendrer entre Européens. Le gouvernement polonais et la Commission européenne se sont récemment émus des contacts bilatéraux qui ont eu lieu à Berlin, mi-janvier, en marge d'une foire consacrée au domaine agricole (la « Green Week Berlin »), entre Moscou et six pays européens : la France, l'Italie, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Hongrie. Ils reprochent à ces pays d'avoir rompu la solidarité européenne pour tenter de lever l'embargo décrété par les Russes sur la viande de porc, afin de soulager leurs filières nationales.

Le ministre français de l'agriculture, Stéphane Le Foll a rencontré son homologue polonais Marek Sawicki, vendredi 30 janvier à Paris, pour s'expliquer sur la démarche française et tenter de dédramatiser la situation. Le ministre français avait publié, le 19 janvier

L'embargo résulte de la détection de foyers de peste africaine en Europe

à l'issue de la rencontre berlinoise, un communiqué triomphant saluant « l'accord de principe obtenu sur la reprise des exportations françaises de porcs vivants, d'abats et de graisse de porc vers la Russie ».

Bruxelles pris de vitesse

L'embargo russe a été décrété en février 2014, avant le début des affrontements militaires dans l'est de l'Ukraine. Il porte sur la viande de porc (vivants, morts, abats, graisse de porc), suite à la détection de foyers de peste africaine en Europe. Il vaut pour toute l'Union, alors que des foyers de la

peste africaine porcine n'ont été détectés qu'en Lituanie, en Lettonie et en Pologne. Il ne s'agit pas d'un embargo politique, contrairement à celui qui, en août 2014, a frappé fruits, légumes et produits laitiers occidentaux ou à celui qui, en octobre 2014, a porté sur les abats et la graisse de bœuf.

Le ministère français de l'agriculture, qui n'a pas hésité à dire que « la reprise des exportations pourra être effective dans les prochaines semaines », voulait donner un signal fort à la filière. Une opération de communication avant le rendez-vous du Salon de l'agriculture à Paris, en février. En France, comme dans d'autres pays européens, l'embargo met sous pression des filières déjà fragilisées. La fermeture de l'abattoir finistérien de Gad et, plus récemment, le dépôt de bilan de l'abattoir normand d'AIM ont mis en lumière ces difficultés. Or, le marché russe est estimé, par Paris, à 100 millions d'euros pour les porcs français.

Mais en Russie, pays très dépen-

dant de l'Europe, les prix de certaines denrées alimentaires ont flambé. Ces derniers jours, Bruxelles avait entamé le dialogue avec Moscou pour voir si l'embargo de février 2014 pouvait être reconsidéré. La Commission se serait laissée prendre de vitesse par quelques capitales.

Les Polonais, qui craignent d'être pénalisés après la déclaration d'un foyer de peste porcine sur leur sol, accusent ces derniers d'avoir voulu « jouer perso », sans laisser Bruxelles négocier au

nom de tous. « Nous avons réussi, au prix de nombreux sacrifices, à décider de vingt-huit des sanctions contre la Russie. C'est dommage qu'aujourd'hui certains tombent dans le piège des Russes qui exploitent nos faiblesses pour nous diviser », affirme une source polonaise à Bruxelles.

Le commissaire européen chargé de l'alimentation et de la protection des consommateurs, Vytenis Andriukaitis, a tenu aussi des propos sans ambiguïté, lundi 26 janvier, lors d'un sommet à

Bruxelles des ministres européens de l'agriculture : « Les modalités techniques qui ont été discutées [entre Bruxelles et Moscou] s'appliqueront pour tous les Etats membres, de manière égale, et aucune question spécifique n'a été discutée pour aucun Etat membre en particulier. Les accords bilatéraux ont été explicitement exclus. » Et d'ajouter : « Je suis conscient des efforts constants, côté russe, pour créer des divisions entre Etats. (...) La Commission insiste fermement (...) sur la nécessité de parler d'une seule voix. »

« Les discussions avaient lieu à un niveau technique, et la Commission était parfaitement au courant. De toute façon, il faudra son feu vert pour que l'embargo soit levé », se défend une source française. « Les Russes ont pu cibler les Polonais parce qu'ils sont sur une ligne dure à leur égard », suggèrent plusieurs sources européennes. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX (BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN) ET LAURENCE GIRARD

840 MILLIONS

C'est, en euros le montant des exportations de produits agricoles polonais vers la Russie affecté par l'ensemble des embargos. La Pologne est le deuxième pays de l'Union européenne le plus touché derrière la Lituanie (922 millions) et l'Allemagne (594 millions). La France est au neuvième rang avec une perte de 233 millions d'euros. Ces chiffres sont théoriques, car ils ne tiennent pas compte d'éventuelles nouvelles exportations ou des possibilités de stockage.

Obama part en guerre contre l'optimisation fiscale

Le président américain propose une nouvelle taxation des bénéfices des multinationales

Deux ans de son départ de la Maison Blanche, Barack Obama a rendu public, lundi 2 février, un projet de budget à 3 990 milliards de dollars (3 500 milliards d'euros) qui prévoit de taxer davantage les multinationales et les plus aisés des Américains tout en augmentant les dépenses d'infrastructures, de défense et en direction des classes moyennes.

Les élus républicains, qui contrôlent les deux chambres du Congrès, ont vivement réagi à ce projet, qui devrait susciter de vifs débats dans les semaines et les mois qui viennent.

Comme il l'avait fait le 20 janvier dans son discours sur l'état de l'Union, M. Obama a réaffirmé sa préférence pour une politique économique de soutien aux classes moyennes et de réduction des inégalités. « Au moment où notre économie est en croissance, où nos entreprises créent des emplois à un rythme sans précédent depuis les années 1990, et où les salaires re-

partent à la hausse, nous devons faire des choix fondamentaux », a déclaré M. Obama.

Compte tenu des progrès accomplis en 2014 – le déficit budgétaire fédéral est repassé sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour la première fois depuis la crise financière de 2007 – M. Obama a estimé que les États-Unis pouvaient se permettre « d'investir tout en étant fiscalement responsables ».

Pour l'exercice 2016, qui commence le 1^{er} octobre 2015, la dette fédérale s'établirait à 75 % du PIB mais le déficit serait ramené à 474 milliards de dollars, soit 2,5 % du PIB, et stabilisé à ce taux pendant les dix prochaines années. Parallèlement, 468 milliards de dollars seraient investis en six ans dans les infrastructures, un plan partiellement financé par la taxation des bénéfices des entreprises américaines à l'étranger. Le président républicain de la Chambre des représentants, John Boehner, a aussitôt dénoncé « un plan vi-



Barack Obama a dévoilé son projet de budget au Capitole Hill, à Washington, lundi 2 février. J. SCOTT APPLEWHITE/AP

sant à augmenter les impôts, à augmenter les dépenses et à augmenter l'emprise de Washington qui a tant failli à l'égard des classes moyennes ».

Pour financer la hausse des dépenses (d'infrastructures, de défense ou en direction des classes moyennes), l'administration démocrate propose de revenir sur la possibilité offerte aux entreprises américaines de loger indéfiniment leurs bénéfices à l'étranger, qui sont ainsi hors d'atteinte du fisc américain. Les plus grands groupes du pays, parmi lesquels Apple, Google, Microsoft, General Electric, Pfizer...) ont ainsi pu constituer un trésor de guerre de quelque 2 100 milliards de dollars, selon les estimations du cabinet Audit Analytics cité par l'AFP.

George W. Bush déjà en 2004

Dans un premier temps, une taxe exceptionnelle de 14 % serait prélevée sur tous ces fonds qui pourraient alors être légalement rapatriés aux États-Unis. Elle permettrait à l'État fédéral d'investir 238 milliards de dollars dans les infrastructures. Dans un second temps, les entreprises devraient

payer chaque année « au moins 19 % » sur leurs bénéfices à l'étranger « au moment où ils sont engrangés », soit 16 point de moins que l'actuel taux de l'impôt sur les sociétés (IS) américain (35 %).

Le lobby patronal Business Roundtable a critiqué le projet de taxe exceptionnelle, estimant qu'il entamerait la compétitivité des entreprises américaines. Mais il a aussi salué la volonté de la Maison Blanche d'abaisser le taux de l'IS et d'inciter au retour aux États-Unis des bénéfices logés à l'étranger. En 2004 déjà, le président républicain George W. Bush avait incité les grands groupes à rapatrier leurs bénéfices aux États-Unis en exigeant le paiement d'une taxe d'environ 5 %. Quelque 312 milliards de dollars étaient alors rentrés sur le territoire national, un rapatriement ayant eu, selon le Sénat, un impact mitigé sur l'activité, les entreprises s'étant servies de ces fonds pour mieux rétribuer leurs actionnaires.

Le projet de M. Obama ne semble guère séduire les ONG, à en juger par leurs premières réactions, critiques, à une mesure permettant de « contourner » la fiscalité

M. Obama a réaffirmé sa préférence pour une politique de soutien aux classes moyennes

des entreprises pour Tax Justice Network et bénéficiant et « de manière disproportionnée aux pires fraudeurs » selon Citizens for Tax Justice.

S'agissant des particuliers, la Maison Blanche propose de porter de 23,8 % à 28 % le taux marginal de taxation des revenus du capital et des dividendes et de supprimer la niche qui permet de ne pas payer d'impôt ou d'en payer peu sur les plus-values réalisées à partir d'actifs hérités.

M. Obama veut porter à 585 milliards de dollars les dépenses militaires, soit une hausse de 38 milliards par rapport à l'année précédente. Ce sont 5,3 milliards qui iraient à l'opération « Détermina-

tion absolue » lancée contre l'Etat islamique (EI) en Irak et en Syrie et 1 milliard pourrait aller à l'Ukraine, qui bénéficie pour l'instant d'une aide américaine de 117 millions de dollars. La Maison Blanche suggère aussi d'en finir avec la pratique du « séquestre », ces coupes budgétaires automatiques en cas de dépassement d'un plafond de dépenses prédéfini.

Différentes mesures de soutien aux familles et aux classes moyennes ou modestes sont aussi prévues : triplement du crédit d'impôt par enfant dans les familles ayant des enfants de moins de cinq ans, création d'un deuxième crédit d'impôt de 500 dollars dans les familles où les deux parents travaillent, gratuité de certains frais de scolarité au niveau du collège, développement de l'école maternelle, égalité de traitement fiscal pour les couples de même sexe même s'ils vivent dans un Etat qui ne reconnaît pas le mariage pour tous... Autant de façon pour les démocrates d'afficher leurs priorités à moins de deux ans de la présidentielle de 2016. ■

CLAIRE GUÉLAUD

14 %

C'est le taux de la taxe exceptionnelle que l'administration de Barack Obama entend prélever – en une seule fois – sur les bénéfices amassés à l'étranger par les groupes américains. Ces derniers devraient ensuite payer chaque année au moins 19 % sur leurs bénéfices à l'étranger « au moment où ils sont engrangés », au lieu des 35 % prévus par l'impôt sur les sociétés américaines.

Microsoft réveillé par son nouveau PDG

Arrivé aux commandes il y a un an, Satya Nadella a accéléré la mutation du groupe, notamment vers le cloud computing. Mais le retard sur le mobile n'est pas rattrapé

Nommé à la tête de Microsoft il y a tout juste un an, le 4 février 2014, Satya Nadella est à la manœuvre pour tenter de redorer le blason de ce géant un peu fatigué, sclérosé par des décennies de dominance sans partage dans le marché des logiciels pour PC. Se laissant largement distancer dans un domaine devenu le cœur des nouvelles technologies : le mobile.

Au point que beaucoup se demandent comment le groupe pourrait faire pour rattraper le retard pris sur les bolides lancés à toute allure que sont Apple et Google. Seuls 3 % des smartphones sont en effet aujourd'hui équipés de son logiciel d'exploitation Windows Phone, contre 12,7 % pour iOS, le système d'Apple, et 83 % pour Android, celui de Google. L'innovation semblait avoir déserté le camp de Microsoft jusqu'à aujourd'hui.

Pourtant, les observateurs sont unanimes, quelque chose semble avoir changé au sein du créateur du Windows. Et cela tiendrait déjà à l'action de Satya Nadella. « C'est bien sûr encore tôt pour exprimer un avis définitif, avance Crawford Del Prete, du cabinet IDC, mais les signes positifs se multiplient et j'ai bien l'impression que nous som-

mes en train d'assister à l'émergence d'un nouveau Microsoft grâce à lui. »

Selon l'analyste, qui se rend régulièrement dans les locaux du groupe pour y rencontrer les ingénieurs, la culture même de l'entreprise a changé grâce à M. Nadella. « Ils sont beaucoup plus à l'écoute qu'avant, ils acceptent les critiques et les retours d'expérience. Ils les incorporent même dans leurs produits. »

« Dans la bonne direction »

M. Del Prete en veut pour preuve la présentation de Windows 10 en janvier. Habituellement, le groupe aurait amené un produit déjà fini qu'il aurait imposé aux développeurs et aux fabricants de PC. Cette fois, le logiciel était en évolution et Microsoft s'est montré prêt à y intégrer des modifications éventuelles recommandées par les futurs utilisateurs.

Il a également incorporé un système permettant aux développeurs de créer en une seule fois une application optimisée pour le PC, la tablette et le smartphone. « Ce n'est pas vraiment dans l'esprit de Steve Ballmer [le précédent patron de Microsoft] tout ça », grince un commentateur.

« Je pense que Satya Nadella a réussi à mettre Microsoft dans la bonne direction et est en train de restaurer sa capacité à innover », s'enthousiasme pour sa part Rick Sherlund, analyste à la banque Nomura et connu pour ses positions critiques vis-à-vis de M. Ballmer.

L'expert semble satisfait en dépit des résultats semestriels mitigés (baisse de 10 % du bénéfice) qu'a présentés le groupe le 26 janvier. Il a même fait passer sa recommandation sur le titre de « conserver » à « achat ». Preuve qu'il croit en l'avenir de Microsoft. « Ils souffrent aujourd'hui sur le court terme mais les décisions pri-

« Satya Nadella a réussi à mettre Microsoft dans la bonne direction et est en train de restaurer sa capacité à innover »

RICK SHERLUND
Analyste à la banque Nomura

ses récemment vont payer sur le long terme. Notamment les restructurations et le passage agressif des logiciels vers le cloud [système qui permet de stocker les informations sur des serveurs décentralisés], analyse M. Sherlund.

L'année 2014 a été en effet marquée par une transition des services du groupe vers plus de « cloud computing ». C'est ainsi que fut mis en place Office 365, une nouvelle version de la célèbre suite de logiciels qui comprend entre autres Word : plus besoin de l'acheter pour chaque terminal, une seule licence suffit pour 5 appareils (PC, Mac ou tablette). Il est aussi possible de s'abonner au mois ou à l'année. M. Nadella a par ailleurs renforcé les équipes qui travaillent sur Azure, le service de stockage à distance du groupe.

Il a, en outre, entamé une grande restructuration au coût social important : 18 000 suppressions d'emplois. Des embauches seraient tout de même prévues dans les divisions jugées importantes comme le moteur de recherche ou le mobile. « C'est sur ce dernier point qu'il va falloir être très vigilant, même si Windows 10 va dans la bonne direction », conclut Crawford Del Prete. ■

SARAH BELOUEZZANE

TRANSPORTS SNCM : cinq offres de reprise déposées

Cinq offres et deux lettres d'intention ont été déposées pour la reprise de la SNCM, ont annoncé, lundi 2 février, les administrateurs judiciaires de la compagnie maritime en dépôt de bilan. L'identité des repreneurs et le détail de leur offre devraient être révélés aux syndicats de la SNCM lors d'un comité d'entreprise prévu mercredi 4 février. Seuls trois d'entre eux se sont fait connaître : l'homme d'affaires franco-tunisien Daniel Berrebi, l'ex-patron du port de Marseille Christian Garin et le transporteur corse Patrick Rocca.

SPATIAL Jean Yves Le Gall proposé pour être renouvelé à tête du CNES

Jean-Yves Le Gall, président du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales (CNES) depuis avril 2013, devrait être renouvelé à ce poste pour cinq ans. Son nom a été proposé par l'Élysée lundi 2 février. Il doit être ratifié par l'Assemblée nationale et le Sénat.

TOURISME Le Maroc annonce un plan face à la baisse des réservations

Le Maroc a annoncé, lundi 2 février, un plan d'actions en soutien au secteur touristique, vital pour son économie,

qui prévoit de réaffirmer la « stabilité » du royaume. Les responsables ont constaté un « recul des réservations, particulièrement au niveau du marché français », et s'inquiètent pour le premier trimestre. Avec près de deux millions de visiteurs par an, les Français constituent le premier contingent de touristes au Maroc, où le secteur du tourisme représente environ 10 % du produit intérieur brut. – (AFP)

PRÊT-À-PORTER L Capital (LVMH) acquiert 50 % de Ba & sh

Le fonds L Capital (LVMH et Groupe Arnault) a annoncé, lundi 2 février, l'acquisition de 50 % de la marque de prêt-à-porter féminin Ba & sh pour un montant non révélé. Les fondatrices, Barbara Boccaro et Sharon Krief, ainsi que Groupe Vog conservent les 50 % restants. – (AFP)

ARTICLES DE BUREAU Fusion en vue entre Staples et Office Depot

Les distributeurs américains d'articles de bureau Staples et Office Depot sont « en discussion avancée pour s'unir », selon des sources proches du dossier citées mardi 3 février par le Wall Street Journal. A eux deux, ils ont 4 000 magasins dans le monde et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 35 milliards de dollars (30,9 milliards d'euros) par an. – (AFP)

La Grèce propose un aménagement de sa dette

Athènes ne demande plus l'effacement de ses créances, mais leur remplacement par de nouvelles obligations

BRUXELLES - bureau européen

S'agit-il d'un pas de plus vers un accord entre la Grèce et ses créanciers ? Le changement de ton est en tout cas remarquable. Selon le *Financial Times* du 3 février, le ministre des finances grec, Yanis Varoufakis, a présenté une nouvelle offre à la « troïka » – Commission européenne, Banque centrale européenne (BCE) et Fonds monétaire international (FMI). Selon le quotidien, il ne proposerait plus d'effacer une partie de l'énorme dette publique grecque, mais de... l'échanger contre des obligations d'un nouveau genre, qui permettraient d'en alléger le fardeau.

Dans le détail, l'idée serait de remplacer les prêts accordés par les partenaires européens par des obligations indexées sur la croissance, et les obligations détenues par la BCE par des obligations « perpétuelles ». Ces dernières ne

sont jamais remboursées, mais continuent de produire des intérêts indéfiniment – la BCE pourrait donc les revendre facilement à des investisseurs cherchant des placements de long terme, comme les fonds de pension.

Les obligations indexées sur la croissance sont, quant à elles, saluées comme « une bonne solution qui permettrait de sortir de l'impasse » par Marcel Fratzscher, l'influent économiste allemand de l'institut DIW. Selon lui, elles permettraient de stabiliser la dette publique grecque, qui atteint 175 % du PIB, tout en incitant le pays à poursuivre les réformes susceptibles de favoriser la croissance.

Une revendication forte

Certains économistes restent néanmoins sceptiques quant à l'accueil que les partenaires européens d'Athènes réserveront à cette offre. Ces derniers jours, ceux-ci semblent néanmoins

Que la « troïka » soit bientôt amenée à disparaître ou à évoluer n'est ni une nouveauté ni une surprise

avoir fait un pas en direction de la Grèce. Le quotidien allemand *Handelsblatt* assurait ainsi, dimanche 1^{er} février, que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, serait partisan de « supprimer la « troïka » », honnie par l'opinion publique grecque. Il s'agit d'une revendication forte du nouveau gouvernement d'Alexis Tsipras, le leader du parti de gauche radicale Syriza. Lundi 2 février, Margaritis Schinas, porte-parole de la Commission, a confirmé qu'« à

terme » la « troïka » devrait évoluer, mais a nié que l'institution envisageait déjà « de nouvelles structures ». Mais que la « troïka » soit amenée à disparaître ou à fortement évoluer dans les mois qui viennent n'est en réalité ni une nouveauté ni une surprise.

En effet, M. Juncker a déjà dénoncé à plusieurs reprises les dérives de cet organe mis en place en 2010 en Grèce pour surveiller les deux programmes d'ajustement successifs dont a bénéficié le pays (un premier plan d'aide, assorti d'exigences de réformes, entre 2010 et 2012, puis un deuxième, à partir de 2012). « A l'avenir, nous devrions être en mesure de remplacer la « troïka » par une structure plus légitimement démocratique et plus comptable de ses actes, basée autour des institutions européennes, avec un contrôle parlementaire renforcé, tant au niveau européen que national », peut-on ainsi lire dans le programme de campagne que M.

Juncker a présenté devant le Parlement européen le 15 juillet 2014, juste avant d'être élu président de la Commission.

Le Parlement européen s'est lui aussi montré très critique, en adoptant en mars 2013 un rapport d'enquête sur la « troïka », qui concluait qu'elle avait privilégié les coupes budgétaires aux réformes de structure en Grèce.

Une énorme humiliation

Il pointait également le fait qu'elle ne soit constituée que de « technocrates de second rang », et que cela aboutissait à un manque d'efficacité : comment le pouvoir politique grec pouvait-il, sans ressentir une énorme humiliation, accepter des diktats de fonctionnaires de Bruxelles ?

Dans tous les cas, une chose est sûre : la « troïka » étant liée aux plans d'aide à la Grèce, elle n'aura plus lieu d'exister dès lors que ces derniers seront achevés. Le gouvernement d'Alexis Tsipras souhaite en sortir au plus vite, rejetant en théorie l'idée d'un troisième plan d'aide, ou encore d'une « ligne de précaution » qui aiderait le pays pendant la transition.

Si l'issue des négociations est encore inconnue, il semble donc presque acquis que la « troïka » disparaîtra d'ici peu. Mais il faudra tout de même composer avec les Allemands, qui restent très attachés à la supervision des mesures et réformes mises en oeuvre par Athènes. Si la Grèce continue à bénéficier d'une aide euro-

LES DATES

MARS 2010

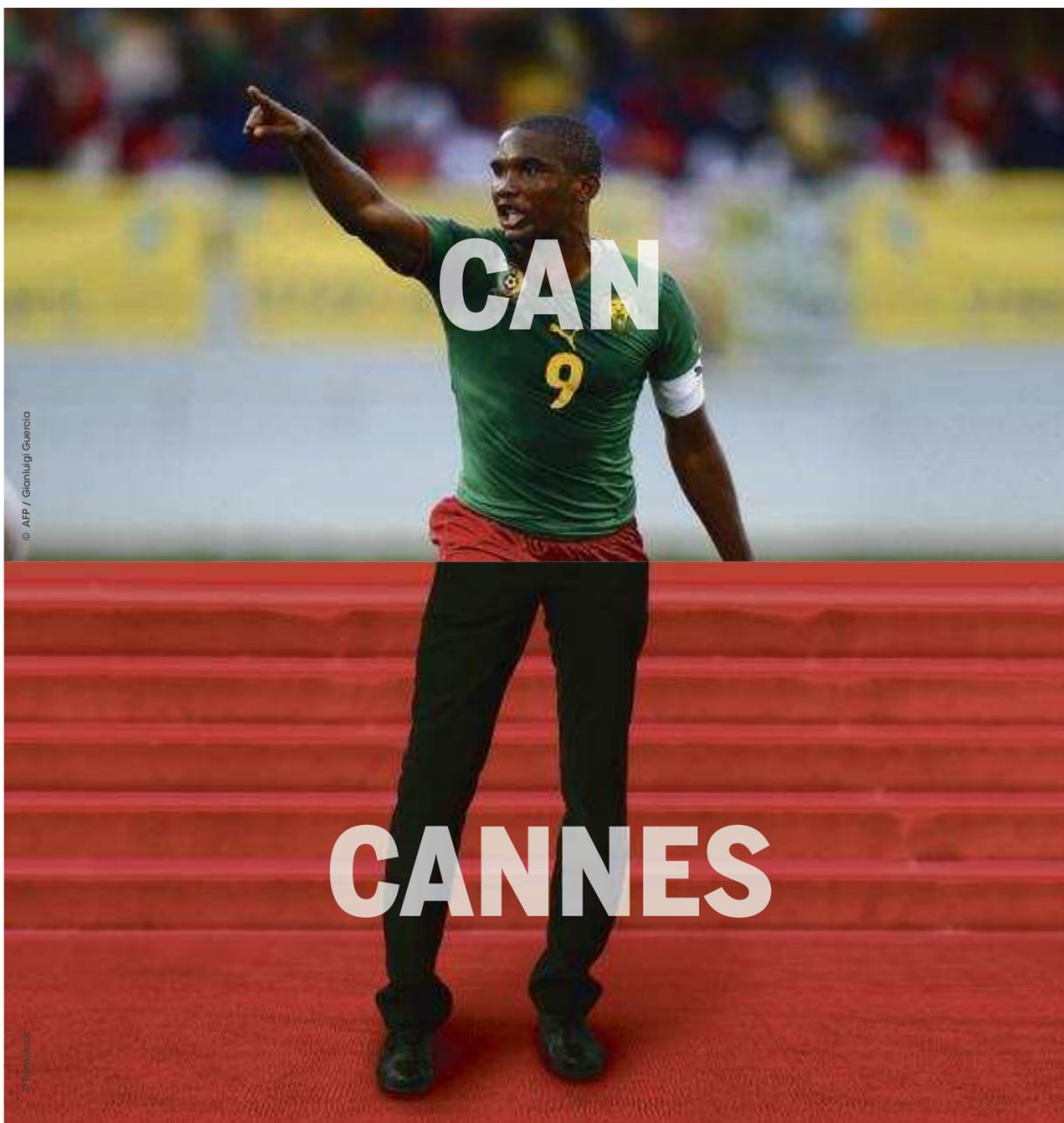
Création de la « troïka » des principaux créanciers de la Grèce, composée de représentants de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du Fonds monétaire international. Elle est chargée de surveiller la mise en place du « protocole d'accord » – des prêts de 110 milliards d'euros contre des réformes et des coupes budgétaires. Un deuxième plan d'aide de 130 milliards d'euros est accordé en 2012 pour deux ans.

FIN 2010

La troïka intervient en Irlande. En mai 2011, ce sera au Portugal, et au printemps 2013, à Chypre.

pénne, il est donc probable que sa forme soit modifiée. Et renommée. Ce sera un « trio », une « task force », représentant les intérêts des créanciers. La BCE n'y participera peut-être plus. Le FMI s'y fera peut-être plus discret, il sera peut-être incarné par un « politique ». De fait, les Européens savent qu'au moins en termes d'affichage il est important d'offrir ce gage aux Grecs : la « troïka » a trop été le symbole, ces dernières années, de l'humiliation de tout un peuple. ■

MARIE CHARREL
ET CÉCILE DUCOURTIEUX



Partie de poker entre Athènes et la BCE

Le sort de la Grèce dépend de l'institution monétaire, qui fournit les liquidités

En marge des négociations autour de sa dette, la Grèce s'est engagée dans un étonnant bras de fer avec la Banque centrale européenne (BCE). « On peut même parler d'une partie de poker menteur où, d'un côté comme de l'autre, les arguments techniques masquent des tentatives de pressions politiques », ose un spécialiste de l'institution.

Au titre de sa participation dans la « troïka » – avec le Fonds monétaire international et la Commission européenne –, la BCE détient une partie des obligations souveraines grecques (27 milliards d'euros). Mais en tant qu'institut monétaire de la zone euro, elle est aussi le maître de la liquidité bancaire. Or les banques grecques, qui assurent une partie du financement de la dette publique du pays, en ont cruellement besoin.

Depuis la crise, la Grèce répond à ses besoins de financement grâce aux prêts de la troïka, mais aussi en émettant des obligations à court terme – les « T-bills » – achetées par ses banques. Dans la foulée, celles-ci empruntent à la BCE, en lui confiant en contrepartie, en guise de garantie, des titres financiers que l'on appelle « collatéraux ». « Ces derniers peuvent être des T-bills, ou encore, des dettes bancaires garanties par l'Etat grec », précise Frederik Ducrozet, au Crédit agricole CIB.

Le premier ministre grec, Alexis Tsipras, ayant décidé de se passer des 7 milliards d'euros de la dernière tranche d'aide de la troïka, le recours au T-bills est donc essentiel pour Athènes. Sans cela, le pays pourrait avoir du mal à rembourser les 20 milliards d'euros qu'il doit rendre à ses divers créanciers en 2015.

Ce n'est pas tout : pour faire face aux retraits des dépôts, qu'elles estiment à plus de 10 milliards d'euros depuis décembre 2014, les banques grecques ont demandé, le 22 janvier, à bénéficier des liquidités d'urgence (ELA) de la BCE. Mercredi 4 février, celle-ci doit décider si cette aide sera prolongée.

Risque de défaut

L'ennui, c'est que la BCE, ont rappelé plusieurs de ces membres, n'accorde ses faveurs à la Grèce que parce qu'elle est sous aide de la troïka. Si Athènes échoue à trouver un accord avec cette dernière, la BCE pourrait rejeter les collatéraux grecs et suspendre les aides ELA. Autrement dit, couper le robinet des liquidités pour les banques du pays, qui ne pourraient donc plus racheter la dette publique. A court de trésorerie, le pays risquerait alors le défaut...

« C'est l'argument brandi mais, en vérité, la BCE est libre de changer les règles, comme elle l'a souvent fait, pour continuer à aider les banques grecques », estime M. Ducrozet. Selon lui, l'institution ne prendra pas le risque de pousser Athènes vers un défaut qui serait ravageur pour la zone euro.

« Je ne la vois pas aider les établissements grecs sans accord de la troïka », juge pour sa part Jean-François Robin, chez Natixis. Les Allemands, échaudés par les rachats de dette publique lancés par l'institution le 22 janvier, auraient en effet du mal à avaler la pilule...

Dans tous les cas, une chose est sûre : Mario Draghi, le président de la BCE, se retrouve dans une situation particulièrement délicate. Le sort de la Grèce est entre ses mains. ■

M. C.

NOUVEAU TOUTE L'AFRIQUE ET LE MEILLEUR DU MONDE

Sur Le Monde Afrique, retrouvez toutes les actualités africaines : de l'économie au sport, de la politique à l'art de vivre, ainsi que les nouvelles du reste du monde. Avec une rédaction franco-africaine sur le terrain et les journalistes du Monde, ce nouveau site, consultable facilement sur tous les supports, s'adresse à tous les Africains francophones et à tous les amoureux de l'Afrique. Rendez-vous sur LeMonde.fr/Afrique

Le Monde Afrique



La BCE accentue la pression politique sur la Grèce

Mercredi 4 février, l'institution a coupé l'un de ses guichets de financement aux banques helléniques

C'est un coup de tonnerre. Mercredi 4 février au soir, prenant tout le monde de court, la Banque centrale européenne (BCE) a brutalement suspendu l'un de ses canaux de financement aux banques grecques. « L'institution met une pression monstre sur Athènes », commente Frederik Ducrozet, au Crédit agricole CIB. « C'est un message fort et sans ambiguïté », ajoute Christopher Dembik, chez Saxo Banque.

« La décision est fondée sur le fait qu'il n'est pas possible actuellement de compter sur le succès de la revue du plan d'aide et est conforme aux règles de l'Eurosystème », a justifié l'institution dans un communiqué. « C'est un outil pour faire pression sur les négociations mais on ne peut pas exercer de chantage sur nous », a réagi Gabriel Sakellaris, porte-parole du gouvernement grec, tandis que le ministère des finances a assuré que cette décision n'aura « pas de répercussions négatives » sur le secteur financier du pays. Jeudi 5 février, la Bourse d'Athènes s'est pourtant effondrée à l'ouverture, les valeurs bancaires se faisant violemment attaquer, tandis que les taux des obligations souveraines à dix ans repassaient au-dessus des 10%.

Pour comprendre l'ampleur de cette décision, il faut rappeler que les banques grecques sont aujourd'hui les principales acheteuses des obligations souveraines helléniques, par lesquelles le pays se finance à court terme. Pour pouvoir les acheter, les banques du pays se fournissent en liquidités auprès de la BCE, par le biais de deux mécanismes de prêts : l'un « ordinaire », conditionné au programme international d'aide dont

Il y a urgence à trouver un accord et ce avant le 28 février, date à laquelle le plan d'aide est censé prendre fin

« On ne peut pas exercer de chantage sur nous »

GABRIEL SAKELLARIS
Porte-parole du gouvernement grec

bénéficie Athènes, et l'autre d'urgence, baptisé « ELA ».

C'est le premier guichet que l'institution vient de fermer. « Dès le 11 février, elle n'acceptera plus de prendre les titres grecs que les banques grecques lui proposent en garantie en échange de liquidités », explique Philippe Waechter, chez Natixis AM. Ces titres, que l'on appelle « collatéraux », sont notamment des bons du Trésor grec ou des obligations bancaires grecques garanties par l'Etat. Tous sont notés en catégorie spéculative par les agences de notation, c'est-à-dire très risqués.

Pour les accepter, la BCE accordait jusque-là une dérogation exceptionnelle à la Grèce, à condition qu'elle mette en œuvre des réformes et mesures d'austérité dans le cadre du plan d'aide de la « troïka » (BCE, Commission européenne, Fonds monétaire international). « Le gouvernement grec nous dit que ce programme est caduc, la BCE n'accepte donc plus le papier grec », résume Gilles Moëc, économiste chez Bank of America Merrill Lynch.

Est-ce à dire que les banques grecques sont désormais à court d'argent, et risquent d'entraîner le pays vers le défaut ? Non – ou du moins, pas tout de suite. Elles bénéficient en effet toujours de l'autre mécanisme de liquidités d'urgence, l'ELA. Celui-ci est accordé par la banque centrale grecque, sous stricte supervision de la BCE. Elles pourront donc continuer à se financer, mais à un coût plus cher, tandis que le risque sera cette fois porté uniquement par la banque centrale grecque. « Surtout, elles restent à la merci de la BCE, qui peut à tout moment suspendre son accord pour l'ELA », explique Eric Dor, économiste à l'école de Management l'Iséeg.



Le ministre grec des finances, Yanis Varoufakis, quitte la Banque centrale européenne, à Francfort, le 4 février. DANIEL ROLAND/AFP

Dans tous les cas, il est probable que les retraits de capitaux auxquels les établissements grecs font face depuis décembre (de 10 à 14 milliards d'euros selon les sources), s'accroissent ces prochains jours. Ils se tourneront donc massivement vers la banque centrale grecque pour en obtenir plusieurs milliards d'euros de liquidités. Pendant la crise, l'Irlande s'est financée pendant des mois grâce à ce mécanisme, soumis au bon vouloir de la BCE.

Voilà qui fait dire à nombre d'observateurs que la décision du conseil des gouverneurs de l'institution est éminemment politique. « C'est un choix risqué mais politiquement calculé », analyse M. Ducrozet. Ces derniers jours Mario Draghi, le président de la BCE, était en effet pris en étau entre Athènes, qui comptait un peu trop sur ses

faveurs pour faire face à ses échéances financières (20 milliards d'euros en tout en 2015), et les partenaires européens, patinant dans leurs négociations autour d'un allègement éventuel de la dette grecque.

Un message coup de poing

L'Italien envoie un message coup de poing aux deux camps : il y a urgence à trouver un accord et ce avant le 28 février, date à laquelle le plan d'aide est censé prendre fin. Sans cela, la BCE pourrait aussi suspendre l'ELA. A court de trésorerie, la Grèce risquerait alors le défaut...

De quoi contrarier les plans du premier ministre grec Alexis Tsipras, dont la stratégie était jusqu'à présent de gagner du temps pour discuter avec ses partenaires. « Il y a encore quelques heures, la Grèce

avait un réel avantage dans les négociations en cours », décrypte M. Dembik. « La situation s'est inversée et la ligne Francfort-Berlin a repris la main ». « Cela rappelle le scénario chypriote de 2013, où la BCE menaçait de couper les liquidités si l'île n'acceptait pas le programme de réformes de la "troïka" », remarque pour sa part M. Dor.

De son côté, l'institution assure que sa décision a été prise en toute transparence. « Les conditions d'accès à la liquidité de la Banque centrale européenne sont claires », a ainsi déclaré son chef économiste en chef, Peter Praet, dans *Les Echos* du 5 février. « Le traité nous interdit de prendre toute décision qui reviendrait à financer un Etat par la politique monétaire. »

Mercredi au matin, Yanis Varoufakis, le nouveau ministre des fi-

nances, était pourtant sorti avec le sourire de sa rencontre avec M. Draghi, qu'il avait qualifiée de « fructueuse ». Jeudi, il devait rencontrer son homologue allemand Wolfgang Schäuble. Un face-à-face promettant d'être houleux. L'Allemagne est en effet très réticente au retrait de la « troïka » en Grèce, craignant que le pays en profite pour abandonner les réformes indispensables à son redressement.

Athènes a pourtant déjà fait un pas vers Berlin lundi, en ne revendiquant plus un « effacement » de sa colossale dette publique (175 % du PIB), aujourd'hui essentiellement détenue par les créanciers publics internationaux, mais une simple « restructuration ». Un geste que la BCE n'aura donc pas jugé suffisant... ■

MARIE CHARREL

Athènes désormais confronté au risque du défaut

La décision radicale de la BCE contraint les politiques européens à accélérer le calendrier des négociations d'un nouveau plan d'aide

BRUXELLES, bureau européen

Mario Draghi, le patron de la BCE, met Alexis Tsipras, le tout nouveau premier ministre grec devant un choix cornélien. Accepter, très vite, le chemin de négociations proposées – imposée – par les Européens. Mais au prix d'un renoncement politique majeur, pour ce leader de la gauche radicale qui a fait toute sa campagne électorale, ces dernières semaines contre la « troïka » des créanciers de la Grèce (Banque centrale européenne, FMI, Union européenne) et l'austérité. Ou prendre le risque de défaut du pays, donc de sortie de la Grèce de

la zone euro. Risque maintenant très sérieux, après la décision de la BCE de mercredi 4 février de freiner le robinet aux liquidités pour ses banques.

Indéniablement, Alexis Tsipras avait fait du chemin, depuis les déclarations radicales prononcées dans la foulée de la victoire triomphale aux législatives de son parti Syriza. Idem pour son ministre des finances Yanis Varoufakis. Au gré de leur folle tournée des capitales européennes, ils avaient nettement infléchi leur discours. Plus question de demander un effacement de leur énorme dette (320 milliards d'euros). Leur message est maintenant plus « audible » : ils sont

prêts à négocier, et à respecter les règles d'une Eurozone à 19 membres.

A l'issue de sa rencontre à Paris avec le président François Hollande, mercredi après-midi, M. Tsipras a ainsi reconnu : « nous devons mener des réformes en Grèce pour que notre pays devienne crédible », a-t-il dit.

Mais avec la décision de la BCE, il va falloir que Tsipras accélère la cadence, et entre très vite, et très concrètement en négociation avec le reste de l'Eurogroupe (la réunion des ministres des finances de la zone euro). Ce qui ressortira de la rencontre, prévue jeudi 5 février, entre M. Varoufakis et Wolfgang Schäuble, son homologue allemand, réputé sur une ligne dure, sera déterminant.

Prolongation technique du plan

Que veulent obtenir si vite les Européens de nouveau pouvoir grec ? Qu'il accepte d'en passer par une première étape, jugée urgente : le bouclage du deuxième plan d'aide à la Grèce (130 milliards d'euros), déclenché en 2012, qui se termine le 28 février 2015. Si ce plan n'est pas bouclé « proprement » (si Athènes refuse de vali-

der le principe de quelques réformes supplémentaires, et ne reçoit donc pas une dernière tranche d'environ 3,6 milliards d'euros d'aide), les conséquences seront à court terme, très dommageables, surtout après la décision de la BCE. L'Etat grec risque la faillite dès mars, selon plusieurs sources.

Les créanciers de la Grèce sont tous sur la même ligne : pas question d'accepter un effacement de la dette grecque. Et de prêter de l'argent sans exiger une surveillance du remboursement de ces sommes.

M. Hollande, chez qui M. Tsipras était allé chercher le soutien d'un chef d'Etat social-démocrate, est ainsi resté très prudent, mercredi. Il a insisté sur le « respect », « d'abord du vote du peuple grec : un vote clair et fort qui a sûrement voulu signifier que l'austérité – comme seule perspective et comme seule réalité – n'était plus supportable. Mais il y a aussi le respect des règles européennes qui s'imposent à tous, à la France aussi – et ce n'est pas toujours simple ».

« Le calendrier est beaucoup plus serré que Syriza ne semble le penser. Le gouvernement pense qu'il peut se débrouiller seul jusqu'en juin, ce

Les créanciers de la Grèce sont tous sur la même ligne : pas question d'accepter un effacement de la dette grecque

qui laisserait amplement le temps de négocier avec les autorités européennes [...] A notre avis, la BCE tente de forcer la cadence de cette courbe d'apprentissage, en freinant le robinet des liquidités avant même que le deuxième plan d'aide s'achève », décryptait Krishna Guha, en charge de la politique des banques centrales à la banque d'investissement Evercore, mercredi soir, dans une note rédigée après la décision de la BCE.

Le plus simple, vu le temps imparti, serait de décider une « prolongation technique » du plan d'aide, de quatre ou cinq mois. Le temps, précisément, de redéfinir une trajectoire économique, soutenable, pour la Grèce : quelles ré-

formes mettre en œuvre pour retrouver la croissance, quelle part de l'excédent budgétaire primaire allouer aux investissements, aux dépenses sociales, au remboursement de la dette... Les Européens l'ont plusieurs fois dit : ils sont prêts, de leur côté, à revoir la maturité et les taux des emprunts grecs, mais dans ce cadre plus global. Du temps, c'est ce que réclame aussi M. Tsipras pour élaborer ce nouveau « contrat » entre la Grèce et l'Europe.

Mais c'est au gouvernement grec de demander officiellement une prolongation. C'est-à-dire d'accepter officiellement un maintien de la « troïka », dont l'existence est liée au plan d'aide... Très dur politiquement à faire accepter à un premier ministre tout nouvellement élu, qui risque, s'il accepte le « diktat » de Francfort, d'être très vite démonétisé chez lui... « La plupart des concessions vont devoir être faites par le gouvernement Syriza, encore dans l'euphorie de la victoire électorale, et avec un mandat démocratique authentique. Attachez vos ceintures, cela va secouer ! », prévient Krishna Guha... ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Mélenchon demande à voir le président

Jean-Luc Mélenchon a envoyé, mercredi 4 février, une lettre à François Hollande pour lui demander une entrevue afin d'évoquer le cas grec. Dans ce courrier, le député européen – qui refuse de confirmer une éventuelle rencontre, mercredi, à Paris, avec Alexis Tsipras – dénonce « la menace inadmissible faite par la Banque centrale européenne de coupure des liquidités à la Grèce ». Selon lui, cette décision fait « peser un risque inacceptable de déflagration ». « Vous êtes en situation de jouer un rôle décisif dans la discussion qui va s'ouvrir au Conseil [européen] », assure M. Mélenchon au président de la République.

Une loi pour créer une « république du numérique »

Données personnelles, cybersécurité, start-up... Axelle Lemaire dévoile les pistes de travail du gouvernement

Une fois la loi Macron bouclée, le gouvernement devra s'attaquer à un autre gros morceau : le numérique. Une tâche à laquelle s'est déjà attelée Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du secteur. Mercredi 4 février, la plate-forme de consultation en ligne mise en place pour recueillir des avis devait s'arrêter. L'occasion pour la ministre de faire le point sur les pistes de réflexion qui président à l'élaboration de la loi. Et plus généralement à la stratégie numérique du pays.

Une élaboration collective « Notre ambition consiste à donner cinq ans d'avance à la France, pour faire de notre pays une république du numérique », explique M^{me} Lemaire qui indique que le secteur, créateur d'emplois, doit devenir une « priorité du gouvernement au service de tous ». Pour ce faire, le gouvernement présentera d'abord une stratégie numérique en mars, sur laquelle il s'appuiera pour peser sur les décisions adoptées en mai de cette année par l'Union européenne.

Le projet de loi viendra dans un second temps, et devrait être débattu en septembre. Pour l'élaborer, il a été décidé de réaliser un travail collaboratif. D'abord au sein du gouvernement : « Il y a déjà dix cabinets qui travaillent dessus, indique M^{me} Lemaire, chaque ministère fait des propositions en fonction de ses priorités et Matignon arbitre, il y a déjà eu de nombreuses réunions interministérielles. » Les parlementaires ont quant à eux donné une première fois leur avis lors d'un débat d'orientation en janvier. Mais la véritable nouveauté du processus vient de la plate-forme de consultation en ligne qui invitait tout un chacun à donner son avis, à partager des documents... « Ça n'a pas attiré que les "usual suspects", comme les lobbyistes ou les activistes, il y a eu

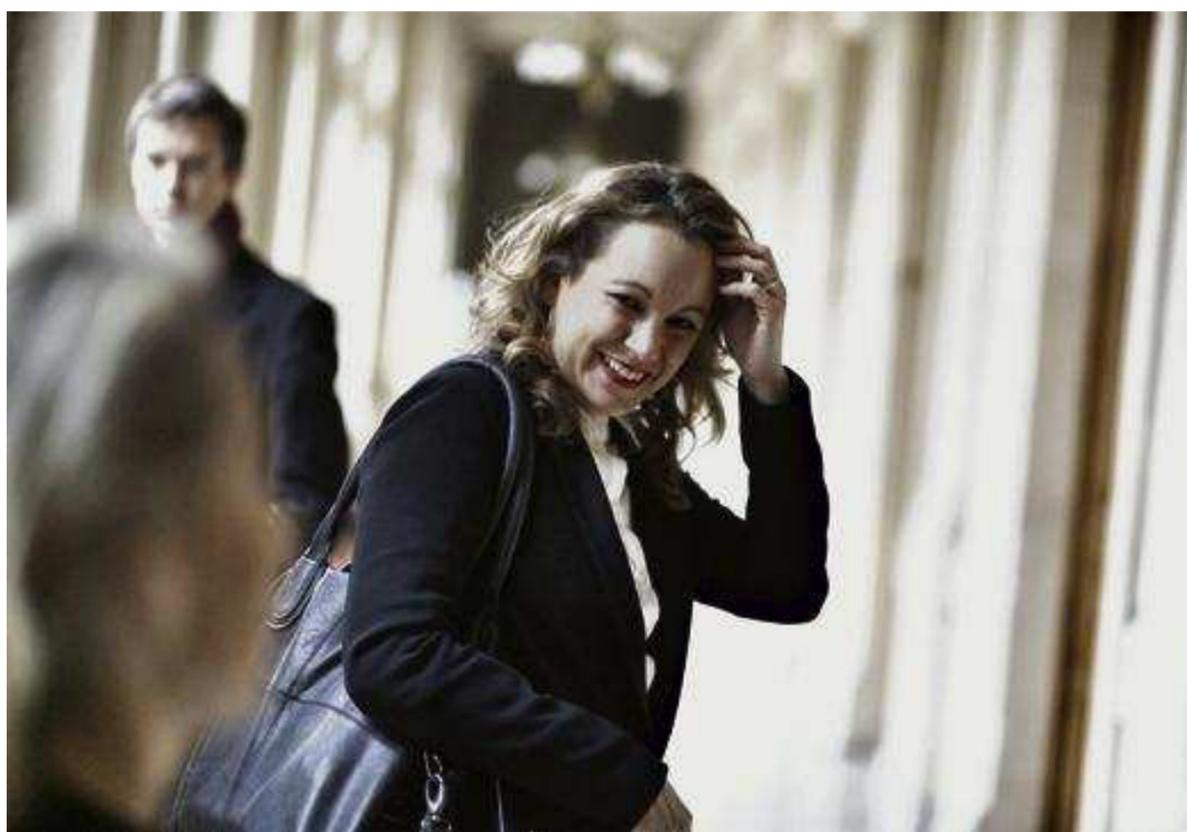
aussi des associations et de nombreux citoyens », se réjouit M^{me} Lemaire. Enfin le Conseil national du numérique est lui aussi appelé à faire des propositions.

Soutenir les start-up Thème cher à Axelle Lemaire, le financement des start-up devrait à la fois faire partie de la stratégie numérique présentée en mars mais aussi du projet de loi. « Les jeunes entreprises innovantes doivent bénéficier, en Europe, de possibilités de financement aussi importantes qu'aux Etats-Unis », insiste-elle. Pour cela, la ministre veut voir par exemple se développer le financement par les grandes entreprises, qui pourrait passer, selon elle, de 250 millions d'euros aujourd'hui à un milliard d'ici 2017. Ou alors « un fonds de fonds » pan européens. Selon elle, les jeunes pousses devraient aussi avoir plus facilement accès à la commande publique et à celle des grands groupes. Elle se propose de lever certains obstacles fiscaux et administratifs. Les décisions viendront plus tard.

Mais aucun développement n'est possible sans infrastructures dignes de ce nom. M^{me} Lemaire le martèle, la couverture fixe et mobile doit être égale dans toute la France. « Il y a un décalage entre les chiffres de couverture et le ressenti dans les zones blanches. Il faut réfléchir à un projet de financement, en collaboration avec les collectivités et les opérateurs pour les couvrir. »

Reste la question épineuse de l'optimisation fiscale pratiquée par les grands groupes. Celle-ci est préjudiciable pour les Etats mais aussi les start-up européennes qui font face à une concurrence déloyale. « Pour ce qui est de la fiscalité des géants du Net, il faut taper du poing sur la table », explique-t-elle.

L'importance des données Les données, estime M^{me} Lemaire,



La secrétaire d'Etat au numérique, Axelle Lemaire, à Paris, en décembre 2014. DENIS ALLARD/REA

est le nerf de la guerre, tant sur le plan économique que pour la modernisation de l'Etat. « Il faut penser données comme auparavant on pensait pétrole », résume-t-elle. Le gouvernement envisage la création d'une nouvelle catégorie : les données « d'intérêt général », qui seraient donc publiques. Particularité de ce nouveau statut, il pourrait concerner des données produites par des sociétés privées – par exemple des entreprises de transport. Outre la question d'une éventuelle rémunération des sociétés ayant produit ces données, l'idée soulève quelques questions complexes liées au droit de la libre concurrence ou à la protection des données personnelles.

Sur le volet de la vie privée, justement, le projet de loi évoque plusieurs pistes d'évolution pour la Commission nationale informatique et libertés. Le régulateur pourrait ainsi s'auto-saisir, mais devrait tenir compte dans ses décisions de « l'intérêt du développement tech-

« Pour ce qui est de la fiscalité des géants du Net, il faut taper du poing sur la table »

AXELLE LEMAIRE
secrétaire d'Etat
chargée du numérique

nologique ». Un renforcement de son pouvoir de sanction – limité aujourd'hui à 300 000 euros d'amende, une somme dérisoire pour les grandes multinationales du Web – est également envisagée, mais sans chiffre ou modalités précises à ce stade.

Le projet comporte cependant une mesure qui pourrait inquiéter bien davantage les grandes entreprises du numérique : la création d'une forme d'action de groupe contre les violations du

droit des données personnelles. Si elle est mise en place, elle permettrait à tous les utilisateurs français de Google, Yahoo! ou Facebook de se regrouper pour attaquer ces entreprises – avec à la clef des procédures très coûteuses. Suggérée dans son rapport annuel par le Conseil d'Etat, cette possibilité semble à M^{me} Lemaire « particulièrement appropriée dans un monde où beaucoup d'utilisateurs font face à un acteur central très puissant ».

Un volet sécurité en suspens Les pistes de travail du projet de loi ont été élaborées avant les attentats terroristes de janvier. Depuis, plusieurs voix se sont élevées au gouvernement pour demander un encadrement plus strict des réseaux sociaux, accusés par le premier ministre Manuel Valls et le ministre de l'intérieur de ne pas agir assez contre les messages d'incitation à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme. Bernard Cazeneuve a annoncé qu'il se ren-

drait aux Etats-Unis ces prochaines semaines pour « sensibiliser » les grandes sociétés américaines à ces questions.

Pour M^{me} Lemaire, qui assure avoir l'appui de l'ensemble du gouvernement sur ce point, « le cadre législatif et réglementaire est apte à répondre aux enjeux de sécurité mais doit être mieux appliqué : la priorité est au renforcement des moyens humains et matériels. » Les procédures doivent, quant à elles, être améliorées, juge M^{me} Lemaire. « Est-ce que le ministre de l'intérieur va devoir se rendre, à chaque fois qu'il y a un problème, dans la Silicon Valley ? Non, il faut qu'il y ait un espace de dialogue en France sur ces questions. »

Il n'est cependant pas sûr que le projet de loi comporte un volet portant sur la sécurité – ces sujets pourraient plutôt rejoindre le futur projet de loi sur le renseignement, sous le patronage du ministère de l'intérieur. ■

SARAH BELOUEZZANE
ET DAMIEN LELOUP

2 800

C'est le nombre de contributions qui ont été partagées sur la plate-forme en ligne ouverte à cet effet par le secrétariat d'Etat d'Axelle Lemaire. Les citoyens, associations ou encore administrations étaient appelés jusqu'au mercredi 4 février à partager des réflexions, des idées, ou encore des documents pouvant faire avancer le débat. Une synthèse devrait être bientôt faite.

« Le regard sur l'audiovisuel extérieur doit changer »

Après les attentats de Paris, Marie-Christine Saragosse, PDG de France Médias Monde, revient sur les missions de France 24, RFI et MC Doualiya

ENTRETIEN

À la tête de France Médias Monde (FMM), qui regroupe les radios RFI, Monte Carlo Doualiya et les antennes de France 24, Marie-Christine Saragosse a un poste d'observation privilégié pour mesurer comment la France est perçue à l'étranger. Après les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, elle revient sur le traitement des événements par les chaînes de l'audiovisuel extérieur français et sur leur place dans le paysage médiatique mondial.

Comment les équipes de France Médias Monde ont-elles vécu la période qui a suivi les attentats ?

Nos équipes ont été en première ligne pour voir que, dès le 7 janvier, Paris était devenue le centre du monde, qu'il y avait un véritable élan de solidarité dans de nombreux pays. Mais nous avons aussi

« Pendant les attaques de janvier, France 24 en langue arabe a fait de gros pics d'audience »

vu sur les réseaux sociaux des attaques extrêmement violentes contre des journalistes arabophones de nos médias qui avaient dit « Je suis Charlie » et parlé de la laïcité et de la liberté d'expression. Cela a été très dur à vivre.

Comment avez-vous géré le fait de montrer ou non la couverture de « Charlie Hebdo » ?

Nous l'avons montrée, y compris sur nos antennes en langue arabe. Mais nous nous gardons bien de simplifier les choses. A l'étranger, certaines chaînes ont montré en boucle les images du policier assassiné à Paris, avec des

plans arrêtés sur chaque scène de cet assassinat. En revanche, les caricatures étaient floutées. Nous avons fait le contraire. On a coupé la séquence de l'assassinat et montré la « une » de *Charlie*. Si nos antennes, présentes dans près de 300 millions de foyers dans le monde, ont aujourd'hui de bons résultats, c'est parce que nous racontons des choses différentes. Et il y a une vraie attente pour cela.

Le thème de la laïcité est-il simple à aborder quand on s'adresse à un public mondial ?

Nous avons passé du temps à réfléchir à ce sujet. Nous avons essayé de traduire ce mot, et ce n'est pas simple. Il faut parfois une périphrase pour l'expliquer !

On s'appelle « France » mais nous sommes internationaux, et le dialogue ne peut pas être unilatéral. Nous sommes en permanence dans le débat d'idée. Après les attentats, nos journalistes, nos correspondants, sont intervenus dans soixante médias étrangers

pour expliquer la France, éviter les simplifications et les analyses à la Fox News.

Après ces attentats, la mission de France Médias Monde doit-elle évoluer ?

C'est plutôt le regard sur l'audiovisuel extérieur qui doit changer. Nous savons depuis longtemps ce qui se passe ailleurs. Il y a un an, nous avons vécu dans notre chair ce qu'est le prix à payer pour défendre la liberté d'expression. Ghislaine Dupont et Claude Verlon, nos deux journalistes de RFI, ont été tués au Mali. Des journalistes ont été violés, agressés sur la place Tahrir, en Egypte. Il s'agissait d'actes délibérés. On a trop vite considéré que la liberté d'expression était acquise en France, cela n'était plus un sujet ailleurs.

La France a un rôle particulier dans le monde. Elle ne dit pas la même chose que les chaînes anglophones ou arabophones. Ce rôle apparaît aujourd'hui dans toute son ampleur.

La place de France 24 et de son antenne en langue arabe pourrait-elle être renforcée en France ?

La présence d'une chaîne de service public en langue arabe en France est une vraie question. Par rapport à d'autres médias arabophones, nous sommes les seuls à défendre une certaine vision du monde. Les pouvoirs publics ont déjà ouvert des espaces. Le débat n'est pas fermé, mais cette présence à un coût.

Pendant les événements, France 24 en langue arabe a fait de gros pics d'audience sur le câble. Elle a surtout enregistré une durée d'écoute très longue. Cela signifie que les gens qui sont venus sont restés longtemps, notamment pendant les débats.

Dans notre contrat d'objectif et de moyens actuel, il y a une ouverture pour que nous soyons présents en France dans certains endroits. Ainsi, France 24 a eu l'autorisation d'être reprise sur la TNT gratuite en Ile-de-France.

Avec la relance de la radio numérique terrestre, je me dis aussi qu'il y a des choses à faire pour Monte Carlo Doualiya avec d'autres radios comme Beur FM ou Africa One.

Comment vos chaînes sont-elles perçues à l'étranger ?

Nous sommes un groupe de service public, et dans les pays où cette notion est la même que la nôtre, personne ne pense que nous sommes la voix du gouvernement. Pour des pays où c'est moins le cas, certains ont parfois du mal à réaliser que nous sommes indépendants. Pendant les événements en Côte d'Ivoire, il est arrivé que l'antenne soit coupée, parce que nous étions étiquetés « porte-parole de la France ».

Mais nos téléspectateurs savent que nous sommes tout sauf des chaînes de propagande. Le slogan de RFI, c'est : « Les voix du monde. » Pas la voix de la France. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
GUILLAUME FRAISSARD

Optimisation fiscale : la Belgique en accusation

La Commission enquête sur les avantages fiscaux que le royaume consent aux multinationales

BRUXELLES - bureau européen

Margrethe Vestager, commissaire européenne à la concurrence, a annoncé, mardi 3 février, que Bruxelles avait ouvert une enquête sur un système de « tax rulings » (accords fiscaux passés avec les entreprises, ou rescrits) en Belgique. Ce système permet à des multinationales d'échapper en grande partie à l'impôt grâce à un régime qui les autorise à diminuer drastiquement leur impôt en réduisant leur base imposable de bénéfices dits « excédentaires ». L'argument ? Les profits de ces filiales sont gonflés par tous les avantages induits qui découlent de leur appartenance à un groupe plus vaste. Et pas d'une activité réellement profitable en Belgique.

Les déductions fiscales relatives à ces bénéfices excédentaires dépassent parfois 90 % des bénéfices concernés par le rescrit fiscal, précise la Commission. Ce serait le cas dans l'un des 60 dossiers recensés, celui de British American

Tobacco, dont la base imposable aurait été réduite de 92 %. Le géant de la bière AB Inbev aurait également été particulièrement gâté par le service belge du ruling – localisé à la même adresse que la cellule chargée des investissements étrangers.

Après les Luxleaks, ces révélations qui, en novembre 2014, ont mis au jour un système luxembourgeois permettant aux multinationales de payer le moins d'impôts possible, l'ouverture de l'enquête visant l'Etat belge, et plus seulement des sociétés, représente un véritable coup de tonnerre. Les groupes belges n'ont pas accès à ce régime, en vigueur depuis 2004 et destiné à attirer des entreprises étrangères. Les tax rulings bénéficient « souvent [à] des entreprises ayant relocalisé une part considérable de leurs activités en Belgique ou ayant réalisé d'importants investissements dans le pays », remarque la Commission.

Manque à gagner

« Si nos craintes étaient confirmées, ce système généralisé constituerait une distorsion grave de la concurrence, favorisant indûment un nombre limité de multinationales », a poursuivi M^{me} Vestager. La Commission n'a pas précisé, mardi, le montant estimé du manque à gagner fiscal pour la Belgique. Le gouvernement du libéral Charles Michel affirme que ses règles sont conformes à celles de l'OCDE. Le ministre des finances, Johan Van Overtveldt, un nationaliste flamand, dit vouloir coopérer à l'enquête. Et souligne, au passage, que la décision a été prise par ses prédécesseurs, libéraux et socialistes.

Ce n'est pas la première fois que



Margrethe Vestager, commissaire européenne à la concurrence, en novembre 2014, à Bruxelles. EMMANUEL DUNAND/AFP

le système fiscal belge est remis en question. La Commission a ordonné, dans le passé, le démantèlement des « centres de coordination », qui offraient des avantages considérables à des firmes étrangères en échange de leur implantation. D'autres dispositions du droit belge prévoient la possibilité de déduire les dividendes versés à une holding par les sociétés dont elle détient des parts. Ou encore la « déclaration libératoire unique », instaurant une équité entre les sociétés financées par l'emprunt et celles qui se financent sur fonds propres. Ce dernier mécanisme a attiré à Bruxelles les centres financiers de 20 des 100 plus grandes multinationales, qui y acquittent des impôts négligeables.

Jusqu'ici, l'exécutif européen n'avait examiné que des accords « cousus main » passés entre une entreprise en particulier et un Etat. Au printemps 2014, il avait ainsi ouvert des enquêtes approfondies pour des soupçons d'aides d'Etat illicites concernant Starbuck au Pays-Bas, Apple en Irlande, Amazon et Fiat au Luxembourg. Les conclusions sont attendues pour le printemps.

M^{me} Vestager, qui est entrée en fonction quelques jours avant qu'éclate le Luxleaks, doit poursuivre ces enquêtes et exploiter au mieux les révélations concernant

le Grand-Duché. Les Pays-Bas pourraient être ciblés prochainement, compte tenu de leur régime très accommodant pour de nombreuses entreprises. Les services de la Commission ont demandé à tous les pays membres de l'Union de leur communiquer leurs rescrits fiscaux.

La commissaire, une sociale-libérale danoise, est soucieuse d'œuvrer en faveur de plus de justice face à l'impôt. Elle déclarait au Monde, le 12 décembre 2014 : « Quand on est en période de crise, beaucoup de citoyens ne compren-

ent pas que des multinationales échappent à l'impôt alors qu'eux doivent en payer davantage. » Le commissaire français Pierre Moscovici planche, lui, sur une proposition de directive pour rendre transparent, automatique et obligatoire l'échange sur les rulings entre pays.

Pour Jean-Claude Juncker, le président de la Commission, l'annonce de mardi a, en tout cas, des allures de revanche. Ex-premier ministre du Luxembourg (il a gouverné durant dix-neuf ans), il avait été pris à partie au Parlement

européen en novembre 2014. Attaqué, notamment, par Guy Verhofstadt, chef du groupe des libéraux et démocrates et ex-premier ministre belge, M. Juncker avait répliqué en demandant à son ancien homologue si celui-ci était certain que son pays n'avait pratiqué aucune aide d'Etat durant son mandat... Mardi, M. Verhofstadt, qui était chef du gouvernement belge en 2004, quand le système litigieux a été mis en place, n'a pas réagi. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX ET JEAN-PIERRE STROOBANTS

« Si nos craintes étaient confirmées, ce système constituerait une distorsion grave de la concurrence »

MARGRETHE VESTAGER
commissaire européenne à la concurrence

Hausse du chômage en Espagne

Le pays compte 4,52 millions de demandeurs d'emploi, soit 77 980 de plus qu'en décembre 2014

MADRID - correspondance

Le nombre de chômeurs en Espagne est reparti à la hausse en janvier pour monter à 4,52 millions (+ 1,75 %), a annoncé, mardi 3 février, le ministre espagnol de l'emploi. Un chiffre qui confirme, malgré la légère remontée de l'économie, la persistance d'un chômage de longue durée qui pourrait nuire aux espoirs de croissance du gouvernement de Mariano Rajoy. L'Espagne semble toujours ballottée entre l'optimisme et la déprime, bons résultats économiques et persistance d'une grave crise sociale.

Deux lectures sont possibles. L'Espagne compte 77980 demandeurs d'emploi de plus qu'en décembre 2014, mas il s'agit de la plus faible hausse depuis 2007. Les économistes s'attendaient en moyenne à une hausse un peu plus importante avec 83 400 chômeurs supplémentaires pour ce premier mois de l'année, traditionnellement mauvais pour l'emploi. Petite lueur d'espoir donc.

A l'exception de juillet 2014, la décre du chômage hors effets saisonniers est continue depuis mai 2013. L'Espagne a même enregistré en 2014 une croissance de son produit intérieur brut de 1,4 %, la plus forte depuis l'éclatement de la bulle immobilière en 2008.

Croissance très « fragile »

Mais la facture sociale est très lourde. Le pays reste englué dans un chômage de masse, qui touche 23,7 % de la population (51,8 % pour les moins de 25 ans). L'Espagne demeure sur ce point en queue de peloton de la zone euro, après la Grèce.

Sur 4,52 millions de chômeurs, 43 % ne reçoivent aucune indemnité. « Ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur la croissance de la demande », dit Carlos Martinez, directeur de l'IMF Business School à Madrid. Un nouveau revenu minimum d'insertion de 420 euros par mois, annoncé par le gouvernement en décembre pour venir en aide aux plus démunis, ne touche que 25 000 personnes.

« Il est vrai que le chômage va mieux, mais aucun secteur n'est capable de créer durablement des emplois », ajoute M. Martinez. « Dans l'économie espagnole, seule la construction pourrait véritablement faire la différence. Mais depuis la crise, elle a perdu plus de deux millions d'emplois et n'en a récupéré que 90 000 en 2014. » D'autre part, « il ne serait pas bon de tout miser à nouveau sur le ciment ». La croissance reste « extrêmement fragile », insiste M. Martinez, « sujette aux aléas politiques, comme l'arrivée au pouvoir d'un parti non traditionnel, et économiques du reste de la zone euro ».

L'analyste estime pourtant que, d'ici à la fin de l'année, l'Espagne pourrait créer 500 000 emplois. Dans une interview publiée le 26 janvier dans le quotidien économique espagnol *Expansion*, le ministre de l'économie, Luis de Guindos, a expliqué que l'Espagne pourrait enregistrer en 2015 un taux de croissance de 2,5 %. ■

ISABELLE PIQUER

NOUVEAU CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Monde NATIONAL GEOGRAPHIC

HISTOIRE & CIVILISATIONS

HISTOIRE & CIVILISATIONS

ET VENISE SORTIT DE L'EAU

COMMENT LA CITÉ DES DOGES S'EST IMPOSÉE

LE CODE DE HAMMURABI AVANT MOÏSE. LES PREMIÈRES TABLES DE LA LOI

SOLIMAN ET ROXELANE L'AMOUR D'UN SULTAN ET D'UNE ESCLAVE

NAPOLÉON LA FOLLE RECONQUÊTE DES CENT-JOURS

Chaque mois, un voyage à travers le temps et les grandes civilisations à l'origine de notre monde

Areva se prépare à une restructuration profonde

Le groupe élabore un plan de compétitivité. Il envisage des réductions d'effectifs et un partenariat avec EDF

Les dirigeants ne s'en cachent plus, il y a péril en la demeure Areva. Philippe Varin et Philippe Knoche, respectivement président du conseil d'administration et directeur général du groupe nucléaire, ont commencé à rendre publiques des informations financières avant la publication des résultats pour 2014, prévue le 4 mars. Sur cet exercice, le chiffre d'affaires du groupe s'est contracté de 8 % (à 8,3 milliards d'euros).

La société va procéder à des dépréciations d'actifs et inscrire des provisions qui s'ajouteront à celles passées depuis 2011 pour le rachat ruineux de la société UraMin et les retards du réacteur EPR d'Olkiluoto (Finlande). Ces opérations vont « dégrader significativement le résultat net de l'exercice 2014 par rapport au 30 juin 2014 », ont prévenu les deux dirigeants. Les pertes du premier semestre avaient atteint 694 millions d'euros ; elles devraient dépasser les 2 milliards d'euros sur l'année.

En près de quinze ans d'existence, jamais le groupe nucléaire n'a connu une situation aussi dégradée

Plutôt avare de commentaires, M. Knoche ne cache pas que 2014 a été « une année éprouvante pour Areva ». Depuis le départ brutal de Luc Oursel, à la mi-octobre, suivi de son décès début décembre, le tandem qu'il forme désormais avec M. Varin travaille sur un « plan de compétitivité » et une « feuille de route stratégique et financière » qui vont bouculer une société née en 2001 du mariage de Framatome, de Cogema et de CEA Industrie.

En près de quinze années d'existence, jamais Areva n'avait connu une situation financière et industrielle aussi dégradée. Avec l'Agence des participations de l'Etat (APE), représentant de l'Etat actionnaire (à 87 %), et dans le cadre de groupes de travail conjoints avec EDF, tout est mis sur la table – « et sans tabous », assure un dirigeant : recapitalisation, partenariats, cessions d'actifs, réduction d'effectifs...

La piste la plus sérieuse passe par une coopération renforcée avec EDF, qui pèse 30 % des ventes d'Areva. Elle est inscrite dans la feuille de route que le gouvernement a donnée à M. Varin, entré au conseil d'administration d'EDF en novembre. « Philippe Varin et moi-même aurons à améliorer l'efficacité du partenariat. Il s'agit désormais de coopérer », indiquait fin novembre, devant les députés, Jean-Bernard Lévy, le nouveau PDG du groupe d'électricité. Ce resserrement des liens passe notamment, selon le patron d'EDF, par « l'optimisation du coût de l'EPR » [multiplié par 2,5 en dix ans] et des « décisions sur les réacteurs de moyenne puissance (1 000 mégawatts) où il n'y a pas une offre claire » des industriels français.

Mais le rapprochement sera plus profond. « Le plan prévoirait une filialisation de certaines activités avec l'entrée de nouveaux investisseurs dans des coentreprises, Areva devenant une holding gérant ces sociétés avec ses partenai-



LES CHIFFRES

46,9

Montant, en milliards d'euros, du carnet de commandes d'Areva en 2014

+ 7,8 %

Augmentation du business group (BG) de la fabrication du combustible nucléaire. Il s'agit du seul secteur d'activité du groupe en augmentation

- 24,4 %

Baisse du chiffre d'affaires du BG des mines d'uranium

- 5,3 %

Baisse du BG de la fabrication des réacteurs et services, frappé par la chute des commandes des grands électriciens

- 12,1 %

Baisse du BG aval (traitement-recyclage des combustibles usés)

- 24,4 %

Baisse du BG des énergies renouvelables

res », précise une source citée par l'agence Reuters. Cette opération ferait entrer des capitaux chez Areva et lui permettrait de partager les investissements, notamment avec le groupe d'électricité.

Réduire les coûts

Les scénarios de rapprochement de certaines activités ne sont pas nouveaux, mais sont restés jusqu'à présent sans lendemain. En 2009, Pierre Gadonneix, alors PDG d'EDF, s'était dit intéressé par le rachat de l'usine de traitement-recyclage des combustibles usés de La Hague (Manche).

Son successeur, Henri Proglio, annonçait quelques mois plus tard sa volonté de contrôler Areva NP, qui fabrique les réacteurs. En 2011, la filialisation du secteur minier avait été interprétée comme le prélude à l'ouverture du capital – toujours en attente – à

des investisseurs comme EDF ou des fonds souverains du Moyen-Orient.

L'aggiornamento d'Areva sera aussi social. Dernier signe de l'urgence d'une telle transformation : l'arrivée le 1^{er} mars d'un nouveau directeur des ressources humaines qui, contrairement à son prédécesseur, sera membre du comité exécutif. Directeur général délégué aux ressources humaines de la SNCF depuis 2006, François Nogué est une « peinture » des relations sociales.

Cet homme de 59 ans, par ailleurs président du conseil d'administration de Pôle emploi depuis 2012, a été de toutes les réformes de l'entreprise ferroviaire au côté de son président, Guillaume Pepy. Rompu aux négociations sociales difficiles, il a accompagné la transformation de la SNCF au cours des quinze dernières an-

L'aggiornamento d'Areva sera aussi social. Un nouveau DRH, une « peinture », a d'ailleurs été nommé

nées (1998-2014) ; une période au cours de laquelle 25 000 postes y ont été supprimés sans entraîner de grèves massives.

Il sera également difficile de remettre Areva sur les rails sans toucher aux effectifs : 45 000 salariés, dont les deux tiers en France. Il s'agira moins de tailler dans le vif pour réduire les coûts que de repenser l'organisation du travail au sein de l'entreprise.

La nouvelle direction a déjà engagé des discussions avec les organisations syndicales. Des signes de tensions sociales apparaissent, comme le prouve la manifestation à l'usine de La Hague à la fin du mois de janvier. La direction d'Areva avait annoncé que les 100 départs à la retraite prévus en 2015 sur les divers sites ne seraient pas remplacés. Pour les syndicats, qui reprochent à la direction de n'avoir pas suffisamment investi dans ces installations vieillissantes, ce sont en fait 500 postes (sur 3 100) qui sont menacés.

M. Nogué n'arrive pas en terre inconnue. Avant la SNCF, il avait travaillé chez Framatome, l'actuel pôle réacteurs d'Areva, où il avait piloté la direction des ressources humaines entre 1991 et 1998. Seize ans plus tard, il revient pour une véritable « mission de combat ».

JEAN-MICHEL BEZAT

Siemens va supprimer 7 800 emplois

Avec un chiffre d'affaires en baisse de 2 % en 2014, le groupe allemand compte sur son plan « Vision 2020 » pour retrouver sa compétitivité

BERLIN – correspondance

Chez Siemens, le chapitre de restructurations annoncé en mai 2014 est désormais chiffré. Le conglomérat allemand a annoncé la suppression de 7 800 emplois, dont 3 300 en Allemagne.

L'information, donnée par l'agence Bloomberg jeudi 5 février, a été confirmée officiellement par le groupe vendredi matin. Les détails de ce plan devraient être annoncés dans la journée. Pour les salariés, le chiffre est plutôt un soulagement : en mai, le PDG Joe Kaeser avait déclaré que 11 600 emplois étaient jugés redondants au sein du groupe. Selon les plans de M. Kaeser, depuis dix-huit mois à la tête du groupe, 1 milliard d'euros d'économies devraient être réalisés d'ici deux ans.

L'objectif est de « réduire la bureaucratie » afin de « gagner en efficacité » et « retrouver le chemin de

la croissance », a-t-il rappelé jeudi. Ce plan de restructuration nommé « Vision 2020 », lancé en mai dernier, est selon la direction du groupe « le plus vaste entrepris depuis vingt-cinq ans ». En lieu et place des quatre grosses divisions organisées par l'ancien PDG, M. Kaeser a créé huit secteurs. Moins autonomes qu'avant, ils doivent permettre au directoire de mieux coordonner l'action du navire Siemens et d'être plus réactif.

Une croissance faible

Les dernières années ont été marquées par une série de pannes, notamment dans la construction ferroviaire et l'éolien, qui avaient écorné l'image du groupe. La nouvelle structure suffira-t-elle pour rattraper à court terme le retard de compétitivité de Siemens par rapport à des concurrents comme General Electric ? Rien n'est moins sûr. Une analyse du dernier bilan du groupe montre que

Le résultat du groupe est grevé par des charges liées à des commandes mal calculées et à des pannes

Siemens est encore loin d'avoir réglé ses problèmes : une croissance faible voire négative, une faible rentabilité et des charges exceptionnelles élevées.

Sur l'exercice 2013-2014, le chiffre d'affaires a reculé de 2 %, à 71,9 milliards d'euros. Les commandes ont baissé de 2 %, à 78,4 milliards d'euros. Sur les huit divisions du groupe, seules trois ont affiché des chiffres d'affaires en hausse : l'éolien et les énergies renouvelables, la construction ferroviaire et la

« fabrique numérique ». Les autres ont vu leur activité reculer. Quant au chiffre de rentabilité, apparemment en hausse de 29 % à 5,4 milliards d'euros, il n'est qu'un effet du précédent plan de réduction d'emplois entrepris par le précédent PDG.

Siemens reste en réalité loin de ses concurrents : quand le groupe allemand parvient à une rentabilité de 7,6 %, celle du groupe américain General Electric atteint 13,2 %. Le groupe de Munich est par ailleurs toujours freiné par d'importantes charges exceptionnelles. Depuis plusieurs années, son résultat est grevé en moyenne de 700 millions d'euros de charges exceptionnelles par an, liées à des commandes mal calculées ou à des pannes sur de gros projets. Et les améliorations annoncées ne sont pas encore en vue : le groupe a provisionné 881 millions d'euros l'an dernier pour faire face à des coûts liés au

retard sur le raccordement de ses parcs éoliens offshore au réseau ou encore à des problèmes de qualité sur un projet de réseau électrique au Canada.

Selon certains experts, Siemens devrait retrouver une rentabilité de plus de 10 % si le plan de restructuration est efficace. A condition de retrouver une capacité d'innovation qui fait défaut aux ingénieurs du groupe depuis quelques années. A condition aussi d'éviter une de ses spécialités : les gros investissements qui se révèlent peu rentables. Ce scénario pourrait se renouveler avec Dresser-Rand, un producteur texan d'infrastructures pour les compagnies pétrolières que Siemens a acquis en 2014 pour un montant record de 7,6 milliards de dollars (5,2 milliards d'euros)... juste avant que la chute des prix du pétrole ne vienne compromettre les résultats des groupes du secteur. ■

CÉCILE BOUTELET

LES CHIFFRES

343 000

C'est le nombre de salariés du groupe allemand. Il en comptait 352 000 en 2012.

71,9

C'est, en milliards d'euros, le chiffre d'affaires de Siemens pour l'exercice 2014 qui s'est clôturé le 30 septembre 2014.

5,5

C'est, en milliards d'euros, le résultat net après impôts de l'industriel pour l'année 2014.

Léger recul du déficit commercial français en 2014

La chute des cours du pétrole et de l'euro contribue à l'embellie. Pas la compétitivité de l'industrie

Ne boudons pas notre plaisir, c'est une bonne nouvelle : le déficit commercial français s'est réduit en 2014 pour la troisième année consécutive. Après avoir battu des records historiques en 2011 (-74,5 milliards d'euros), il a été ramené à 53,8 milliards d'euros l'an dernier, selon les statistiques des Douanes publiées vendredi 6 février. Un recul de 11,5 % par rapport à 2013.

Après un début d'année atone, les exportations, portées par la baisse de l'euro, se sont redressées progressivement au second semestre 2014 pour atteindre 437,3 milliards d'euros sur l'année, en légère hausse de 0,1 %.

Les importations, elles, ont commencé à reculer en novembre, sous l'effet notamment de la chute des prix du pétrole. Elles ont fléchi de 1,3 % l'an dernier, à 491,1 milliards d'euros. Un contrechoc pétrolier que la plupart des grandes institutions économiques voient durer en 2015.

Il y a donc du mieux, même si le montant du déficit commercial français est à comparer à l'excédent allemand qui a crevé tous les plafonds et frisé les 200 milliards d'euros en 2013, son plus haut ni-

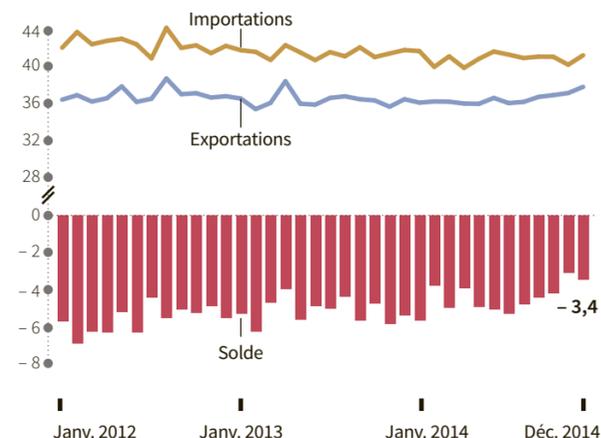
Le déficit commercial été ramené à 53,8 milliards d'euros l'an dernier. Un recul de 11,5 % par rapport à 2013

veau depuis 1950.

Les trois années consécutives d'amélioration du solde commercial français éclaircissent le paysage économique français plutôt sombre, tout comme vient de le faire la Commission européenne en révisant à la hausse sa prévision de croissance (+1 %) pour la France et l'ensemble de l'Union européenne.

Mais il ne faut pas exagérer la portée de l'amélioration de 2014 qui doit beaucoup à la chute des prix de l'or noir. Ceux-ci ont reculé de plus de 50 % depuis l'été, du fait d'une offre surabondante et d'une demande moins vigoureuse pour cause de ralentisse-

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE, DONNÉES MENSUELLES, EN MILLIARDS D'EUROS



ment économique de la Chine et de faible croissance en zone euro.

« Le déficit commercial [s'est réduit] de 6,6 milliards en 2014, en raison de la forte contraction de la facture énergétique (-10,9 milliards). En revanche, le déficit manufacturier se creuse de 2,0 milliards et les excédents sur les produits agricoles et les œuvres d'art se réduisent respectivement de 1,6 milliard et 0,9 milliard », indique le communiqué des Douanes. En clair, l'amélioration des comptes ne s'explique pas par une meilleure compétitivité de l'industrie française.

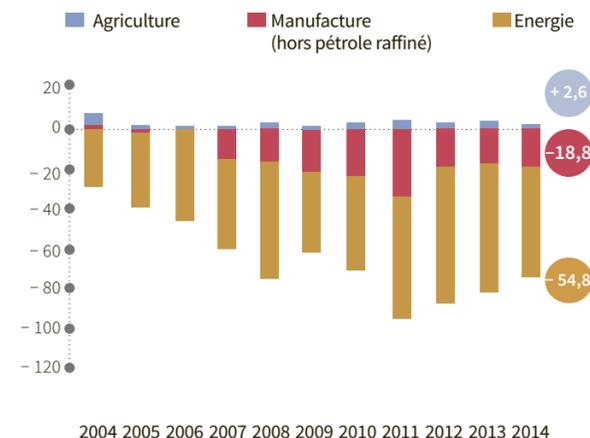
La France a été reléguée en 2014 par le Royaume-Uni à la sixième place dans le classement des dix premières économies mondiales (en termes de création de riches-

ses). S'agissant du commerce extérieur, elle occupe le sixième rang mondial pour les exportations et le cinquième pour les importations, selon des données du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) – un centre de recherche français dans le domaine de l'économie citées en novembre 2014 par l'administration des Douanes.

Contexte « difficile »

Les points forts de la spécialisation française ne changent pas : les matériels de transport, les produits agricoles, certains produits de l'industrie du luxe (habillement, joaillerie et bijouterie, parfums et cosmétiques, horlogerie) dopent traditionnellement les ex-

SOLDES COMMERCIAUX PAR GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE, EN MILLIARDS D'EUROS



SOURCE : MINISTÈRE DES FINANCES

portations françaises. Les livraisons d'Airbus, par exemple, qui avaient été excellentes en octobre, ont frôlé leur record de mars 2013 – 2,88 milliards d'euros – en novembre, un mois qui a également vu la mise en orbite d'un satellite pour le compte de la Malaisie pour un montant de 102 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année, l'excédent aéronautique est resté élevé. Les livraisons aéronautiques et spatiales enregistrent une nouvelle hausse (+2,5 %, après +1,2 % un an plus tôt), pour atteindre l'excédent record de 23,6 milliards en 2014, après 22,1 milliards en 2013.

Cet automne, en revanche, les ventes de produits pharmaceutiques comme les exportations de

produits métalliques et métallurgiques ont joué au yo-yo tandis que les exportations de produits agricoles s'effritaient. Les exportations françaises ont pourtant bénéficié de la baisse de l'euro qui a perdu du poids de 17 % face au dollar depuis mai 2014, après deux ans de hausse.

Le dernier excédent commercial annuel français remonte à 2002. Fin novembre 2014, le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Matthias Fekl, avait fait savoir que, dans un contexte « difficile », il ne pouvait s'engager à résorber le déficit commercial hors énergie d'ici à 2017, comme le gouvernement en avait pris l'engagement au début du quinquennat de François Hollande. ■

CLAIRE GUÉLAUD

Une inflation proche de 0,5 %

En 2015, l'inflation sera « plus proche de 0,5 % que de 0,9 % », la prévision officielle retenue jusqu'à présent, a indiqué le secrétaire d'Etat français au budget, Christian Eckert, vendredi 6 février. « Autant sur la croissance, nous avons prévu 1 % et je pense que c'est un chiffre qui sera atteint, autant sur l'inflation, nous avons prévu 0,9 % mais je pense que c'est un chiffre qui ne sera pas atteint », a dit M. Eckert sur Radio Classique. Il a toutefois souligné qu'il n'était « pas question de changer nos prévisions macroéconomiques ». L'inflation a été, en moyenne, particulièrement basse en France sur l'ensemble de l'année 2014, à +0,5 % après +0,9 % en 2013. – (AFP)

La France serait sur le point de conclure la vente de 24 Rafale à l'Égypte

Le contrat, de 3 à 6 milliards d'euros, qui comprendrait la fourniture de frégates de combat et de missiles serait le plus rapide jamais négocié par les industriels de l'armement

Ce serait la vente d'armes la plus rapidement conclue de l'histoire des exportations de défense françaises, selon les sources diplomatiques engagées dans le dossier. La France serait sur le point de conclure avec l'Égypte un plan de financement pour lui vendre vingt-quatre avions de combat Rafale et une frégate multimitraillages FREMM.

Le marché est évalué entre 3 et 6 milliards d'euros, dont Paris garantirait une partie, selon le quotidien *Les Echos* du vendredi 6 février. Selon nos informations, l'accord formel pourrait être signé dès la semaine prochaine.

Si les discussions aboutissent, ce contrat d'armement serait une heureuse surprise, alors que le ministère de la défense attendait d'abord de conclure une première vente du Rafale avec le Qatar pour trente-six appareils, suivi de l'Inde pour 126. « Ce serait du jamais vu », indique-t-on à Paris, car

Le ministère de la défense attendait de conclure une première vente de 36 appareils avec le Qatar suivi de l'Inde pour 126

l'affaire égyptienne serait ainsi bouclée en trois mois.

Tout s'est accéléré à l'automne 2014, lors de la venue à Paris du président égyptien, Abdel Fattah Al-Sissi, venu rencontrer le président François Hollande. L'enjeu de la visite était la dégradation de la situation en Libye, Paris et le Caire redoutant que l'ancien fief de Mouamar Kadhafi bascule sous le contrôle des groupes armés djihadistes. Dans l'affaire, les bonnes relations qu'entretient M. Sissi et le ministre de la défense français, Jean-Yves Le Drian, comptent. Contrairement aux usages du protocole, le chef de l'Etat égyptien est allé discuter avec le ministre dans ses bureaux de l'hôtel de Brienne à Paris.

A cette occasion, M. Sissi a fait part de sa volonté de renforcer sa défense aérienne, composée notamment de Mirage-5 et Mirage-2000, en achetant des Rafale. Une première manifestation d'intérêt pour le chasseur de Dassault avait été émise en 2011, sans que Paris ne donne suite. Côté marine, l'armée égyptienne, qui a déjà signé à l'été 2014 l'achat de quatre corvettes Gowind de DCNS pour un total estimé à 1 milliard d'euros, souhaiterait en acquérir deux autres, mais aussi un ou deux bâtiments plus importants que sont les FREMM. A cela s'ajouteraient des missiles de courte et moyenne portée fournis par MBDA, pour un contrat de l'ordre de 400 millions

Le président Sissi mène lui-même les discussions. Une exception dans ces dossiers négociés par des intermédiaires

d'euros en faveur de la défense anti-aérienne égyptienne.

Le 26 novembre, lors de son dernier passage à Paris, le président Sissi a insisté sur l'urgence de sa demande, d'autant qu'il souhaiterait présenter ces nouveaux équipements en août 2015 pour l'inauguration de l'élargissement du Canal de Suez. « Je reviens dans trois jours », aurait-il dit pour signifier la nécessité d'aller vite. Une importante délégation d'une quinzaine de militaires égyptiens est à cette occasion restée plusieurs jours à Paris pour discuter avec les industriels.

Pool bancaire

D'ailleurs, il mène en personne les discussions, accompagné d'un haut gradé. Une exception dans ces dossiers généralement négociés par de nombreux intermédiaires. C'est ainsi qu'à sa demande, voici une quinzaine de jours, les trois patrons français concernés, Eric Trappier pour Dassault Aviation, Hervé Guillou pour

DCNS, et Antoine Bouvier pour MBDA, se sont envolés pour Le Caire pour répondre à sa convocation.

Reste à financer ce marché. L'Égypte ferait appel aux Emirats arabes unis et à l'Arabie saoudite. Selon *Les Echos*, le ministère français des finances aurait accepté que l'assureur-crédit Coface garantisse les contrats pour environ 50%. Le Caire avait auparavant réclamé entre 80 % et 90% de garantie du montant hors acompte. Le plan de financement pourrait être bouclé cette semaine, affirme le quotidien économique. Un pool bancaire serait constitué, rassemblant BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole. La concrétisation de la vente débiterait avec le versement de l'acompte par l'Égypte, évalué à 500 millions d'euros.

En dépit de ses relations privilégiées avec les Etats-Unis, l'Égypte est un client modeste mais historique des industriels de l'armement français. ■

Entre 2009 et 2013, elle a commandé pour près de 250 millions d'euros d'équipements. L'armée de l'air a acquis 82 Mirage 5 dans les années 1970. Elle a aussi été le premier client à l'exportation du Mirage 2000, pour vingt exemplaires en décembre 1981. Ce pré-décès du Rafale était à l'époque qualifié d'invendable... ■

DOMINIQUE GALLOIS ET NATHALIE GUIBERT

COSMÉTIQUES

Estée Lauder abaisse encore ses prévisions

Le groupe de cosmétiques américain Estée Lauder a abaissé pour la deuxième fois ses prévisions annuelles, jeudi 5 février, en raison de la vigueur du dollar et du recul des dépenses de touristes chinois, russes et brésiliens. Pour l'exercice fiscal clos fin juin 2015, Estée Lauder ne table plus que sur un bénéfice par action compris entre 2,72 et 2,80 dollars (entre 2,37 et 2,44 euros), contre de 2,82 et 2,90 dollars en novembre 2014. – (AFP)

Guerlain inaugure une usine à Chartres

Guerlain (LVMH) inaugure, vendredi 6 février, une nouvelle usine de produits de soins et de maquillage, d'une surface de 21 000 m² à Chartres (Eure), en présence du premier ministre, Manuel Valls. Ce site emploie 350 salariés et sa capacité de production sera doublée.

PHARMACIE

Un rachat à 17 milliards de dollars pour Pfizer

Le labo américain Pfizer est reparti à l'offensive jeudi, en rachetant Hospira, spécialiste de produits injectables et des biosimilaires, pour 17 milliards de dollars (14,8 milliards d'euros), dans l'espoir d'interrompre une érosion de ses ventes. Moins d'un an après avoir été éconduit par le britannique AstraZeneca, Pfizer tient là son premier lot de consolation. – (AFP)

TÉLÉCOMMUNICATIONS Alcatel-Lucent réduit ses pertes en 2014

L'équipementier en télécommunications Alcatel-Lucent a

annoncé, vendredi 6 février, avoir très fortement réduit sa perte nette en 2014, à 118 millions d'euros contre 1,3 milliard en 2013, et a vu ses ventes se stabiliser à 13,1 milliards. Lancé en juin 2013, un plan stratégique doit transformer le groupe en spécialiste de l'IP (services liés à Internet), du cloud (informatique dématérialisée), et de l'accès ultra haut-débit fixe et mobile. – (AFP)

TOURISME

De nouvelles lignes aériennes entre New York et Cuba

Dès mars, les compagnies charters Cuba Travel Services et Marazul offriront chacune un vol hebdomadaire entre New York et La Havane. Le 15 janvier, le gouvernement américain a assoupli les restrictions au voyage entre les deux pays pour certains voyageurs – journalistes, artistes, universitaires et athlètes –, qui peuvent désormais se rendre à Cuba sans autorisation spéciale. – (AFP)

CORRUPTION

Evasion fiscale : des députés britanniques accusent PwC

Dans un rapport publié vendredi 6 février, le Comité des comptes publics de la Chambre des communes britannique a accusé le cabinet PwC d'encourager « l'évasion fiscale à une échelle industrielle ». Les députés se sont penchés sur les pratiques de certains comptables qui aident les entreprises à alléger leur feuille d'impôt en les encourageant à détourner artificiellement leurs bénéfices vers le Luxembourg pour bénéficier de sa législation fiscale favorable. – (AFP)

Liquidités : l'arme très politique de la BCE

En fermant l'un de ses guichets aux banques grecques, l'institution intime aux Européens de s'entendre

Coup d'Etat financier », « diktat politique », « pistolet sur la tempe »... La décision de la Banque centrale européenne (BCE) qui, mercredi 4 février, a fermé l'un de ses guichets aux banques grecques, a suscité une pluie de commentaires indignés dans la presse européenne. Le premier ministre grec, Alexis Tsipras, a dénoncé un « chantage ».

Les autres chefs d'Etat européens, eux, ont dans leur ensemble jugé légitime la décision de Francfort. Lors de sa conférence de presse, le président François Hollande a ainsi déclaré que l'institution « renvoie » les Etats à « leurs responsabilités ».

La BCE, elle, affirme que ses règles sont claires : jusqu'ici, elle acceptait les bons du Trésor que les banques grecques lui offraient en garantie contre ses liquidités uniquement parce que le pays était sous le plan d'aide de la « troïka » (BCE, Commission européenne, Fonds monétaire international). Puisque Athènes rejette la « troïka », l'institution n'avait pas d'autre choix que de rejeter à son tour ses titres. Il s'agirait donc d'une décision purement technique.

Et pourtant, soulignent nombre d'analystes, elle aurait pu attendre la fin du plan d'assistance, le 28 février, avant d'agir. En prenant les devants, elle a renvoyé M. Tsipras et les gouvernements européens dos à dos. Ne comptez pas sur moi pour financer la dette grecque pendant que vous tardez

L'institut monétaire a renvoyé le premier ministre grec, Alexis Tsipras, et les gouvernements européens dos à dos

à vous entendre sur sa renégociation, leur dit-elle en substance. « Elle a sifflé la fin de la récréation », résume un fin connaisseur de l'institution.

Une position délicate

Ce n'est pas la première fois que la BCE sort de son rôle purement monétaire pour envoyer un message politique. Le sujet est sensible. Explosif, même, car en théorie, l'institution agit en toute indépendance des gouvernements. « En vérité, la position de la BCE est délicate », explique Alan Lemagnen, chez Natixis. « Elle est le reflet des défaillances de la zone euro elle-même : cela met tout le monde un peu mal à l'aise », ajoute Eric Dor, économiste à l'école de management Iéseg.

Le 19 novembre 2010, Jean-Claude Trichet, à l'époque président de la BCE, avait ainsi envoyé une lettre au ministre irlandais des finances, Brian Lenihan. Dévoilée il a peu, celle-ci a fait scan-

dale dans l'île verte. « Ce n'est que si nous recevons par écrit un engagement du gouvernement irlandais (...) sur les quatre points suivants que nous pouvons autoriser d'autres injections monétaires vers les institutions financières irlandaises », écrivait le Français. Avant d'exiger de l'Irlande de « prendre des actions décisives en matière de consolidation budgétaire, réformes structurelles et restructuration du secteur financier ». En d'autres termes, M. Trichet menaçait de couper les liquidités d'urgence indispensables à la survie des banques irlandaises, si le gouvernement n'entrait pas sous un plan de sauvetage européen. Ce qu'il fit presque aussitôt...

En 2013, le même bras de fer se joua entre Chypre, au bord de l'explosion financière, et l'institut monétaire. Le 21 mars, le conseil des gouverneurs fit savoir par communiqué que la fourniture de liquidités d'urgence serait maintenue jusqu'au 25 mars. Mais qu'au-delà, ces aides « ne pourront être envisagées que si un programme Union européenne-FMI est mis en place ». Condition que le gouvernement chypriote finit par accepter.

En août 2011, la BCE envoya également une lettre au premier ministre espagnol José Luis Zapatero et surtout à Silvio Berlusconi, alors président du conseil italien. A l'époque, la crise des dettes commence à contaminer l'Italie. M. Trichet lui enjoignit alors de mettre en œuvre un cocktail de mesures : « privatisations de



grande ampleur », « révision des règles de licenciement », « baisse des salaires publics »...

La BCE abuse-t-elle donc de sa position pour dicter sa loi aux Etats ? Ceux que le *Guardian* appelle les « maîtres non élus de Francfort » ne vont-ils pas au-delà de leur rôle ? « En vérité, tout le monde a des attentes démesurées et schizophréniques envers l'institution : on voudrait à la fois qu'elle en fasse plus pour la croissance, mais qu'elle soit plus discrète politiquement », glisse un député européen.

Il faut rappeler qu'en tant que banque des banques, la BCE ne peut se permettre de porter trop de risques à son bilan. Si elle acceptait de prendre les bons du Trésor grecs en garantie, pourtant

classés en catégorie « spéculative » par les agences de notation, c'était uniquement parce que le plan d'aide lui garantissait que le pays ne risquait pas de faire défaut. Et donc, qu'elle n'essuierait jamais de pertes. « Son rôle n'est pas de prendre les risques à la place des investisseurs privés : on le lui reprocherait », remarque M. Dor.

« Répondre à une carence »

Si la BCE a fait des recommandations aux Etats pendant la crise, c'est aussi... parce qu'il fallait bien que quelqu'un le fasse. On a tendance à l'oublier, mais les investisseurs ne faisaient alors plus confiance aux pays périphériques et pariaient sur l'explosion de la monnaie unique. Il était urgent de redresser les déficits – ou

d'en montrer la volonté – pour éteindre l'incendie. Puisque les Etats étaient incapables de parler d'une voix, la BCE a retroussé ses manches. « Elle a comblé, parfois avec maladresse, le vide politique européen », reconnaît un diplomate.

De fait, l'institution n'a jamais été à l'aise avec le rôle qu'elle a dû prendre, un peu malgré elle, au sein de la « troïka ». « Il s'agissait de répondre à une carence, l'Europe n'étant pas dotée des institutions adaptées », déclarait aux *Echos* du 5 février Peter Praet, son chef économiste. « Cela ne signifie pas que nous sommes satisfaits de la situation actuelle ». Aujourd'hui, la BCE ne rêve que d'une chose : tourner enfin la page de la « troïka »... ■

MARIE CHARREL

Les Athéniens dans la rue pour soutenir leur gouvernement

Entre espoir de changement et crainte d'une aggravation de la situation, les manifestants adressent leurs reproches à l'Allemagne

ATHÈNES - correspondance

Dignité et démocratie. Ces deux mots couraient sur toutes les lèvres au soir du jeudi 5 février, à Athènes, sur la place Syntagma (place de la Constitution) lors d'une manifestation organisée en soutien au gouvernement grec, élu le 25 janvier.

Sotiris et Irini Papadrayiannis sont venus en famille, avec leur petit garçon de 4 ans, « dire à l'Europe, et à l'Allemagne en particulier, que l'on ne peut pas ignorer le vote des Grecs et montrer autant de mépris des règles démocratiques ». Quelques heures après l'annonce, mercredi, de la Banque centrale européenne (BCE) de sa volonté de couper, en partie, le robinet des liquidités bancaires à la Grèce, un appel a été lancé sur les réseaux sociaux invitant les Grecs à manifester.

Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Sakellaris, a réagi en assurant que le système bancaire grec n'avait rien à craindre. Il a dit que « la Grèce refus [ait] de faire l'objet de chantage, tout comme elle ne fera chanter personne ». Le gouverneur de la Banque de Grèce, Yannis Stournaras, a réaffirmé, jeudi, qu'il n'y avait pas de problème de liquidités et a rappelé que la décision de la BCE n'était pas inaltérable et que, si un accord était trouvé entre la Grèce et ses créanciers, alors l'institution monétaire pouvait revenir sur sa décision, « comme elle l'a déjà fait dans le passé ».

Le premier ministre, Alexis Tsipras, a quant à lui rappelé, lors d'un entretien téléphonique avec le gouverneur de la BCE, Mario Draghi, qu'il « était lié par un mandat clair du peuple grec » d'en finir avec l'austérité.

« Nous serons tous les soirs ici à Syntagma, promet Vassilis Kafetsopoulos, un jeune docteur de 28 ans au regard sombre. Pour soutenir l'effort du gouvernement, et faire pression pour qu'il ne cède pas. Nous lui avons donné un mandat ; il doit s'y tenir. » Le jeune homme brandit une pancarte indiquant : « Nous ne sommes pas une colonie de Merkel ». Derrière lui, un groupe de gardiennes d'école licenciées brutalement de la fonction publique il y a dix-neuf mois crie à plein poumons un slogan sans équivoque : « Nous sommes en démocratie ici ! L'Allemagne doit nous respecter ! »

« Déçue aussi par la France »

Le ressentiment vis-à-vis de l'Allemagne est très partagé. « Je suis aussi très déçue par la France. A quoi bon appeler l'Union européenne une union si c'est pour manquer à ce point-là de solidarité ? », interroge Vivi Manolopoulou, une manifestante. « Et pourtant, ce que propose Yanis Varoufakis [le ministre des finances grec] est un virage logique que doit prendre l'Europe. Je ne comprends pas le jusqu'au-boutisme allemand sur l'austérité, alors que ça

ne marche pas. Notre économie ne redémarre pas. L'Europe ne redémarre pas alors que l'Amérique qui a suivi une autre piste est sortie de la crise », affirme la jeune femme.

« Je suis satisfait de ces premières semaines, affirme Sotiris, le père de famille, car la voix de la Grèce se fait entendre pour la première fois depuis quatre ans, et c'est la première fois que l'on a l'espoir d'une négociation possible et pas juste de diktats humiliants. C'est en tout cas ce que je veux apprendre à mon fils ce soir. A lutter pour une Europe des peuples et pas une Europe des banques. » Sotiris et sa compagne pensent que si l'Europe n'accepte pas de négocier et que le gouvernement Tsipras – « la réponse de la gauche à la crise » – échoue, alors « cela ouvrira la voie au fascisme ».

A quelques pas de la place, la grande rue commerçante d'Ermou continue, elle, d'accueillir ses clients, la plupart indifférents à ce qui se passe à quelques mètres d'eux. « Moi je crois que ce gouvernement a annoncé trop vite et a crispé nos créanciers avant même que les vraies négos ne commencent », regrette un marchand de chaussures. « Que croient-ils là-haut, demande l'un de ses clients en désignant le haut de la place et les manifestants, que l'argent tombe du ciel ? Il va falloir en passer par les exigences européennes. Je crois que ce gouvernement nous mène droit au mur. »

Deux semaines après un scrutin qui redéfinit drastiquement les équilibres à la fois en Grèce et en Europe, les Grecs hésitent toujours entre espoir de changement et crainte de lendemains qui déchantent. ■

« A quoi bon appeler l'Union européenne une union si c'est pour manquer à ce point-là de solidarité ? »

VIVI MANOLOPOULOU
une manifestante

ADÉA GUILLOT

RÉSULTATS ANNUELS 2014



Des résultats robustes

« VINCI a réalisé une performance d'ensemble robuste en 2014 : la reprise confirmée du trafic autoroutier, la forte croissance du trafic aéroportuaire et la bonne dynamique des activités du Groupe en-dehors d'Europe ont permis d'atténuer les effets de la dégradation de l'environnement économique constaté en France dans le contracting à partir du 2^e trimestre et des difficultés rencontrées dans la construction au Royaume-Uni. Ainsi, le résultat net hors éléments non courants ressort à 1 906 millions d'euros, en léger progrès (+0,4%) par rapport à 2013. Grâce au produit exceptionnel réalisé à l'occasion de l'ouverture du capital de VINCI Park à hauteur de 75 %, le résultat net part du Groupe affiche une hausse de près de 27 %, atteignant 2 486 millions d'euros, soit 4,43 euros par action. »

Xavier Huillard,
Président-directeur général

Chiffre d'affaires : 38,7 milliards € (-2,0% à structure comparable)

EBITDA : 5 561 millions € (-0,6%)

Résultat net part du Groupe hors éléments non courants : 1 906 millions € (+0,4%)

Résultat net part du Groupe : 2 486 millions € (+26,7%)

Carnet de commandes au 31/12/2014 : 27,9 milliards € soit environ 10 mois d'activité moyenne de la branche Contracting

Dividende* : 2,22 € par action

* Dividende proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015. Soit, compte tenu de l'acompte versé en 2014, un solde de 1,22 € par action payable en numéraire le 29 avril 2015. Il inclut 0,45 € / action à titre exceptionnel.

Relations Actionnaires

Devenez membre du Club des Actionnaires
Prochain rendez-vous 2015 :
14 avril : Assemblée générale au Carrousel du Louvre à Paris
Le communiqué de presse et la présentation des résultats annuels 2014 sont disponibles en français et en anglais sur www.vinci.com

Contacts Actionnaires

VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps,
92851 Rueil-Malmaison Cedex
N° Vert 0 800 015 025
www.vinci.com



Le préjudice écologique va être inscrit dans la loi

La garde des sceaux s'engage à instaurer dans le code civil le principe de responsabilité environnementale

Christiane Taubira présentera « au cours du premier semestre 2015 » un projet de loi relatif à la responsabilité civile environnementale. Ce texte, en l'état en quatre articles, entend, selon la garde des sceaux, « faire entrer dans notre code civil la nature et la réparation du préjudice écologique ».

Concrètement, il s'agit de mieux prendre en compte, lors d'une catastrophe écologique par exemple, les dommages causés à la nature sauvage. « Le végétal, l'animal, la chose n'ont pas de valeur indemnisable tant qu'ils n'entrent pas dans le patrimoine d'une personne physique ou d'une personne morale », constate la ministre. Il s'agit d'accorder à ce végétal, cet animal, cette chose, même sans propriétaire, une valeur ouvrant droit à des réparations.

A chaque marée noire, à chaque accident industriel, à chaque outrage écologique, les associations de sauvegarde de l'environnement, mais pas seulement elles, se plaignent que les dégâts occasionnés sur la faune ou la flore, que les dégradations causées par la pollution sur les côtes ou les sols, soient peu pris en compte.

Après la catastrophe de l'*Erika*, en 1999, le tribunal qui devait juger des responsabilités dans ce drame a ouvert une brèche dans la jurisprudence en reconnaissant en 2008 le préjudice écologique et en estimant qu'il devait être réparé. La Cour de cassation l'a suivi, en septembre 2012, et a, à son tour, admis ce principe. S'il est adopté par le Parlement, le projet de Christiane Taubira permettra de consolider encore cette notion.

Faillies législatives

L'annonce devait être faite, mercredi 11 février, en clôture d'un colloque organisé par *Le Monde* sur la criminalité écologique. Il devait être largement question des faillies législatives, constatées au niveau international, dans la lutte et la prévention des atteintes à la nature. Dans sa série « Ecocide », publiée depuis le 26 janvier, *Le Monde* a dénoncé quelques scandales,

comme le commerce illégal du bois de rose à Madagascar, les ravages des mines de cassitérite en Indonésie, ou encore le recyclage des produits électroniques français en Chine. Lors du colloque, mercredi, la plupart des intervenants, qu'ils soient universitaires, animateurs d'ONG, responsables européens de la lutte contre le crime organisé ou représentants d'Interpol, devaient faire état de la difficulté de leur travail et notamment pointer la faiblesse de la réponse légale aux destructions en cours.

Calendrier à définir

Une équipe de juristes internationaux, animée par le Pr Laurent Neyret, a d'ailleurs travaillé sur ces lacunes et formulé trente-cinq propositions pour les droits français et internationaux. Parmi elles, harmoniser le droit pénal de l'environnement à l'échelle internationale, consacrer le crime dit d'« écocide », favoriser la responsabilité pénale des entreprises transnationales, faciliter l'accès des victimes à la justice, protéger les lanceurs d'alerte, etc., jusqu'à l'idée d'une Cour pénale internationale de l'environnement.

Par son projet de loi sur le préjudice écologique, la France pourrait ainsi apporter son modeste écot à la cause environnementale. Le texte privilégie la réparation en nature, c'est-à-dire l'idée d'une remise en état du milieu aux frais de celui qui l'a dégradé, en vertu du principe pollueur-payeur. En cas d'impossibilité manifeste, il peut être envisagé une indemnisation en remplacement. Le juge peut également envisager une amende civile si, dit le texte, « l'auteur du dommage a commis intentionnellement une faute grave, notamment lorsque celle-ci a engendré un gain ou une économie ».

La future loi, assure la ministre, permettra d'« apprécier et mesurer les services rendus par les écosystèmes ». Ce ne sera pas la plus simple des tâches que de donner une valeur marchande ou utilitaire à la nature. Combien pour un oiseau, pour un arbre, pour une fleur ? Quand une espèce disparaît, com-



Opération de nettoyage des côtes, au Croisic (Loire-Atlantique), le 7 janvier 2000, après le naufrage de l'*Erika*. FRANK PREVEL/AP

Le texte privilégie la réparation en nature, soit une remise en état du milieu aux frais de celui qui l'a dégradé

ment estimer le dol collectif ? Des barèmes existent déjà, mais restent encore très flous. Il faut également « élaborer la liste des personnes habilitées à demander réparation ». Qui ? L'Etat, les collectivités locales, les associations de défense

de l'environnement ?

Une autre inconnue, de taille, concerne l'éventuelle création d'un fonds de réparation environnementale, sur le type du fonds Barnier pour les catastrophes naturelles. On pourrait y puiser en urgence des ressources pour sauvegarder ou restaurer un lieu naturel. Mais cette idée, émise par un groupe de travail convoqué en 2013 sous la présidence d'Yves Jegouzo, professeur de droit public, si elle semblait avoir été retenue, ne figure pas dans le projet actuel. L'article 5 qui le prévoyait est « réservé », donc encore en phase d'étude. On devine aisément les réticences de ceux qui seraient logiquement amenés à le financer : industriels, agriculteurs ou parti-

culiers par le biais de leurs primes d'assurance. Reste également à définir un calendrier d'examen. La ministre admet que des consultations sont encore en cours. On sait d'autres ministères très hostiles à ce nouvel arsenal juridique. Par deux fois déjà, en 2013 puis 2014, le projet avait été annoncé, claironné même, puis repoussé, se souvenant des associations qui le soutiennent. Il faudra donc attendre l'inscription au conseil des ministres puis à une session parlementaire, pour savoir si cette fois sera la bonne. L'organisation en France, à la fin de l'année, d'une conférence internationale sur le climat et la volonté du gouvernement de verdir sa politique à cette occasion semblent offrir une con-

jonction favorable.

Outre le projet de loi qui émerge au droit civil, Christiane Taubira propose un volet pénal à la lutte contre la criminalité écologique. Une « circulaire de politique pénale » sera diffusée dans le milieu judiciaire, notamment auprès des procureurs. Elle préconisera « une réponse pénale adaptée à la gravité des atteintes subies » et « des poursuites systématiques lorsque les atteintes sont graves ou irréversibles ». En filigrane, mais en filigrane seulement, se trouve l'idée de la « spécialisation de certains magistrats », peut-être le germe d'un pôle, à la manière de ce qui se fait en matière financière, terroriste ou sanitaire. ■

BENOÎT HOPQUIN

Le Sénat « renucléarise » le texte sur la transition énergétique

La Haute Assemblée refuse de réduire de 75 % à 50 % la part de l'électricité d'origine nucléaire d'ici à 2025 et de fermer des centrales

Chassez le nucléaire, il revient au galop... Mis en veilleuse dans le projet de loi sur la transition énergétique adopté en première lecture par les députés en octobre 2014, l'atome fait un retour en force dans le texte dont les sénateurs, à leur tour, ont commencé mardi 10 février l'examen. Celui-ci se pour-

suivra jusqu'au 19 février, le vote étant prévu le 3 mars. Cette « renucléarisation » n'est pas une surprise, l'opposition – majoritaire au Sénat – en faisant son principal axe de bataille. Mais elle vide très largement de sa substance le projet de loi, mettant à mal l'ambition de la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, d'engager la

France vers « un nouveau modèle énergétique ».

Le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale gravait dans le marbre l'engagement de François Hollande de réduire de 75 % à 50 %, d'ici à 2025, la part de l'électricité d'origine nucléaire. Celui dont débat le Sénat est passé au moulinet des amendements des commissions du développement durable et des affaires économiques, dont il est ressorti sérieusement amputé.

« Allié objectif »

S'il est toujours prévu de ramener à 50 % la part du nucléaire, l'échéance de 2025 a disparu, la nouvelle rédaction « visant à terme » cet objectif. C'est-à-dire, dans l'esprit des sénateurs, un horizon le plus lointain possible. Ce n'est pas tout. Le seul levier d'action dont s'étaient dotés les députés était le plafonnement de la puissance du parc nucléaire français à son niveau actuel de 63,2 gigawatts (GW), là encore un engagement du chef de l'Etat. Ce qui aurait obligé, lors de la mise en service, prévue en 2017, de l'EPR de Flamanville (Manche), de 1 650 mégawatts (MW), à fermer deux réacteurs anciens de 900 MW. Par exemple, ceux de Fessenheim (Haut-Rhin), dont M. Hollande a

La transition verte de la France entre dans une zone de turbulences politiques à haut risque

promis la mise à la retraite à la fin de 2016.

Le texte discuté au Sénat, lui, plafonne la puissance du parc à 64,85 GW, permettant d'ouvrir Flamanville sans arrêter aucun des 58 réacteurs actuels et, au final, d'accroître la production nucléaire au lieu de la diminuer. « Le nucléaire est un atout pour la France et, parce qu'il est une énergie totalement décarbonée, un allié objectif de la transition énergétique », justifie Ladislav Poniatski, sénateur UMP de l'Eure et rapporteur de la commission des affaires économiques. Le Sénat n'en assure pas moins vouloir parvenir à un compromis : « Nous pensons qu'un accord est possible avec l'Assemblée nationale », affirme Jean-Claude Le Noir, sénateur UMP de l'Orne et président de la commission des

affaires économiques.

La transition verte de la France entre en tout cas dans une zone de turbulences politiques à haut risque. Il est plus que probable que le Sénat votera le texte qui lui est proposé. Mais ensuite ? Une commission mixte paritaire (sept députés et sept sénateurs) sera réunie, probablement en mars. Elle devrait logiquement se conclure par un constat de désaccord, renvoyant le texte devant les deux chambres. Ce qui repousserait de plusieurs mois le vote final.

Concessions

Mais une autre possibilité existe : que le gouvernement fasse des concessions, pour permettre un accord en commission mixte paritaire. Auquel cas le texte n'aurait plus qu'à revenir devant l'Assemblée, en lecture définitive, pour être adopté. La France, qui veut se montrer « exemplaire » en vue de la Conférence mondiale sur le climat de Paris, en décembre 2015, pourrait ainsi se prévaloir, sans plus attendre, d'une loi consensuelle.

Jusqu'où pourraient aller ces concessions ? M^{me} Royal a déposé des amendements pour revenir au texte initial sur le nucléaire, mais elle dit « s'accorder

toujours une marge d'adaptation ». Les écologistes ont prévenu qu'ils ne transigeront pas. « S'il y a un recul sur l'échéance de 2025 et sur le plafonnement, nous ne soutiendrons pas le texte », avertit Denis Baupin, vice-président (EELV) de l'Assemblée nationale. Le sénateur écologiste Romain Dantec (Loire-Atlantique) renchérit : « Nous serons fermes sur la non-remise en cause des équilibres de la loi ».

Les socialistes, eux non plus, n'ont pas l'intention de battre en retraite. « L'objectif de 2025 ne doit pas être renvoyé aux calendes grecques, car il permet de mobiliser les acteurs publics pour développer les renouvelables et diversifier le bouquet énergétique », plaide Roland Courteau, sénateur de l'Aude et coordinateur du groupe socialiste. Quant au président de la commission du développement durable de l'Assemblée, Jean-Paul Chanteau, député PS de l'Indre, il annonce que lorsque le texte reviendra à l'Assemblée, il votera « contre s'il ne respecte pas les engagements du président de la République ». Pour M^{me} Royal, à la recherche d'« une loi d'équilibre », la voie du compromis est étroite et périlleuse. ■

PIERRE LE HIR

Alain Dierckx, Gilles Mattana, Dominique Née et Gérard Pullicino présentent en accord avec Eric Young et Bernard Olivier

ACTUELLEMENT EN TOURNÉE DANS TOUTE LA FRANCE !

Fnac - Carrefour - Géant Magasins U - Agences et points de vente habituels
www.fnac.com
www.ticketmaster.fr

MESSMER
LE FASCINATEUR

www.messmer.ca
www.facebook.com/MessmerFascinateur

Envoyant
réponses
étonnantes
« Irresistible
Le passage »

metronews

EDF : « Il faudra de nouveaux réacteurs nucléaires »

Cessions d'actifs, endettement, tarifs... Le nouveau PDG, Jean-Bernard Lévy, détaille la stratégie du groupe

ENTRETIEN

Dans un entretien au *Monde*, Jean-Bernard Lévy, qui a succédé à Henri Proglio à la tête d'EDF fin novembre 2014, se déclare « préoccupé » par le financement des investissements à venir, notamment pour moderniser les 58 réacteurs nucléaires et développer les énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique.

Quel diagnostic posez-vous sur la situation d'EDF ?

EDF est une grande entreprise qui fournit aux particuliers l'électricité la moins chère d'Europe. Avec l'Allemagne, l'écart est de 90 % ! Sa production est très économe en émission de gaz à effet de serre. La péréquation tarifaire permet à tous de bénéficier de l'électricité aux mêmes tarifs, qu'on habite en montagne ou dans une île. Le réseau tombe très peu en panne, et nous avons encore amélioré cette performance remarquable en 2014.

En revanche, EDF gagne de l'argent, mais sa génération de cash est négative. Il sort plus d'argent qu'il n'en rentre, à hauteur de 4 milliards d'euros en 2014. Cette situation me préoccupe. L'entreprise n'a pas beaucoup investi ces quinze dernières années, ce qui se traduit par un prix de l'électricité bon marché. Or, le parc nucléaire, dont une bonne partie s'approche des 40 ans, nécessite plus de maintenance et nous devons investir dans les énergies renouvelables. Nous ne pourrions pas financer tous ces investissements si nous ne stabilisons pas notre dette.

Comment sortir de cette situation ?

Au moment où nous avons besoin d'investir davantage, nous demandons que l'Etat nous accorde des augmentations de tarifs régulières, dans des proportions acceptables par la collectivité. C'est ce que j'ai indiqué au gouvernement. Par ailleurs, le prix de gros auquel nous vendons l'électricité d'origine nucléaire à nos concurrents doit être relevé. La Commission de régulation de l'énergie a estimé que le prix de l'ARENH [l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique] doit être à 50 euros par MWh. Il n'est aujourd'hui que de 42 euros. Nous vendons notre courant en dessous de son prix de revient. Il faut que ce prix monte rapidement et par palier à 50 euros.

Vous vous inquiétez de la dérive de la CSPE, ce prélèvement payé par les clients notamment pour financer les énergies renouvelables...

Au rythme actuel, la contribution au service public de l'électricité atteindra environ 10 milliards d'euros en 2020. Cet effort national en faveur de la transition énergétique ne devrait pas porter sur les seuls consommateurs d'électricité mais également sur d'autres énergies, en particulier les plus émettrices de gaz à effet de serre.

Plutôt que d'augmenter les prix, EDF ne devrait-il pas réduire ses coûts ?

Les deux sont évidemment nécessaires. Dans ma lettre de mission, le gouvernement m'a d'ailleurs demandé de renforcer la maîtrise des coûts. EDF a déjà engagé des plans d'économies ces dernières années, nous pouvons renforcer ces efforts. Les salariés

LES CHIFFRES

72,9

Chiffre d'affaires, en milliards d'euros, réalisé par EDF en 2014 (+ 1,3 %), porté par une hausse de la production d'électricité nucléaire (415,9 térawattheures), la deuxième meilleure performance de ces six dernières années.

3,7

Montant, en milliards, du résultat net (+ 5,2 %).

17,3

Montant, en milliards, du résultat d'exploitation (+ 6,5 %).

34,2

Montant, en milliards, de l'endettement net, soit deux fois l'Ebitda.

1,25

Le dividende, en euros, versé par EDF, identique à celui payé au titre de 2013.

sont d'ailleurs attachés à montrer qu'ils font des efforts dans ce sens.

Allez-vous remettre en cause les 32 heures et réformer la CCAS, le comité d'entreprise qui coûte si cher à EDF ?

L'entreprise a relancé la négociation ouverte il y a un an sur l'organisation et le temps de travail des cadres pour passer d'un calcul sur une base horaire à une comptabilisation par jour de travail, comme dans toutes les grandes entreprises. Nous espérons aboutir.

Je suis, depuis mon arrivée, très sensible à l'engagement des salariés d'EDF, qui est vraiment exceptionnel. L'accord de 1999 s'explique notamment par la façon dont le personnel peut être mobilisé, en cas d'intempéries par exemple. Les missions de service public s'accompagnent d'un statut spécifique depuis plus de soixante ans. Il n'est pas dans ma feuille de route de le modifier.

Allez-vous céder des activités ?

Nous devons être ouverts aux cessions d'actifs non essentiels. Nous en avons déjà parlé au sein du conseil d'administration. Mais il n'y a pas d'objectifs immédiats, ni d'actualité en la matière.

A Flamanville, le premier EPR français a déjà cinq ans de retard et son coût a explosé. Est-on à l'abri d'autres mauvaises nouvelles ?

Un nouveau calendrier a été annoncé le 18 novembre 2014, juste avant mon arrivée. Je n'ai pas d'informations complémentaires à apporter à ce stade. En tout état de cause, Flamanville 3 est un prototype qui concentre les frais de développement. L'une de mes priorités est de préparer une série plus longue d'EPR, avec un design un peu revu, pour le renouvellement du parc français et les marchés d'exportation.

Ce nouveau nucléaire peut-il être rentable ?

Avec l'effet de série et l'amélioration du design, oui sans aucun doute. Le nucléaire et l'hydraulique sont nos productions les plus rentables. Le coût marginal du nucléaire est bien plus intéressant que les énergies fossiles pour la production d'électricité en « base », c'est-à-dire pour répondre aux besoins continus. Pour les points de consommation, nous avons encore besoin de centrales au gaz et au charbon.



STEPHANE LAVOUE/
PASCO POUR « LE MONDE »

« Nous demandons que l'Etat nous accorde des hausses de tarifs régulières »

Avec la prolongation de la durée de vie des centrales et la crise qui freine la consommation d'électricité, a-t-on vraiment besoin de nouveaux EPR ?

Quand Flamanville 3 a été lancé, la consommation d'électricité était en effet en progression, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Grâce aux efforts passés, la France dispose aujourd'hui d'une électricité peu chère, écologique, et qui assure notre indépendance. La façon de maintenir cet avantage, c'est à la fois de prolonger les centrales actuelles, et de renouveler le parc nucléaire en fonction des besoins. Indiscutablement, nous aurons besoin de nouveaux réacteurs.

Comment comptez-vous prolonger au-delà de quarante ans la durée de vie des réacteurs ?

Le conseil d'administration d'EDF s'est prononcé, il y a quelques jours, en faveur du projet de « grand carénage » pour rénover le parc et améliorer sa sûreté afin d'utiliser les réacteurs au moins dix ans de plus. Cela nécessitera de dépenser en moyenne 5 milliards d'euros par an dans la maintenance nucléaire jusqu'en 2025, au lieu de plus de 3 milliards actuellement. Soit un budget total de

55 milliards d'euros environ. Bien sûr, ce sera à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) d'autoriser le passage de 40 à 50 ans, réacteur par réacteur. J'ai confiance dans les ingénieurs d'EDF pour démontrer que c'est possible. Je note qu'avec la même technologie des réacteurs à eau pressurisée, nos collègues américains ont reçu l'autorisation d'utiliser certaines centrales au-delà de 60 ans.

Allez-vous fermer Fessenheim ou une autre centrale ?

La loi sur la transition énergétique votée à l'Assemblée nationale plafonne la capacité nucléaire en France à 63,2 gigawatts. Pour compenser la mise en service de Flamanville 3, le gouvernement a retenu la fermeture de Fessenheim tout en étant ouvert à une solution alternative. EDF étudie actuellement le sujet.

Pourquoi la décision d'investissement dans les deux EPR britanniques n'a-t-elle toujours pas été prise ?

Des discussions sont en cours entre EDF et le gouvernement britannique d'une part, et des partenaires, notamment chinois, de l'autre. La décision d'investir à Hinkley Point pourrait être mûre dans quelques semaines.

Les Chinois sont associés à ce projet. Ils deviennent pourtant de redoutables rivaux sur le marché nucléaire...

Lors de la récente visite de Manuel Valls en Chine, j'ai été frappé du fait que les deux premiers ministres ont cité le nucléaire

comme le premier secteur de coopération entre les deux pays. Le contexte politique est donc très favorable à un renforcement de nos partenariats. Cela peut se concrétiser dès le lancement définitif du projet Hinkley Point. Nous travaillons avec les Chinois depuis trente ans, nous avons formé toute une génération de responsables du nucléaire, qui sont souvent francophones. Il y a un climat de confiance. Nous avons une carte à jouer. En France, le nucléaire chinois fait déjà travailler 2 500 personnes en dehors d'EDF et d'Areva.

Areva est en difficulté financière. Doit-il se rapprocher d'EDF, avec des sociétés communes dans certaines activités ?

Nos deux groupes ont souffert dans le passé d'un manque de coopération. Pour y remédier, Philippe Varin [le nouveau président d'Areva] et moi avons lancé des sujets très précis : le cycle du combustible, l'avancement des chantiers comme Flamanville 3, et le réacteur nucléaire de demain. Ils ont déjà abouti à des améliorations significatives. La situation financière d'Areva est un autre sujet : nous y sommes attentifs en tant que partenaire et client.

Pourriez-vous voler au secours d'Areva ?

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Le développement international d'EDF a stagné. Allez-vous le relancer ?

EDF doit se développer là où il y a des possibilités de croissance et

« Avec Areva, nous avons lancé des groupes de travail sur le cycle du combustible, l'avancement des chantiers... »

des parts de marché à gagner. Nous ne pouvons pas tout faire partout. Nous devons définir des priorités et être plus sélectifs dans nos investissements, que je trouve trop dispersés. Le plan stratégique Cap 2030 que nous préparons, et que je soumettrai prochainement au conseil d'administration, nous permettra de proposer des priorités, de dessiner notre place en Europe, en Chine et dans les pays émergents. Quelle est la place de l'investissement à l'international dans la production nucléaire, hydraulique, thermique, éolienne?... Dans les services, avec notamment Dalkia ? Dans l'ingénierie ?

Le gouvernement a demandé à EDF des éclaircissements sur des filiales ouvertes dans des paradis fiscaux...

Le gouvernement a en effet demandé à EDF de détailler notre présence dans certains pays et d'en clarifier les raisons. Notre objectif n'est pas l'optimisation fiscale et je prépare la réponse sur ce sujet. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-MICHEL BEZAT
ET DENIS COSNARD

« EDF sort plus d'argent qu'il n'en rentre. Cette situation me préoccupe »

Renault retrouve la croissance en France

Le constructeur va recruter 1 000 personnes en CDI, en 2015, pour ses usines et ses centres d'étude

Chez Renault, la roue tourne. Si ces dernières années, les activités internationales ont porté le constructeur français, l'Europe revient en force avec une hausse des ventes de 9,1%. De même que la France, son berceau historique. Jeudi 12 février, lors de la présentation des résultats de Renault, très solides avec un chiffre d'affaires stable à 41 milliards d'euros mais le triplement de son résultat net à 2 milliards, Carlos Ghosn, le PDG du groupe, a annoncé 1 000 recrutements de CDI pour faire face à la relance des usines françaises du groupe.

C'est positif pour le pays. Mais cela reste une goutte d'eau par rapport à la fonte des effectifs du groupe sur le territoire, qui sont passés depuis 2004 de 76 000 à moins de 45 000 personnes, dont 2 000 dans les usines en 2014... Les années 2014 et 2015 sonnent néanmoins comme les années du rebond après une longue descente aux enfers. Les six sites de Renault, en comptabilisant le site de Dieppe qui assemble les versions sportives de la marque, ont produit 533 000 véhicules, en hausse de 5,3% par rapport à 2013, année historiquement basse.

Renault est encore loin du 1,3 million de véhicules assemblés en 2004. Mais tout le monde le sait désormais, ces volumes ne seront plus jamais atteints durant cette décennie. Depuis des années, la production des produits de marque Renault a été délocalisée en Espagne, en Slovaquie ou encore en Turquie. « En France, la capacité de production installée est désormais de 760 000 unités par an avec deux équipes de production, souligne Eric Azière, de la CFE-CGC de Renault. Si on revient à une production annuelle de 850 000 à 900 000 unités, voire un million d'unités en saturant les sites, on sera satisfait. »

Mais le constructeur en est encore très loin. « Pour l'instant, nous sommes sur la trajectoire des 760 000 véhicules à produire à l'horizon 2016, comme s'y était engagée la direction de l'entreprise dans le cadre de l'accord de compétitivité signé en mars 2013 », constate, satisfait, Franck Daout, de la CFDT. « La progression reste pour l'instant très faible, juge pour sa part Fabien Gâche, de la CGT. Cela correspond au lancement de la production du nouveau Trafic à Sandouville (Seine-Maritime). La reprise se fait donc toujours attendre... »

Cadences à la hausse

En contrepartie de la modération salariale et de la suppression de 7 500 emplois nets, la direction s'était engagée à maintenir ses usines françaises et à y assembler plusieurs nouveaux véhicules, des Renault comme des véhicules de partenaires. Ainsi, après le site de Maubeuge (Nord-Pas-de-Calais), qui produit des Mercedes Citan, l'usine de Flins (Ile-de-France) a été désignée pour fabriquer 132 000 Nissan Micra à un rythme annuel à partir de la fin de 2016. Et l'usine de Sandouville fabriquera des Fiat Scudo à partir de mi-2016. Le site de Dieppe (Seine-Maritime) produira également au second semestre 2015 des Bluecar, le véhicule du groupe Bolloré.

Pour remettre à niveau ses usines, Renault a investi 2 milliards d'euros en France depuis 2011. Et cela commence à se voir. Le moral revient et, comme le marché reprend, les cadences repartent à la hausse. A Sandouville, l'usine augmente ses cadences de production du nouveau Trafic, un véhicule utilitaire bien reçu par le marché. Dès février, deux équipes devraient se relayer pour produire en année pleine 83 000 véhicules, contre 32 000 sur le dernier trimestre 2014.

Pour remettre à niveau ses usines, Renault a investi 2 milliards d'euros en France depuis 2011

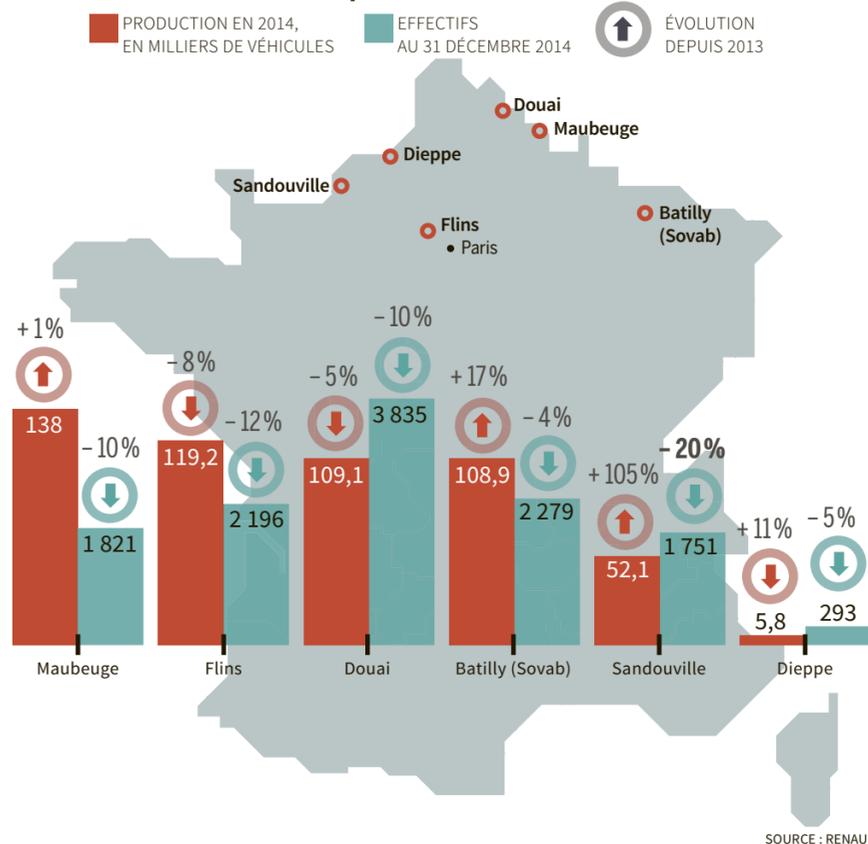
A Flins, les investissements prévus pour accueillir la prochaine génération de la Nissan Micra redonnent un avenir à un site en perte de vitesse. « Cette année, nous avons produit plus que le plancher prévu de 110 000 véhicules », précise M. Daout. C'est presque 120 000 Clio et autres Zoé qui sont sorties de la ligne de production.

A Douai (Nord-Pas-de-Calais), c'est aussi la renaissance. En 2014, l'usine a produit 109 000 Scenic et autres Megane, soit moins qu'en 2013 (116 000 unités), mais 420 millions d'euros ont été investis pour préparer le site à produire la nouvelle Espace, commercialisée au premier semestre. Quatre autres silhouettes Renault doivent suivre.

Les sites de Batilly, en Meurthe-et-Moselle (Master) et de Maubeuge (Kangoo) sont en ligne avec la production prévue. Enfin, dans les usines mécaniques, comme à Cléon (Seine-Maritime), ou au Mans, fabricant de trains avant et arrière, l'activité a également progressé grâce à de nouveaux investissements et de nouvelles commandes passées. « En 2015, estime Franck Daout, il n'y aura pas de chômage partiel prévu dans les usines, à l'exception du site de Villeurbanne (Rhône)... C'est une première depuis 2008 ! »

Le problème est désormais la charge de travail des rescapés des

Renault : la baisse des effectifs sur les sites français s'est poursuivie en 2014



divers plans de départ. « Avec la hausse du nombre de programmes et la baisse des effectifs, la charge de travail des salariés s'est beaucoup alourdie », relève Franck Daout. Et les salaires restent extrêmement limités. Des négociations salariales sont prévues dès vendredi.

Les syndicats sont également

inquiets de l'augmentation de l'intérim. « Avec la reprise de la production, le recours à l'intérim a explosé, relève Eric Azière. A Sandouville, 60% des opérations de montage sont confiées à des intérimaires. » A Flins, 80% des effectifs du montage sont intérimaires, ajoute Fabien Gâche. Sur d'autres sites, la précarité est éga-

lement la norme. Cette situation n'est pas tenable. C'est socialement injuste et économiquement inefficace, car une fois formées, ces personnes peuvent partir... » La création de 1 000 postes en CDI et de 1 000 nouveaux contrats d'apprentissage ne limitera qu'un peu l'intérim. ■

PHILIPPE JACQUÉ

Club Med : la vie chinoise commence

Le conglomérat Fosun a réussi son OPA sur le champion français des vacances tout compris

À 65 ans, le Club Med entame une nouvelle vie. Sous pavillon chinois. Fosun, le conglomérat de Shanghai qui cherchait depuis deux ans à mettre la main sur le groupe de tourisme français, est parvenu à ses fins. A l'issue de son offre publique d'achat, il détient, avec ses partenaires, 92,8% du capital du Club, a annoncé l'Autorité des marchés financiers mercredi 11 février. Bien plus que les 50% qu'il s'était fixés comme seuil minimal. Fosun a désormais en mains les clés du champion tricolore des vacances tout compris. Une issue qui ne faisait guère de doute depuis que son rival, l'italien Bonomi, avait jeté l'éponge, le 2 janvier.

C'est la fin d'une OPA floue, la plus longue jamais enregistrée à la Bourse de Paris, du fait des contestations en justice, puis de la bataille avec Andrea Bonomi et des surenchères successives. « Ce succès de l'offre vient clore une période d'incertitude », s'est réjoui Jian-nong Qian, l'un des dirigeants chinois.

C'est surtout le début d'un chantier de plusieurs années pour le Club. Objectif de Fosun : redresser suffisamment l'entreprise pour pouvoir, un jour, rentrer dans ses frais. Un sacré pari. Le groupe chinois mise en effet 939 millions d'euros sur une marque prestigieuse, mais qui a perdu cinq fois de l'argent au cours des huit dernières années, et dont le chiffre d'affaires a fondu de 20% depuis 2007.

Le groupe chinois mise 939 millions d'euros sur une marque dont le chiffre d'affaires a fondu de 20% depuis 2007

Pour réussir, Guo Guangchang, le propriétaire de Fosun, et son allié Henri Giscard d'Estaing, le PDG de Club Med, ont prévu un plan en quatre axes.

Sortir de la Bourse. C'est la première étape, la plus facile. En octobre 2014, Fosun avait promis de maintenir une cotation à la Bourse de Paris, afin de garantir l'« ancrage français » du Club. Mais, au prix final, très généreux, les actionnaires ont apporté leurs titres en masse. Plus question de rester en Bourse avec si peu d'actions disponibles pour le public. L'offre d'achat va donc être ouverte à nouveau pour dix jours, afin de ramasser plus de 95% du capital, et de pouvoir engager une procédure de retrait de la cote. Fosun pourra alors réorganiser l'entreprise sans avoir à rendre de comptes aux investisseurs tous les trimestres. Dans la foulée, le conseil d'administration sera remodelé, afin que les représentants de Fosun aient la majorité des sièges.

D'ici à quelques mois, le capital

pourrait aussi être ouvert à l'homme d'affaires brésilien Nelson Tanure, avec lequel des discussions ont déjà eu lieu. Il pourrait prendre 20% du capital, allégeant d'autant la facture de Fosun.

Remotiver les équipes. Depuis que la victoire du camp Fosun est acquise, M. Giscard d'Estaing a commencé à faire la tournée des villages, pour rassurer les quelque 13 000 « gentils organisateurs ». Durant cette OPA de près de deux ans, les chefs de village ont suivi leur PDG comme un seul homme, d'autant qu'ils devaient être associés au capital en cas de succès. Au fil du temps, les salariés de base ont, eux, montré de plus en plus de signes d'inquiétude. Nombre d'entre eux craignent que le nouveau propriétaire ne serre la vis pour rentabiliser son investissement, même si aucun plan social ne se profile. Certains comme Michel Braquet, le délégué UNSA, redoutent aussi que « l'esprit de partage et de convivialité » ne disparaisse, et que le Club Med devienne « un tour operator, un hôtel comme un autre ». Mi-janvier, le comité d'entreprise a voté contre l'OPA de Fosun.

Relancer les projets gelés. Maintenant que le groupe a un capital stabilisé et que ses dirigeants ont été confirmés, plus question de tergiverser. « Fosun a validé la stratégie de montée en gamme et d'internationalisation, donc on y va plein pot », résume-t-on au siège.

Première étape : « Nous allons relancer les projets suspendus pendant l'OPA », a indiqué mercredi soir M. Giscard d'Estaing. Une phrase qui vise notamment Cefalu, en Sicile, où le Club a un projet très avancé de nouveau village de luxe. Durant la bataille boursière, les banques italiennes susceptibles de financer le chantier avaient demandé au groupe de patienter, le temps que le débat sur la stratégie soit tranché. En cas de victoire de M. Bonomi, une option moins haut de gamme aurait pu être retenue.

Le Club envisage également d'ouvrir un premier village au Canada, à Petite-Rivière-Saint-François, une station de ski. Les investissements vont aussi être augmentés de 50 millions d'euros en 2015-2016, pour étendre les villages actuels les plus performants.

Accélérer en Chine. C'était l'une des grandes différences entre les plans de Fosun et de M. Bonomi. L'homme d'affaires italien ne voulait pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Fosun, lui, mise sur la soif de vacances des Chinois. Il veut ouvrir davantage de villages classiques en Chine. Le Club en compte déjà trois. A cela s'ajoutera la création, sous une marque spécifique, de complexes touristiques proches des grandes villes chinoises, pour des séjours de 3 à 5 jours. Autant de projets dont la réalisation devrait être accélérée grâce aux appuis de Fosun. ■

DENIS COSNARD

Prix : tensions entre industriels et distributeurs

Les négociations entre les enseignes et l'industrie agroalimentaire sont bloquées

La tension monte encore entre l'industrie agroalimentaire et la grande distribution. Comme chaque année, ils doivent signer avant fin février les contrats fixant les prix et les engagements de chacun pour l'année 2015. Mercredi 11 février, le gouvernement a encore tenté de jouer les « M. Bons Offices » en réunissant les représentants des producteurs agricoles, de l'industrie agroalimentaire et des enseignes.

Peine perdue. A l'issue de cette réunion, à Bercy, l'Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA) a dénoncé « le déni de négociations des enseignes (...) qui exercent une pression insoutenable sur leurs fournisseurs ». Elle cite des « demandes de déflation jusqu'à -18% » et des « demandes de compensation de marges rétroactives jusqu'en 2013 ».

En 2014, les prix alimentaires ont reculé de 0,7%, selon l'ANIA. Une baisse liée en grande partie au recul de 4,1% du prix des produits frais. Hors fruits et légumes, les prix des produits commercialisés par la grande distribution ont augmenté de 0,3%.

« Nos membres ont déjà signé une grande partie des accords avec les PME et environ un tiers des contrats avec les grandes entreprises », rétorque Jacques Creyssel, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribu-

tion, qui regroupe Carrefour, Casino, Auchan, Cora ou Système U. Ce jeu de poker menteur est habituel, mais il intervient cette année dans un contexte particulier. Coup sur coup, Auchan et Système U (en septembre 2014) puis Casino et Intermarché (en octobre) et Carrefour et Cora (fin décembre) ont rapproché leurs centrales d'achats respectives. Conséquence : les fournisseurs se retrouvent face à quatre acteurs de poids quasiment égal (20% et 25% du marché).

Boycott

Par ailleurs, un amendement de la loi Macron, voté fin janvier, limite à neuf ans la durée des contrats d'affiliation entre commerçants indépendants et enseignes. En réaction, deux des trois indépendants, Leclerc et Intermarché (mais pas Système U) ont boycotté la réunion de mercredi.

La direction de la répression des fraudes (DGCCRF) a indiqué qu'elle va assigner deux distributeurs pour leurs pratiques commerciales vis-à-vis des fournisseurs. En novembre 2013, Leclerc avait déjà fait l'objet d'une telle assignation. Il avait dû modifier ses contrats mais n'avait pas reçu d'amende. En 2014, la DGCCRF dit avoir effectué 1 259 actes de contrôle dans 310 établissements. ■

LAURENCE GIRARD
ET AUDREY TONNELIER

Lancement des travaux de construction de l'usine de fabrication de lait en poudre du groupe chinois Synutra, à Carhaix (Finistère), en janvier 2014.

HERVÉ RONNE/REA



Bienvenue à l'invasion chinoise!

A Shanghai, Manuel Valls a joué les séducteurs pour attirer les investisseurs qui s'intéressent de plus en plus aux perles de la vieille Europe. Mais en France, le sujet reste politiquement sensible. **La peur** du péril jaune n'est jamais loin

DENIS COSNARD

La date et l'heure de l'inauguration sont déjà fixées : ce sera le 9 janvier 2016 à 10 h 58. Deux ans jour pour jour après le premier coup de pelle, à la minute près. Ce samedi-là, Synutra, un producteur de lait pour bébé installé dans la province du Shandong, ouvrira officiellement sa première usine hors de Chine. A Carhaix, au cœur de la Bretagne. Autant dire qu'il y aura du bruit, des pétards et des feux d'artifice dans ce gros bourg du Finistère qui ne faisait guère parler de lui qu'en juillet, lors du festival des Vieilles Charrues.

Pourquoi 10 h 58 ? « En Chine, ces chiffres sont censés porter bonheur », explique Sylvain Deffontaines, le directeur des ressources humaines de Synutra France. En attendant, les tours de séchage et les autres bâtiments sortent de terre, sous l'œil des six responsables chinois qui dirigent la construction de cette usine, réplique de leur grande installation de Qingdao. M. Deffontaines, lui, recrute les futurs opérateurs. Au moins 200 emplois sont prévus. « Une trentaine de candidats viennent de partir pour une formation de 400 heures prise en charge notamment par Pôle emploi », précise-t-il.

Si les délais sont tenus, le lait des vaches bretonnes commencera à être transformé en poudre puis expédié de Carhaix vers la Chine dans moins d'un an. Cible privilégiée : les parents chinois soucieux de la qualité de ce qu'ils donnent à leur bébé, après le lait à la mélamine et autres scandales. Zhang Liang, le très francophile propriétaire de Synutra, a déjà promis à ses coactionnaires que cet investissement de 120 millions d'euros dégagerait des bénéfices dès 2017.

« CE N'EST QU'UN DÉBUT ! »

Pour les Chinois, l'année 2015 qui débute le 19 février est celle du mouton ou de la chèvre, signe de solidarité, d'harmonie et de calme. Nul doute que ce sera aussi celle d'une nouvelle percée des entreprises chinoises en Europe et en France. Grâce au

LA PRIVATISATION DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE A FAIT GRINCER DES DENTS

chantier de Carhaix. Mais aussi grâce à la spectaculaire acquisition du Club Med par le conglomérat Fosun, conclue le 11 février, à la privatisation bientôt bouclée de l'aéroport de Toulouse au profit d'un consortium chinois, et à d'autres opérations encore en projet. Le monde sportif bruit par exemple du possible rachat du FC Sochaux, dont Peugeot veut se désengager, par le fabricant de LED Ledus. Et dans la Meuse, un autre producteur de LED, Beijing Shenan, vient de signer un accord pour ouvrir une usine de

200 personnes près de Verdun d'ici à la fin 2016. Un investissement de 100 millions d'euros.

« Ce n'est qu'un début ! », prédit Philippe Le Corre, auteur avec Alain Sepulchre de *L'Offensive chinoise en Europe* (Fayard, 200 p., 17 euros). Le mouvement, massif, ne vise pas que l'Europe. En 2014, quelque 272 acquisitions ou prises de participation significatives réalisées par des groupes chinois ont été recensées par PwC sur l'ensemble de la planète. Un record absolu, à comparer aux 200

transactions enregistrées en 2013. En valeur, les investissements chinois directs à l'étranger ont grimpé de 14 %, à 103 milliards de dollars (90 milliards d'euros), selon les premières estimations du ministère chinois du commerce.

« En incluant ceux effectués via des tierces parties, le volume total des investissements avoisine même 140 milliards de dollars », souligne le ministère. Sur cette base, les investissements chinois hors des frontières auraient dépassé pour la première fois de

Les Chinois grappillent le vignoble bordelais

LE SUJET ne fait plus l'actualité, mais le mouvement se poursuit. Des investisseurs chinois continuent à chercher leur bonheur sur le territoire viticole français. Et tout particulièrement dans la région de Bordeaux.

Le 6 janvier, un entrepreneur de 54 ans, James Zhou, qui possède une entreprise d'emballage cotée à Shenzhen, s'est porté acquéreur du château Renon. Une propriété située à Tabanac, en appellation cadillac-côtes-de-bordeaux. Le château construit au début du XIX^e siècle s'accompagne d'un terrain de 5 hectares et de 8 hectares de vigne.

Quelques jours plus tôt, fin décembre 2014, toujours à Cadillac, le château de Birot changeait également de mains. Cette fois, c'est le groupe de tourisme New Century qui s'est emparé de cette propriété avec ses 25 hectares de vigne. Quasi simultanément, la famille Mau vendait son château Preuillac en AOC médoc. L'acheteur chinois,

qui n'a pas souhaité être identifié, posséderait déjà deux châteaux en Libournais.

Le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) dénombre aujourd'hui officiellement soixante-treize propriétés viticoles bordelaises passées sous pavillon chinois. Mais il estime que le nombre réel devrait être supérieur à cette estimation. Il tient toutefois à relativiser ce chiffre en soulignant que la région posséderait près de 9 000 châteaux.

Enjeu touristique

Cet engouement des investisseurs de l'empire du Milieu pour cette région dont les appellations sont connues internationalement n'est pas nouveau. La première pierre du jeu de go a été posée dans le vignoble en 1997. Le précurseur, le Hongkongais Peter Kwok, s'est alors emparé du château Haut-Brisson, à Saint-Emilion. Mais c'est surtout à partir de 2011 que le rythme s'est accéléré. Le nombre

de transactions étant depuis, en moyenne, de une à deux propriétés par mois.

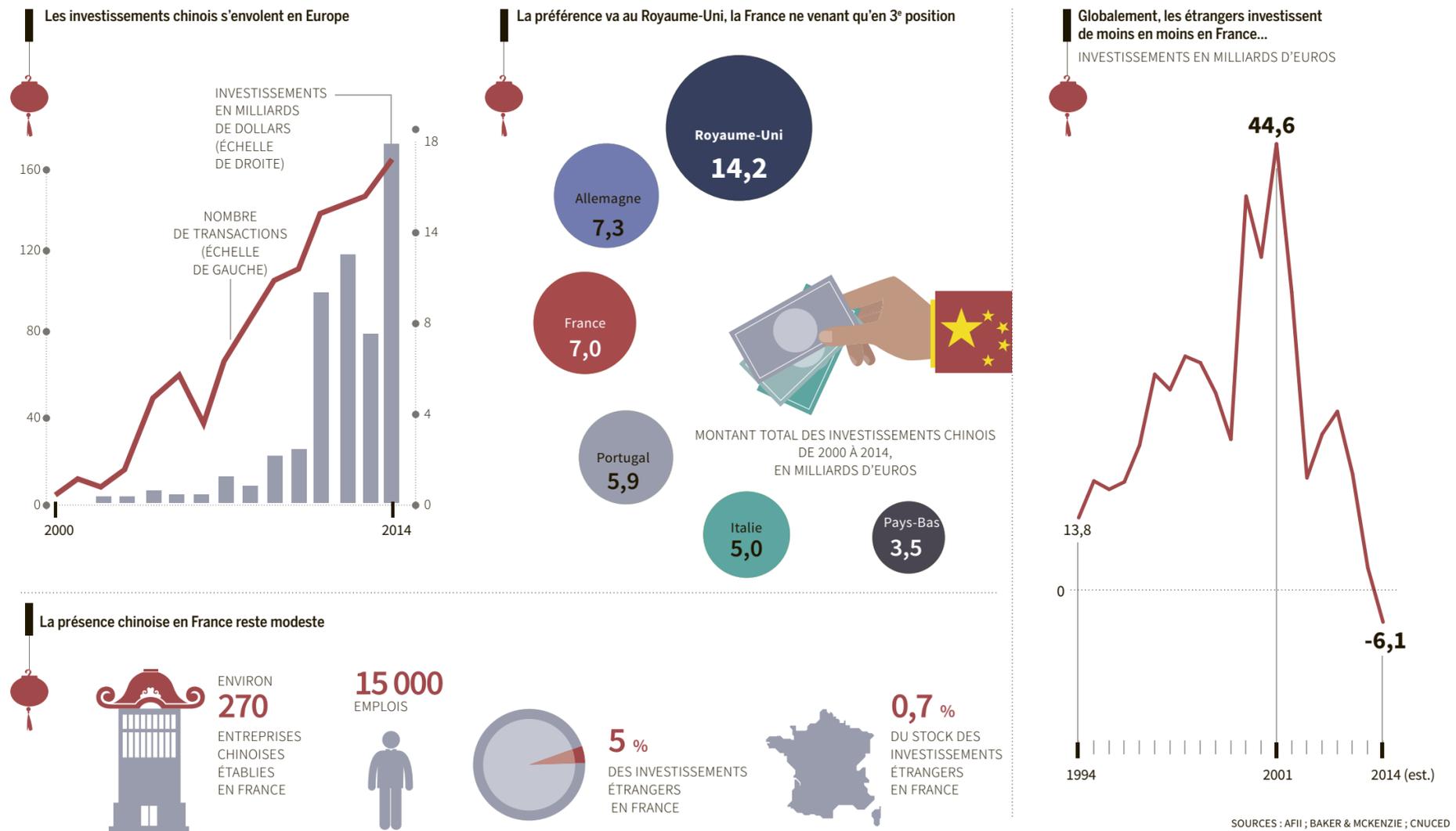
Pendant ce temps, le vignoble bordelais a subi une violente secousse. Portés par l'engouement des Chinois pour les grands crus de cette région, les vins de Bordeaux ont vu leurs exportations bondir dans ce pays, devenu même leur premier débouché. Mais les règles du jeu ont brusquement changé à Pékin. Le gouvernement revendique une politique anti-ostentation et anticorruption qui a soudain limité le flux des vins fins.

De plus, l'Europe a fait l'objet mi-2013 d'une enquête ouverte par les autorités chinoises sur d'éventuelles subventions aux exportations de vin. Même si elle a depuis été arrêtée, moyennant un transfert de compétences et de technologies, elle a instauré un élément de perturbation. A cela s'est ajouté le souci de deux récoltes maigrelettes en 2012 et 2013. Résultat, après un premier recul en 2013, les ex-

portations de vins de Bordeaux ont chuté de 17 % en 2014, à 1,78 milliard d'euros. Des éléments combinés qui ont contribué à fragiliser certains châteaux et à inciter leur propriétaire à les céder.

Les observateurs soulignent toutefois que les Chinois ne se précipitent pas sur les plus belles appellations. Pas question d'enflammer les enchères. Ils cherchent plutôt les bonnes affaires. Souvent, l'important à leurs yeux est le château lui-même. L'enjeu étant la plupart du temps tout autant viticole que touristique. Or, justement, Bordeaux vient de décrocher le titre de meilleure destination européenne de l'année 2015, à l'issue d'un vote en ligne organisé par la société de tourisme European Best Destinations. Mais la soif viticole des entrepreneurs chinois ne se limite pas à Bordeaux ou à la France. Début février, la société hongkongaise CK Life Sciences a avalé 650 hectares de vignes en Australie. ■

LAURENCE GIRARD



l'histoire ceux réalisés en sens inverse, par des groupes internationaux en Chine, estimés à 120 milliards de dollars. Un basculement dont se réjouit Pékin : « La Chine donne du sang neuf à l'économie mondiale pour qu'elle évite de s'affaïsser », affirme avec emphase la presse officielle. En mai 2014, les autorités ont en outre allégé les contraintes sur les investissements à l'étranger, qui jusque-là nécessitaient une autorisation préalable dès qu'ils dépassaient 100 millions de dollars.

Dans cette offensive, l'Europe fait désormais figure de cible majeure. « Le précédent numéro un, Hu Jintao, donnait la priorité au développement de l'économie intérieure, d'où le déploiement de capitaux en Afrique et en Amérique latine, deux importants pourvoyeurs de ressources naturelles, rapporte M. Le Corre. En outre, les entrepreneurs chinois jugeaient les marchés européens trop complexes et trop réglementés. »

« CONQUÊTE DE L'OUEST »

A présent, la « conquête de l'Ouest » est clairement engagée. Et la crise qui sévit en Europe offre de nombreuses occasions d'intervenir aux chefs d'entreprise chinois. Entre les acquisitions, les nouvelles implantations et le renforcement de sites existants, plus de 150 opérations y ont été relevées par le cabinet d'avocats d'affaires Baker & McKenzie en 2014, pour un total de 18 milliards de dollars. Le double de l'année précédente !

Une dizaine de transactions ont concerné la France. A commencer par la reprise de la branche Entreprise d'Alcatel-Lucent (2 800 personnes) par China Huaxin et l'achat du groupe Louvre Hôtels par Jin Jiang International. Quelque 1 100 établissements Campanile, Première Classe, Kyriad, Tulip, etc., comptant au total 90 000 chambres, vont passer dans l'escarcelle de cette société contrôlée par l'Etat chinois.

« Historiquement, les investissements chinois étaient le fait d'entreprises d'Etat, intéressées en particulier par les matières premières », commente Thierry Charpentier, responsable des transactions Chine chez PwC. C'est ainsi que le fonds souverain China Investment Corporation a pris 30 % des activités d'exploration et de production de GDF Suez en 2011.

Désormais s'y ajoutent quelques entrepreneurs privés, comme Guo Guangchang (Fosun), l'une des premières fortunes du pays, ou Zhang Liang (Synutra). Des hommes qui agissent avant tout pour eux-mêmes, mais bénéficient de l'appui de l'Etat, donc du Parti communiste, au travers notamment des banques publiques chinoises. « Ils s'intéressent à des technologies, des savoir-faire, des marques qu'ils vont pouvoir utiliser sur leur marché intérieur », décrypte M. Charpentier.

Et une troisième catégorie d'investisseurs montre son nez : les fonds d'investissement chinois. A l'image de Hony Capital, qui s'est

offert en juillet 2014 la chaîne de pizzerias britannique Pizza Express.

Malgré cet essor spectaculaire, la présence chinoise dans l'Hexagone demeure modeste. Le pays abrite à peine 250 ou 300 entreprises appartenant à des capitaux de Chine continentale ou de Hongkong, pour un total d'environ 15 000 emplois, selon l'Agence française pour les investissements internationaux. Rien à voir avec les 440 000 Français payés par des sociétés américaines. « Oui, la hausse est rapide et les montants deviennent significatifs, mais on est loin d'un tsunami », commente Andre Loesekrug-Pietri, qui pilote depuis Pékin le fonds A Capital, spécialisé dans les opérations euroasiatiques.

Plus problématique, aux yeux de certains : la France peine, semble-t-il, à attirer les investisseurs chinois autant que nombre de ses voisins. En 2014, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et l'Allemagne ont accueilli chacun plus d'investissements chinois que l'Hexagone, selon Baker & McKenzie. « Aux yeux des Chinois, la France n'a pas l'image d'un pays industriel et technologique, commente M. Le Corre. A l'inverse, ils ont une passion pour l'ingénierie allemande et l'immobilier ou la finance britanniques. »

Ce manque d'attractivité ne joue pas seulement vis-à-vis de la Chine. Selon les statistiques des Nations unies, qui prennent en compte tous les flux de capitaux, le montant global des investissements étrangers en France ne cesse de chuter depuis sept ans. Il serait même devenu négatif en 2014, les entreprises internationales ayant davantage rapatrié de capitaux qu'elles n'en ont injectés en France, du fait notamment de la vente par Nestlé d'actions L'Oréal.

« CLUB MER DE CHINE »

Mais aux faiblesses tricolores classiques (rigidité du marché du travail, fiscalité et coûts de production élevés, etc.), s'ajoutent dans le cas chinois des réticences politiques et culturelles. « La Chine fait encore peur », résume M. Le Corre.

Les dernières semaines l'ont montré. Le Club Med va devenir le « Club mer de Chine » sans que l'Etat ait trouvé une solution « alternative à l'option chinoise », comme il aurait dû le faire, s'est ému le Front national début janvier. Peu auparavant, c'est la privatisation de l'aéroport de Toulouse, aux portes des usines Airbus, qui avait fait grincer des dents, à gauche comme à droite. « Il est tout de même déconcertant que l'Etat français donne un poste d'observation aussi enviable à la Chine pour construire le concurrent d'Airbus », s'était écrié Laurent Herblay, de Debout la République. La secrétaire nationale du PS à l'économie, Karine Berger, avait avoué de son côté être « très mal à l'aise » à l'idée qu'une telle infrastructure passe entre des mains extra-européennes.

Des inquiétudes alimentées par le manque de communication des sociétés chinoises, et

« LES CHINOIS S'INTÉRESSENT À DES SAVOIR-FAIRE, DES MARQUES QU'ILS VONT POUVOIR UTILISER SUR LEUR MARCHÉ INTÉRIEUR »

THIERRY CHARPENTIER
responsable des transactions Chine chez PwC

par quelques échecs. Deux ans après avoir repris le groupe Manoir Industries, Yantai Taihai vient ainsi de déposer le bilan d'une de ses filiales, la Forge de Custines, qui emploie 190 personnes en Meurthe-et-Moselle.

Autant de critiques qui ne peuvent que refroidir certaines ardeurs chinoises. « Même dans des secteurs qui ne sont pas sensibles, par exemple l'entrée de Fosun International dans le capital du Club Méditerranée, on entend toujours protester les voix qui sont contre la Chine en France », regrettait Le Quotidien du peuple fin janvier.

Lors de sa visite officielle sur place, au même moment, Manuel Valls a tenté de corriger le tir. « La France, plus que jamais, est désireuse d'accueillir les entreprises chinoises », a-t-il martelé à Shanghai. Avec un peu de peine, il a même lancé « huanying lai faguo », c'est-à-dire « Bienvenue en France » en mandarin. Cela suffira-t-il ? Pas sûr. ■

A Châteauroux, une si longue attente...

SUR LE PAPIER, c'est un projet grandiose. La plus impressionnante de toutes les implantations chinoises en France. Imaginez : 30 à 50 entreprises venues de Pékin ou Shanghai, déboulant ensemble à Châteauroux, au beau milieu de l'Hexagone. Des entrepôts, des usines qui poussent tels des champignons, grâce à une pluie de capitaux chinois. A la clé, 4 000 emplois. Et des retombées évaluées à 2 milliards d'euros...

Un conte de fées ? A Châteauroux, six ans après l'annonce de ce débarquement, les résultats concrets sont minces. Sur les 500 millions d'euros qui devaient être investis les cinq premières années, seule une infime fraction est arrivée. Aucune entreprise ne fonctionne encore dans la zone d'activité concernée. Les emplois se comptent sur les doigts de la main. Une histoire symptomatique des espoirs suscités par la manne chinoise, et des difficultés auxquelles se heurtent les grands projets de ce type.

« Le dossier a pris plus de temps que prévu, mais il n'est pas au point mort, au contraire », assure Gil Avérous, nouveau maire UMP de Châteauroux. La preuve : un premier immeuble sort de terre. Ces bureaux devraient être livrés l'hiver prochain à Beijing Capital Land (BCL), le groupe d'Etat qui mène le projet.

Un deuxième bâtiment est en vue. BCL a déposé il y a dix jours

une demande de permis pour un entrepôt de 120 000 mètres carrés. Il pourrait accueillir des entreprises de logistique à la recherche d'un relais en Europe. « On espère attaquer les travaux en septembre », précise Robert de Marchi, directeur du développement chez GSE, le spécialiste français chargé du chantier.

Troisième signe positif : une première société à capitaux chinois, J2C Solar, est en train de s'installer à Châteauroux... mais pas dans la zone d'activité de BCL, appelée EuroSity. L'endroit n'étant pas prêt, c'est dans des locaux de la chambre de commerce que ce fabricant de luminaires remonte actuellement une chaîne de production installée auparavant en Chine.

Désillusions

Est-ce le début du miracle ? Ce ne serait pas trop tôt. Tout a commencé en 2008-2009. A l'époque, les élus s'inquiètent : préfecture délaissée de l'Indre, Châteauroux risque de souffrir violemment du départ annoncé du régiment. Naît alors l'idée de reconverter une partie des terrains abandonnés, et d'attirer des investisseurs chinois. « Ce qui peut les intéresser, c'est à la fois l'espace libre, bien situé en France, et notre aéroport, où peuvent se poser tous les avions au monde », explique Mark Bottemine, le directeur de l'aéroport.

Les collectivités commencent alors à viabiliser le terrain, construire des routes, préparer les lieux pour les futures entreprises venues d'Asie. Coût : 20 millions d'euros. En parallèle, des contacts sont pris avec des sociétés chinoises. En particulier des fabricants de produits pouvant voyager par avion et être distribués à partir du Berry ou transformés sur place.

Viennent les désillusions. Le premier chef de file chinois disparaît des radars, et BCL qui le remplace doit tout reprendre de zéro, ou presque. Il faut ensuite obtenir l'accord de Pékin pour sortir les fonds du pays. Quant aux entreprises censées s'implanter, elles réclament des subventions et tardent à s'engager. Un fabricant de robes de mariée, un géant du meuble sont cités. Sans suite. En juin 2014, des protocoles ont été signés avec le groupe de télécoms Huawei et avec Sanei (ascenseurs). Mais rien de définitif. Si bien que, malgré les premiers bureaux, beaucoup de doutes subsistent.

« Vu de l'extérieur, cela peut paraître un peu lent, mais c'est un projet à très long terme », dit-on en s'excusant chez EuroSity.

M. Bottemine, lui, se veut réaliste. « C'est un vrai projet, dont on attend beaucoup, assure le patron de l'aéroport. Mais revenons sur terre : il est impossible de dire combien d'emplois il créera. » ■

L'ultimatum des Européens à Athènes

La Grèce a « jusqu'à la fin de la semaine, pas plus » pour accepter les conditions de ses partenaires de l'Eurogroupe

BRUXELLES - bureau européen

L'Eurogroupe du lundi 16 février, à Bruxelles, a-t-il été une réunion où chacun – les Grecs d'un côté, les autres pays de la zone euro de l'autre – a surjoué l'affrontement, afin de ne pas perdre la face et mieux faire passer un futur accord, qui n'interviendra qu'à la dernière extrémité ? Ou a-t-on assisté à un réel dialogue de sourds, sans issue ?

« Je ne joue pas, je n'ai pas de plan B », a juré le ministre grec des finances, Yanis Varoufakis, à la sortie de ce nouvel Eurogroupe, qualifié « de la dernière chance » et consacré à l'énorme dette d'Athènes – elle s'établit à 320 milliards d'euros, soit 175 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. « J'espère qu'on était en pleine dramaturgie ce soir, mais je n'en sais rien », avouait une source bruxelloise. « Il y a encore du travail de compréhension », glissait sobrement une autre source, proche des négociations.

Ce qui est sûr, c'est que, après le fiasco du 11 février, première réunion au sommet entre M. Varoufakis et les dix-huit autres grands argentiers de la zone euro, le rendez-vous de lundi a tourné au « clash ». Il n'y a pas d'accord, a constaté en début de soirée, Jeroen Dijsselbloem, le président de l'Eurogroupe, qui a donné « jusqu'à la fin de cette semaine, pas plus » aux Grecs pour accepter les conditions des Européens.

« On n'a pas avancé d'un iota » « Je n'ai aucun doute que dans les prochaines 48 heures, l'Europe va réussir à nous soumettre [un document] afin que nous commençons le vrai travail et mettions sur pied un nouveau contrat », a répondu, un peu plus tard, M. Varoufakis.

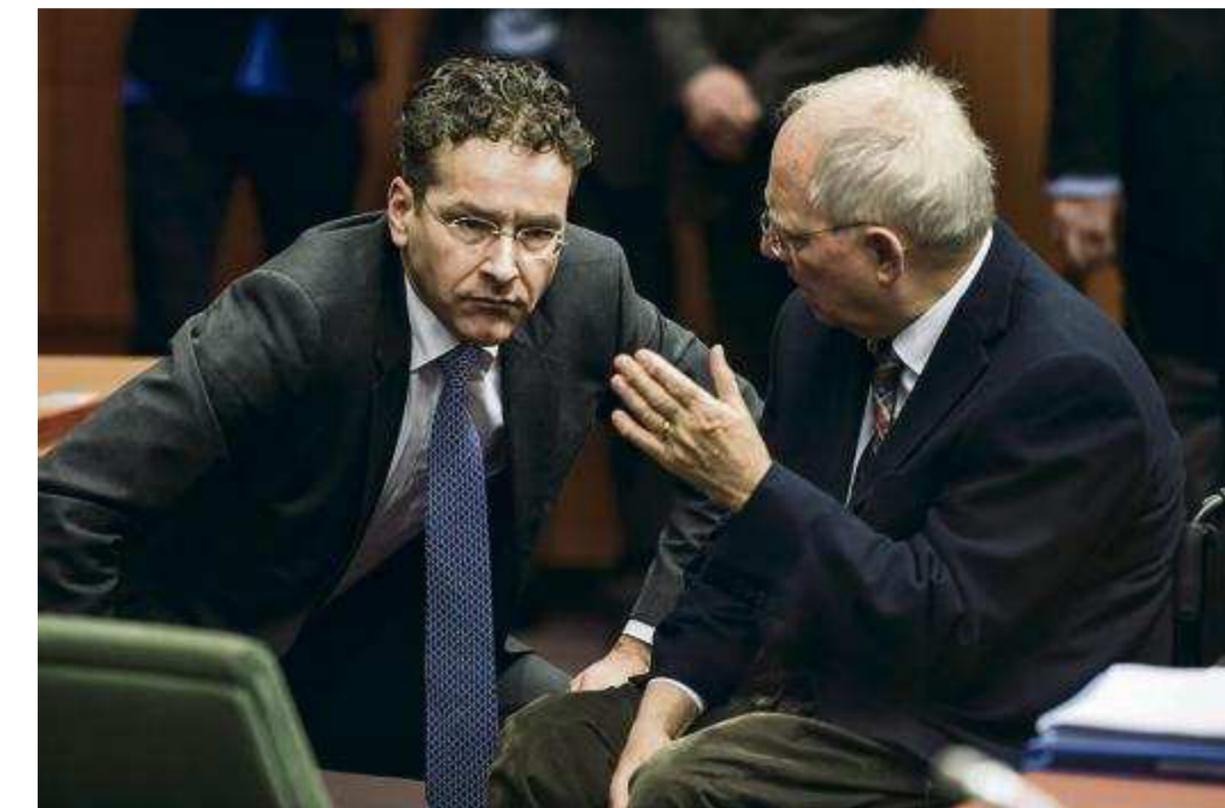
Au bout d'à peine trois heures de réunion, la délégation grecque était descendue en salle de presse du Conseil européen, où se tenaient les discussions des ministres, brandissant un « draft » de conclusions de l'Eurogroupe, qu'elle a qualifié d'« inaccepta-

La proposition de ne plus utiliser le terme « troïka », abhorré des Grecs, a été adoptée

ble ». Selon ce document, les Grecs devaient s'engager à « accepter de conclure avec succès le plan d'aide ». Les Européens, eux, s'engageaient à « utiliser toutes les flexibilités que recèle le programme actuel ».

« Ce n'était pas du tout ce dont nous avons discuté avant l'Eurogroupe avec Pierre Moscovici [le commissaire européen à l'économie], avec qui nous avons eu un échange très constructif », a assuré une source gouvernementale grecque. Cette version des faits est toutefois contestée tant à la Commission qu'à l'Eurogroupe, où l'on prétend qu'il n'a même pas été question de discuter sur un texte d'accord, lundi, les positions ayant divergé tout de suite. « On en est au même point que la semaine dernière, on n'a pas avancé d'un iota », soupirent un proche des négociations, du côté des Européens, lundi soir.

De fait, les termes du débat restent aujourd'hui les mêmes. Arrivé au pouvoir il y a à peine trois semaines, le premier ministre grec, Alexis Tsipras, leader du parti de la gauche radicale Syriza, a promis de mettre en œuvre son programme anti-austérité : mesures d'urgence pour les foyers les plus pauvres, relèvement du salaire minimum à 751 euros, remise en cause des privatisations et des mesures de libéralisation du marché du travail imposées par la « troïka » des créanciers (Commission et Banque centrale européenne, Fonds monétaire international). Il demande à l'Europe un « moratoire », ou un « plan relais » de trois ou quatre mois, le temps de négocier cette nouvelle donne.



Jeroen Dijsselbloem, le président de l'Eurogroupe, et Wolfgang Schäuble, le ministre allemand des finances, lundi 16 février, à Bruxelles. GEERT VANDEN WIJNGAERT/AP

De leur côté, les Européens, unanimes depuis le début des négociations, estiment qu'ils ne peuvent pas donner au gouvernement grec un chèque en blanc, ni le laisser mettre à terre cinq ans de travail de la troïka, alors que celui-ci commence juste à porter ses fruits, le pays ayant dégagé un petit excédent primaire, en 2014.

D'où leur exigence : Athènes doit accepter de « terminer » le deuxième plan d'aide international, quitte à en utiliser « toutes les flexibilités ».

Ce plan, de 130 milliards d'euros au total, a été lancé en 2012. Il est assorti de conditions, c'est-à-dire de réformes, qui visent à restaurer l'équilibre des finances publiques de la Grèce, la stabilité du système

financier et la compétitivité des entreprises du pays. Mais, à ce jour, tout ce programme n'a pas encore été mis en œuvre.

Les Allemands exaspérés

Aux yeux des Européens, le plus « logique », au vu des délais – le plan d'aide s'achève théoriquement le 28 février –, serait que les Grecs sollicitent sa prolongation pour six mois. Cette prolongation devant ensuite être approuvée par les parlements nationaux d'au moins quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Estonie).

Ce schéma serait tenable d'ici à la fin de ce mois, si le « signal » d'Athènes arrive dans les jours qui viennent, assure-t-on à Bruxelles. Au-delà, sans « programme », la

Grèce, qui doit faire face à d'importantes échéances de remboursement (en mars, en juin-juillet, puis en septembre) et ne peut se financer sur les marchés qu'au compte-gouttes et à un taux prohibitif, risque le défaut de paiement.

Mais pour M. Varoufakis, il n'est pas question, à ce stade, de se contenter des « flexibilités » promises par les Européens. Et pour M. Tsipras, il apparaît difficile, voire impossible d'accepter de travailler dans le cadre du deuxième plan d'aide : cela reviendrait à endosser politiquement un contrat signé par son prédécesseur, le conservateur Antonis Samaras.

Il y a quelques jours, certains à Bruxelles, avaient évoqué la pos-

sibilité, plus conforme au souhait des Grecs, de se lancer dans une discussion sur un troisième plan d'aide. Cette voie a pour l'instant été mise de côté. La proposition de ne plus utiliser le terme « troïka », abhorré des Grecs, a en revanche été adoptée.

A part cette concession minime, pour l'instant, c'est la ligne « dure » des Allemands qui prévaut. « Ils sont vraiment exaspérés », soulignait une source européenne, lundi soir. Les attaques de la presse grecque présentant le ministre des finances, Wolfgang Schäuble, en nazi, et les demandes répétées de M. Tsipras de récupérer une « dette de guerre » allemande n'arrangent rien. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Et si la Grèce copiait l'Argentine pour créer des monnaies parallèles

En 2001, plusieurs provinces argentines avaient émis des bons pour faire face à l'assèchement des moyens de paiement

Et si Athènes et ses créanciers échouaient à se mettre d'accord ? L'Eurogroupe du lundi 16 février, qui n'a abouti à aucune décision concrète, laisse craindre que les négociations patinent pendant des semaines encore. Les Européens refusent toujours d'alléger la colossale dette grecque (175 % du produit intérieur brut) sans contreparties, tandis que le gouvernement d'Alexis Tsipras ne veut plus entendre parler de la « troïka » (Fonds monétaire international, Banque centrale européenne, Commission européenne), cet attelage qui a imposé une cure d'austérité au pays pendant la crise.

Résultat : le risque d'une sortie de la Grèce de la zone euro (le « Grexit ») hante de nouveau les esprits, comme au plus fort de la crise des dettes souveraines, en 2011. « Ce serait catastrophique pour tout le monde, même s'il n'y aurait pas forcément de contagion financière à l'Espagne ou à l'Italie », juge Jésus Castillo, spécialiste du pays chez Natixis.

Certains économistes commentent également à évoquer un autre scénario, moins spectaculaire, plus insidieux, mais tout aussi risqué : l'émergence de monnaies parallèles dans le pays,

L'Etat grec pourrait imprimer une pseudo-monnaie, surtout si la BCE coupait l'aide aux banques

comme dans l'Argentine des années 2000.

La situation de Buenos Aires à l'époque a en effet de nombreux points communs avec celle d'Athènes aujourd'hui. Plombée par l'arrimage du peso au dollar introduit en 1991, l'Argentine a vu sa compétitivité se dégrader lentement, jusqu'à ce que le FMI lui impose un plan de rigueur drastique en 2000. Qui n'a fait qu'aggraver les choses.

En 2001, l'arrimage du peso au billet vert saute. La valeur de la devise argentine s'effondre aussitôt, faisant bondir la dette publique, libellée en dollars, de 60 % à 150 % du PIB. Le pays se déclare en défaut. La dette est restructurée en 2005, puis 2010, 93 % des créanciers privés acceptant une décote de 65 % sur leurs titres.

En parallèle, un phénomène moins connu se produit également. « Pour faire face à l'assèchement des moyens de paiement auquel elles étaient confrontées, nombre de provinces se sont mises à imprimer leurs propres monnaies », explique Thibault Mercier, économiste à BNP Paribas. Celles-ci prennent la forme de bons, équivalents à des reconnaissances de dette.

Méfiance puis conversion

Les premiers bons sont émis par la province de Buenos Aires, en 2001, qui les baptise « Patacones » et les utilise pour payer retraites et salaires publics. « Leur utilisation est élargie par la suite aux remboursements de prêts bancaires et aux achats dans les commerces », raconte l'économiste Stéphane Colliac, spécialiste des pays émergents, dans une étude parue dans la *Revue d'économie financière*. La province autorise également que les Patacones soient utilisés pour payer les impôts, si bien que les habitants, d'abord méfiants, s'y convertissent en masse. D'autres collectivités suivent le mouvement et impriment elles aussi leurs propres pseudo-monnaies (Bocade à Tucuman, Lecor à Córdoba, CeCaCor

à Corrientes). Résultat : en juin 2002, ces dernières représentent 37 % des moyens de paiement totaux. Elles disparaissent progressivement par la suite, quand le pays renoue avec la croissance.

Un tel scénario pourrait-il se produire en Grèce ? Peut-être bien, estiment certains économistes. « Même en cas d'accord avec les partenaires européens pour alléger son poids, la dette restera un lourd handicap pour l'économie grecque », explique Christophe Morel, chef économiste de Groupama AM. On peut alors imaginer que des collectivités ou administrations exsangues se mettent à imprimer une forme de monnaie pour verser les salaires, comme en Argentine. »

Le phénomène pourrait rester limité à quelques villes. Mais l'Etat grec lui-même pourrait être

« Ces monnaies parallèles équivalaient à une forme de Grexit »

CHRISTOPHE MOREL
chef économiste
de Groupama AM

tenté de s'y mettre. Surtout si la BCE coupait les liquidités d'urgence aux banques grecques – liquidités que celles-ci utilisent pour financer la dette publique à court terme.

La zone euro se retrouverait alors dans une situation délicate. « Ces monnaies parallèles équivalaient à une forme de Grexit », explique M. Morel. « Dans ce cas de figure, une partie de la Grèce ne reconnaîtrait plus la BCE », ajoute une source européenne, jugeant ce scénario plus plausible qu'une sortie « pure et simple » de la zone euro.

De fait, le gouvernement grec serait alors contraint d'imposer un contrôle des capitaux pour éviter une fuite massive des dépôts en euros. « A terme, cela ne pourrait aboutir qu'à une nouvelle réduction négociée de la dette, ou bien à un défaut accompagné d'un retour total à la drachme », ajoute la source européenne.

Deux options tout aussi coûteuses pour le Vieux Continent. La seconde créerait un dangereux précédent : l'union monétaire ne serait plus vue comme irréversible. La menace d'une sortie d'un autre Etat membre planerait en permanence sur son existence. ■

MARIE CHARREL

LES DATES

1991

L'Argentine choisit d'arrimer sa devise, le peso, au dollar.

1998

Violente récession économique.

2001

Le pays fait défaut sur sa dette publique et met fin à l'arrimage au dollar. Certaines provinces impriment leur propre monnaie.

2005 ET 2010

93 % des prêteurs privés de l'Argentine acceptent une décote de 65 % sur les créances.

2014

Le 30 juillet, Buenos Aires fait un « défaut partiel sélectif » en refusant de payer les « fonds vauteurs » qui ont refusé les décotes de 2005 et de 2010.

Athènes demande l'extension du plan d'aide

Le gouvernement Tsipras a envoyé sa lettre demandant la prolongation du financement européen

Le maintien de la Grèce dans la zone euro tient-il à une missive ? Depuis mardi 17 février au matin, Bruxelles attend du gouvernement Tsipras qu'il formule, par écrit, une « demande d'extension du plan » d'aide internationale au pays. Ce qu'il vient de faire jeudi 19 février. Les Européens avaient prévenu Athènes : il sera trop tard pour rallonger ce plan d'aide au-delà du 28 février, date théorique de son extinction.

Or, sans « parapluie » financier et réglementaire, la Grèce, qui se relève à peine de six ans de crise violente, sera contrainte de se financer seule et à des taux prohibitifs sur les marchés. Elle devra faire face à des échéances de remboursement importantes de son énorme dette (175 % du produit intérieur brut) dès le printemps. Selon diverses estimations, Athènes aurait besoin d'un apport supplémentaire de 4 milliards d'euros pour « passer » le mois de mars...

Quelle lettre les Européens espèrent-ils recevoir ? Lundi 16 février au soir, à l'issue d'un Eurogroupe raté (réunion des 19 ministres des finances de la zone euro), Jeroen Dijsselbloem, le président de l'eurozone, a lancé un ultimatum au gouvernement de gauche radicale d'Alexis Tsipras. Si la Grèce veut continuer à bénéficier d'une aide financière de l'Europe, elle doit demander une « extension du programme actuel » d'aide de quatre à six mois, assortie d'un certain nombre d'engagements.

Ce programme avait été mis en place en 2012, avec un prêt de 130 milliards d'euros conditionné au lancement de réformes visant à restaurer la compétitivité du pays.

Pour les Européens, Athènes doit notamment promettre de ne

pas revenir sur les mesures imposées par la « troïka » (Banque centrale européenne, Fonds monétaire international, Commission européenne) et de mettre en place celles qui ne l'ont pas encore été. Sur ce point, l'Eurogroupe estime qu'il y a néanmoins une marge de négociation.

Quelle demande Athènes est-elle prête à formuler ? Le gouvernement Tsipras a envoyé jeudi 19 février une « demande d'extension du financement » européen de six mois.

Selon le ministre des finances Yanis Varoufakis, ce « document est rédigé de façon à satisfaire à la fois la Grèce et le président de l'Eurogroupe ». On devrait y retrouver notamment les demandes suivantes : pouvoir abaisser le niveau d'excédent primaire (avant paiement des dettes) pour les années 2015 et 2016 au-dessous du seuil de 3 % du PIB prévu par le programme actuel, et relever le plafond d'émissions de bons du Trésor.

Athènes souhaite également pouvoir appliquer une partie de son programme d'urgence sociale. Un premier projet de loi relatif au gel des saisies et mise aux enchères des biens immobiliers des foyers surendettés devait être présenté dès jeudi au Parlement.

En échange, le gouvernement grec verrait d'un œil positif certaines des exigences de la « troïka » telles que le lancement de réformes visant à renforcer l'indépendance de l'administration fiscale et la modernisation du système judiciaire afin de lutter contre les oligarques. En revanche, le pays refuse toute nouvelle baisse des retraites, hausse de la TVA ou flexibilisation du droit du travail...

Qui va décider que la demande



Le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, et, au premier plan, Yanis Varoufakis, le ministre grec des finances, mardi 17 février, à Bruxelles. EMMANUEL DUNAND/AFP

de la Grèce est acceptable ?

« C'est le président de l'Eurogroupe, M. Dijsselbloem, qui prendra la décision », a annoncé Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission chargé de la stabilité de l'euro.

Concrètement, une réunion préparatoire à l'Eurogroupe a été convoquée pour jeudi 19 février, à 15 heures, pour examiner la lettre grecque. Cette réunion, à laquelle participent les directeurs du Trésor des 19 pays de la zone euro, devait statuer sur la demande des Grecs. Si rien n'est tranché, ce sera à un Eurogroupe – au niveau ministériel – de prendre la décision, vendredi 20 février ou lundi 23 février.

Bruxelles devra apprécier si Athènes répond aux engagements attendus. La marge d'appréciation est conséquente et l'exercice éminemment politique. Les Européens ne veulent en effet pas que M. Tsipras mette sur les rails des mesures anti-austérité

Selon des estimations, la Grèce aurait besoin de 4 milliards d'euros pour « passer » le mois de mars

qui entameraient la compétitivité et les finances publiques de la Grèce.

Mais les pays membres ne sont pas tous au diapason sur le sujet. Les Allemands sont sur une ligne dure : accorder une marge de manœuvre la plus faible possible à Athènes. Les Français sur une ligne plus compréhensive : le ministre des finances, Michel Sapin, déclarait ainsi mercredi que la France ferait « tout » pour qu'un accord soit rapidement conclu

avec la Grèce.

La Commission européenne, elle, joue aux « facilitateurs ». Son président, Jean-Claude Juncker, a ainsi passé sa journée de mercredi au téléphone avec le premier ministre grec, selon une source européenne. « Nous avons besoin de la Grèce dans la zone euro, et la Grèce a aussi besoin de la zone euro », disait pour sa part Pierre Moscovici, le commissaire à l'économie, mercredi matin sur Bel RTL.

A quel jeu joue la Banque centrale européenne ? Le rôle que tient l'institut monétaire dans le dossier grec est à la fois déterminant et délicat. Créancier de la Grèce, il est aussi le maître des liquidités essentielles à la survie des banques grecques, fragilisées par les fuites de capitaux.

Or, ce sont aujourd'hui ces banques qui achètent la dette à court terme de l'Etat grec et donc lui permettent de se financer...

Le 11 février, la BCE a coupé l'un

des régimes de liquidité d'exception accordés à la Grèce. Mais elle en a maintenu un second, baptisé « ELA », qui autorise la banque centrale d'Athènes à accorder directement des liquidités aux établissements helléniques. Le 18 février, elle a augmenté le plafond de ces ELA de 65 à 68,3 milliards d'euros. Et toutes les deux semaines elle devra renouveler ou non son feu vert pour son maintien.

Une épée de Damoclès pour Athènes, qualifiée de scandaleux chantage de Francfort par certains. Mais s'il est clair que la BCE met la pression sur M. Tsipras et ses partenaires afin qu'ils trouvent un accord au plus vite, il est peu probable qu'elle suspende les ELA. Même au plus fort de la crise chypriote, elle n'a jamais imposé une telle saignée à Nicosie... ■

MARIE CHARREL,
ADÉA GUILLOT (À ATHÈNES)
ET CÉCILE DUCOURTIEUX
(À BRUXELLES)

VGÉ veut sortir la Grèce de la zone euro

Voilà qui a dû faire s'étrangler quelques commissaires européens. Dans *Les Echos* du jeudi 19 février, Valérie Giscard d'Estaing estime que la Grèce devrait quitter la zone euro afin de retrouver « une monnaie dévaluable » et régler ses problèmes. Un processus qui pourrait se faire, selon l'ancien président français, « dans un esprit amical » (un *friendly exit*), avec possibilité d'un retour « plus tard » dans l'union monétaire. Un tel plan est évoqué depuis plusieurs mois par Hans-Werner Sinn, l'influent président de l'institut de conjoncture allemand Ifo ; ses détracteurs jugent qu'il entamerait la solidarité et la crédibilité de la zone euro.

En Italie, les réformes pourraient regonfler la richesse par habitant

L'OCDE considère que les mesures annoncées par Matteo Renzi sont de nature à stimuler la croissance. Si elles sont menées à terme

C'était il y a un an. Le 22 février 2014, Matteo Renzi, fringuant nouveau président du conseil italien, présentait son gouvernement au Sénat, afin d'en obtenir le vote de confiance. A 39 ans, l'ancien maire de Florence, parfois surnommé le « démolisseur », promettait de transformer l'Italie en menant tambour battant « une réforme par mois ». Certains qualifiaient ce trublion de centre gauche de « fou furieux ». D'autres voyaient en lui le sauveur de la Péninsule.

Douze mois plus tard, les économistes portent un premier jugement contrasté sur son action. Le rythme des réformes a été moins soutenu que promis. Néanmoins, d'importants chantiers ont été ouverts. C'est ce que souligne l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans une étude sur les pays, publiée jeudi 19 février.

« Après une longue période de stagnation qui a laissé l'économie vulnérable lorsque la crise financière a frappé, l'Italie a entrepris de

larges et ambitieuses réformes pour stimuler la croissance », souligne le rapport, rappelant que, par le passé, nombre de mesures prometteuses n'ont finalement jamais été vraiment appliquées. « Le gouvernement s'attache désormais à changer le cadre politique et institutionnel, ainsi que le cadre ju-

diciaire, afin de faire tomber les obstacles empêchant la bonne mise en œuvre des réformes. »

Les choses changent

Avant de détailler ces dernières, l'OCDE rappelle que la situation économique du pays reste préoccupante. Entre 2010 et 2011, son

produit intérieur brut (PIB) réel par habitant a reculé de 0,1 %, alors qu'il a progressé partout ailleurs en Europe. Même si ces chiffres sous-estiment le poids de l'économie souterraine, importante dans la Péninsule, ils sont inquiétants. « Faute d'avoir entrepris des mesures pour soutenir l'innovation et la compétitivité ces deux dernières décennies, l'économie italienne a sérieusement décroché », explique Jean-Luc Proutat, économiste spécialiste de la zone euro à BNP Paribas. « La faible productivité a conduit à une hausse du chômage et de la dette publique », souligne l'OCDE. De fait, celle-ci dépasse 135 % du PIB, l'un des plus hauts niveaux d'Europe.

Heureusement, remarque l'organisation, les choses changent. Et ce en partie car M. Renzi a compris que, pour que les réformes fonctionnent, il faut d'abord que le cadre institutionnel et politique le permette. Voilà pourquoi il a entrepris de réformer le Sénat et la loi électorale, afin de garantir à l'Italie des majorités gouverne-

« La faible productivité a conduit à une hausse du chômage et de la dette publique », souligne l'OCDE

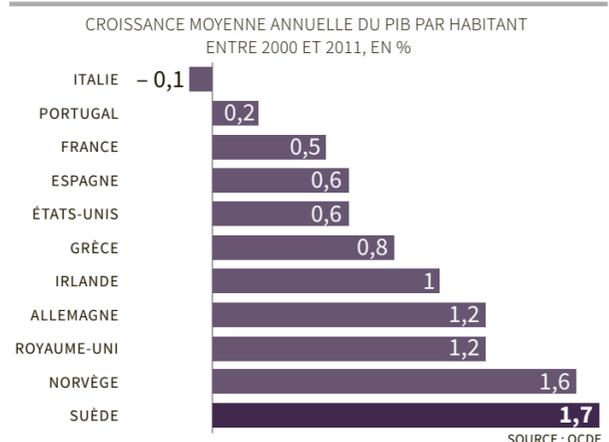
mentales stables, tout en tentant de clarifier les compétences entre Etat et régions. « Une fois en place, ces mesures devraient rendre le processus de décision politique plus efficace », estime l'OCDE.

La flexibilisation du marché du travail, entamée avec le « Jobs Act », devrait également profiter à l'économie. « En lançant de nombreuses réformes dans plusieurs domaines au même moment, le gouvernement s'attend à ce que les résistances soient affaiblies, puis que beaucoup d'Italiens reconnaîtront que s'ils seront pénalisés par

une réforme, ils seront gagnants avec une autre », ajoute le rapport.

Si l'ensemble de ces mesures sont menées à bien, le PIB italien par tête, qui recule depuis plusieurs années, pourrait gonfler de 6 % ces dix prochaines années, passant de 23 500 euros en 2014 à 27 200 euros en 2025.

A condition toutefois, et c'est le gros bémol de l'OCDE, que l'Italie poursuive les efforts de façon soutenue. En approfondissant l'assainissement des finances publiques et les mesures favorables à la croissance, d'abord, telles que celles augmentant la participation des femmes au marché du travail ou améliorant le retour à l'emploi des chômeurs longue durée. Mais surtout, en accélérant la lutte contre la corruption, à tous niveaux, et l'amélioration du fonctionnement de l'administration. Minée par « l'absentéisme, les faibles qualifications, le manque de transparence et le copinage », celle-ci reste l'un des grands freins au redressement du pays... ■



L'Eurogroupe parvient à un accord avec la Grèce

Après trois semaines de psychodrame, les Européens ont réussi à faire entendre raison à Athènes

Bruxelles, bureau européen

Il aura donc fallu un drame en trois actes, trois Eurogroupes, pour accoucher d'un compromis entre la Grèce et l'Eurozone, et éviter le scénario du pire, celui d'une « Grexit », la sortie du pays de l'union monétaire. Athènes a finalement obtenu une extension de quatre mois du programme d'assistance financière dont elle bénéficie depuis 2012, qui arrivait à échéance le 28 février. Mais au prix de concessions importantes pour le nouveau gouvernement Tsipras, qui avait promis aux Grecs « la fin de l'austérité ».

« Cette soirée était un moment important dans le processus de négociation avec Athènes, pour regagner la confiance. L'issue est vraiment positive », s'est félicité Jeroen Dijsselbloem, le président de l'Eurogroupe, qui a beaucoup travaillé en coulisses pour éviter un « clash » entre les Grecs et les Allemands, alors que les relations entre les ministres des finances des deux pays – Yanis Varoufakis, pour Athènes, et Wolfgang Schäuble, pour Berlin – s'étaient nettement détériorées ces derniers jours.

« Créer la confiance, c'est ce qu'on essayait de faire ces trois dernières semaines. On commence à y arriver », a ajouté le commissaire

européen à l'économie, Pierre Moscovici. « Cela a été laborieux, mais constructif », a pour sa part relevé Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), également présente à Bruxelles.

Au terme d'une réunion qui s'annonçait interminable et qui n'a finalement duré que deux heures, vendredi 20 février, les Européens ont donc annoncé s'être mis d'accord sur une « procédure » de renégociation du programme d'aide (130 milliards d'euros en tout). L'Eurogroupe a jugé recevable la demande d'Athènes de prolonger ce plan au-delà de fin février.

« Flexibilités »

Athènes s'engage à achever le travail du précédent gouvernement, celui du conservateur Antonis Samaras, en mettant en œuvre les réformes imposées par la troïka des créanciers – FMI, Banque centrale européenne (BCE) et Commission de Bruxelles –, pas encore toutes sur les rails. En échange, le pays pourra toucher environ 7 milliards d'euros restant à verser sur le total des crédits alloués. Athènes dispose quand même de « flexibilités » : le chef du gouvernement grec, Alexis Tsipras, pourra modifier la liste des réformes à accomplir, à condition qu'elles préservent l'équilibre des finances publiques.

Pour que l'extension de quatre mois soit validée, les Grecs devront soumettre leur liste de réformes d'ici au lundi 23 février, pour validation par « feu » la troïka (Athènes a obtenu qu'on n'emploie plus ce terme, honni en Grèce, et qu'il soit remplacé par « les institutions »).

« Si tout le monde est raisonnable », précise un proche des négociations, cette liste sera confirmée politiquement le 24 février, lors d'un Eurogroupe, au téléphone. Elle permettra aux ministres concernés d'être assez armés pour présenter la demande d'extension du plan d'aide grec devant leur Parlement respectif. Ces assemblées doivent donner leur feu vert avant le 28 février. Sont dans ce cas les Néerlandais, les Finlandais, les Estoniens et les Allemands. Ces derniers ont milité pour obtenir le plus possible de détails à présenter devant le Bundestag.

Puis une période s'ouvrira, jusqu'en juin, durant laquelle cette liste de réformes des Grecs sera affinée, chiffrée, puis négociée dans



Yanis Varoufakis, le ministre grec des finances, vendredi 20 février, à Bruxelles. VES HERMAN/REUTERS

le détail, avec le reste de l'Eurogroupe. Son application sera dûment vérifiée, sur place, par les « institutions ». Celles-ci opéreront des missions de contrôle, comme la troïka auparavant. Ces contrôles étaient aussi une exigence forte du ministre Schäuble.

« Négociateur pied à pied »

Durant ces quatre mois, les Européens devraient tomber d'accord avec les Grecs sur l'« après » deuxième plan d'aide. La Grèce, qui doit rembourser une dette de 320 milliards d'euros – soit 175 % de son produit intérieur brut (PIB) –, n'aura peut-être pas les moyens, quand ce plan sera fini, de se financer seule sur les marchés, sans un « parapluie » financier européen. En un mot, sans un troisième plan d'aide...

« L'étape la plus dure a été franchie. Même si, dans les mois qui viennent, il faudra négocier pied à pied », relevaient plusieurs sources européennes, vendredi soir, conscientes que la « nouvelle donne » entre les Européens et le gouvernement Tsipras était en-

core loin d'être acquise. Le compromis de vendredi, en traçant un « chemin de négociation » pour les prochains mois, permet en tout cas de sécuriser les investisseurs, et d'éviter que les marchés financiers ne s'emballent.

Car on est passé tout près du psychodrame, ces quinze derniers jours. On a même frôlé l'accident entre Allemands et Grecs ces dernières heures. Après que le ministre Schäuble a fait savoir qu'il trouvait insuffisante une première demande, pourtant très officielle, d'extension du plan d'aide, d'Athènes à Bruxelles jeudi 19 février. Ce geste était une concession importante de la part des Grecs, qui auraient préféré qu'on leur accorde un prêt-relais, sans engagement de réformes.

Si la raison l'a emporté, vendredi, « c'est parce que tout s'est joué dans les réunions préparatoires à l'Eurogroupe, sans confrontation entre M. Varoufakis et M. Schäuble », explique une source européenne. Jeudi soir, déjà, M. Tsipras avait passé du temps au téléphone avec la chan-

Athènes s'engage finalement à achever le travail du précédent gouvernement, celui du conservateur Antonis Samaras

celière Angela Merkel. Elle a parlé du dossier grec à son déjeuner avec François Hollande à Paris, le lendemain, ce dernier insistant sur la nécessité de trouver un cadre stable de négociation avec Athènes. Le « deal » a été finalisé quelques heures plus tard grâce à une opération de médiation, juste avant l'Eurogroupe, entre M. Moscovici, M^{me} Lagarde et M. Dijsselbloem. « Ce dernier a négocié directement au téléphone avec le premier ministre Tsipras », assure un proche des discussions.

« La Grèce laisse le mémorandum derrière elle et devient coau-

teure des réformes et de sa destinée », s'est félicité M. Varoufakis vendredi. Certes, elle obtient le droit qu'on n'emploie plus les termes « troïka » et « memorandum of understanding » (le « plan d'aide »), contre lesquels M. Tsipras a mené toute sa campagne.

La BCE pourrait rouvrir le robinet à liquidités fermé brutalement début février (l'institution n'acceptait plus de prendre les bons du Trésor grec ou des obligations bancaires grecques garanties par l'Etat, que les banques du pays lui proposent en garantie).

Mais les Grecs devront batailler avec les « institutions » pour mettre en place leurs propositions « anti-austérité »... « M. Varoufakis et M. Tsipras auraient dû signer le premier texte de compromis qui a été mis sur la table, le 11 février. Il était plus vague, donc plus avantageux pour eux », assure une source européenne. « Mais à ce moment-là, ce n'était peut-être pas possible, politiquement, de céder aussi vite face à Bruxelles », analyse une autre source. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

LES DATES

25 JANVIER

Victoire de Syriza aux élections législatives grecques.

4 FÉVRIER

La Banque centrale européenne annonce la fermeture d'un des robinets à liquidités des banques grecques, mettant la pression sur Athènes pour trouver un accord avec l'Eurozone.

11 FÉVRIER

Premier Eurogroupe (réunion des ministres des finances des dix-neuf pays de l'Eurozone), à Bruxelles. Et premier échec des négociations.

20 FÉVRIER

Accord entre Athènes et ses créanciers européens.

A Bruxelles, le style Varoufakis ne passe pas

L'attitude arrogante du nouveau ministre grec des finances a été mal ressentie par ses homologues de l'union monétaire

BRUXELLES - bureau européen

Chemise entrouverte, col de veston relevé, Yanis Varoufakis, le ministre grec des finances, n'avait pas changé de « dress code », vendredi 20 février, pour son troisième Eurogroupe bruxellois en dix jours. Mais son attitude a été jugée plus conciliante en réunion. « On ne l'a presque pas entendu, il a été très discret, tant mieux », a glissé une source proche des négociations.

Pas les mêmes codes, pas les mêmes manières de se comporter... C'est peu dire qu'il y a eu un « choc Varoufakis » sur la scène très « policée » des grands argentiers européens. A Bruxelles, beaucoup considèrent que l'attitude de ce Gréco-Australien, brillant économiste, n'a pas aidé à la résolution du conflit entre son pays et le reste de l'Europe.

Elle a même joué comme un repoussoir pour le ministre alle-

mand des finances, Wolfgang Schäuble, qui n'avait manifestement plus aucune confiance dans son homologue grec, en faisant savoir brutalement, jeudi 19 février, qu'il rejetait une première demande d'Athènes de prolonger le plan d'aide des Européens.

Le premier « faux pas » attribué à M. Varoufakis fut l'accueil qu'il a réservé au président de l'Eurogroupe, le Néerlandais Jeroen Dijsselbloem, quatre jours à peine après sa nomination comme ministre à Athènes. Ce dernier avait pourtant fait le premier pas, en se « précipitant » dans la capitale grecque.

L'entretien avait été « constructif », selon l'entourage de M. Dijsselbloem. Mais la conférence de presse finale fut calamiteuse. M. Varoufakis a annoncé, sans prévenir, « la fin de la troïka », l'instance qui représente les créanciers du pays (Banque centrale européenne, Commission

Pas les mêmes codes, pas les mêmes manières. Le look très rock de M. Varoufakis, son côté Bruce Willis, l'a desservi

de Bruxelles, Fonds monétaire international). Il a même pris la liberté de moquer le Néerlandais en direct.

Dans la foulée, sa tournée des capitales européennes a été peu appréciée. Trop tapageuse. Trop de tweets. Trop de caméras... Des propositions tous azimuts pour renégocier la dette, mais rien de concret sur la table de négociation, accusait-on à Bruxelles.

Le fait que M. Varoufakis termine cette folle semaine par Ber-

lin, au lieu d'avoir commencé par là, alors que l'Allemagne est le premier créancier de la Grèce, a aussi fait grincer des dents. Tout comme les propos tenus avec M. Schäuble, celui-ci avouant : « Nous sommes tombés d'accord sur le fait que nous ne sommes pas d'accord. » Et le Grec, très à l'aise, répliquant : « Nous ne sommes même pas tombés d'accord sur le fait de ne pas être d'accord... »

Le look très rock de M. Varoufakis, son côté Bruce Willis – crâne rasé, carrure athlétique –, avec l'air de monter sur le ring chaque fois qu'il arrive à l'Eurogroupe, l'a desservi. Ses homologues européens, rompus à cet exercice très codifié des réunions ministérielles, ont eu du mal à accepter l'intrus. « Il fait la leçon au lieu d'avancer des chiffres », dénoncent plusieurs sources européennes. Qui ne comprennent pas une telle attitude, alors que « ce sont les Grecs qui ont besoin de nous, pas le contraire ».

La confiance a été entamée dès le premier Eurogroupe auquel participait M. Varoufakis, le 11 février. Près de six heures à discuter. Pour rien. Le ministre était revenu sur son accord, après un coup de fil au premier ministre grec, Alexis Tsipras, alors que M. Schäuble était déjà reparti pour Berlin.

Une part de mauvaise foi

Les fuites organisées par la délégation grecque, lors du deuxième Eurogroupe, sont aussi mal passées. Un « draft » d'accord a été distribué aux journalistes, les Grecs disant qu'il avait été proposé par le commissaire européen chargé de l'économie, Pierre Moscovici, mais qu'il avait été écarté au profit d'un texte plus dur de M. Dijsselbloem.

Cette version des faits a été contestée par la Commission de Bruxelles et par l'Eurogroupe. « Aucun texte n'a été discuté officiellement, ce n'est pas une ma-

nière de négocier », ont témoigné plusieurs sources européennes.

Derrière les reproches adressés à M. Varoufakis, il y a eu aussi une part de mauvaise foi. A Bruxelles, on a pointé son « manque de préparation », le fait qu'il arrive en réunion « presque sans dossiers ». Mais on admet qu'avec seulement quinze jours à trois semaines de préparation, il lui était logiquement très difficile de ne pas commettre des impairs.

Les fonctionnaires et les politiciens européens en conviennent : la « matière bruxelloise » est compliquée, les décisions se prennent à dix-neuf (en Eurogroupe), ou à vingt-huit (en Conseil européen). M. Varoufakis anticipait sans aucun doute les réticences allemandes. Mais il n'avait pas forcément mesuré que ses positions indisposaient aussi les gouvernements autrichien, letton, estonien, ou encore slovaque... ■

C. DU.

Faut-il en finir avec les péages

Un réseau dominés par trois géants privés

SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES DES AUTOROUTES FRANÇAISES

Après avoir constamment privilégié les péages, l'Etat s'interroge sur les **bénéfices plantureux** des compagnies concessionnaires. Histoire de la dérive d'un système qui finalement arrange tout le monde

DOMINIQUE GALLOIS ET VALÉRIE SEGOND

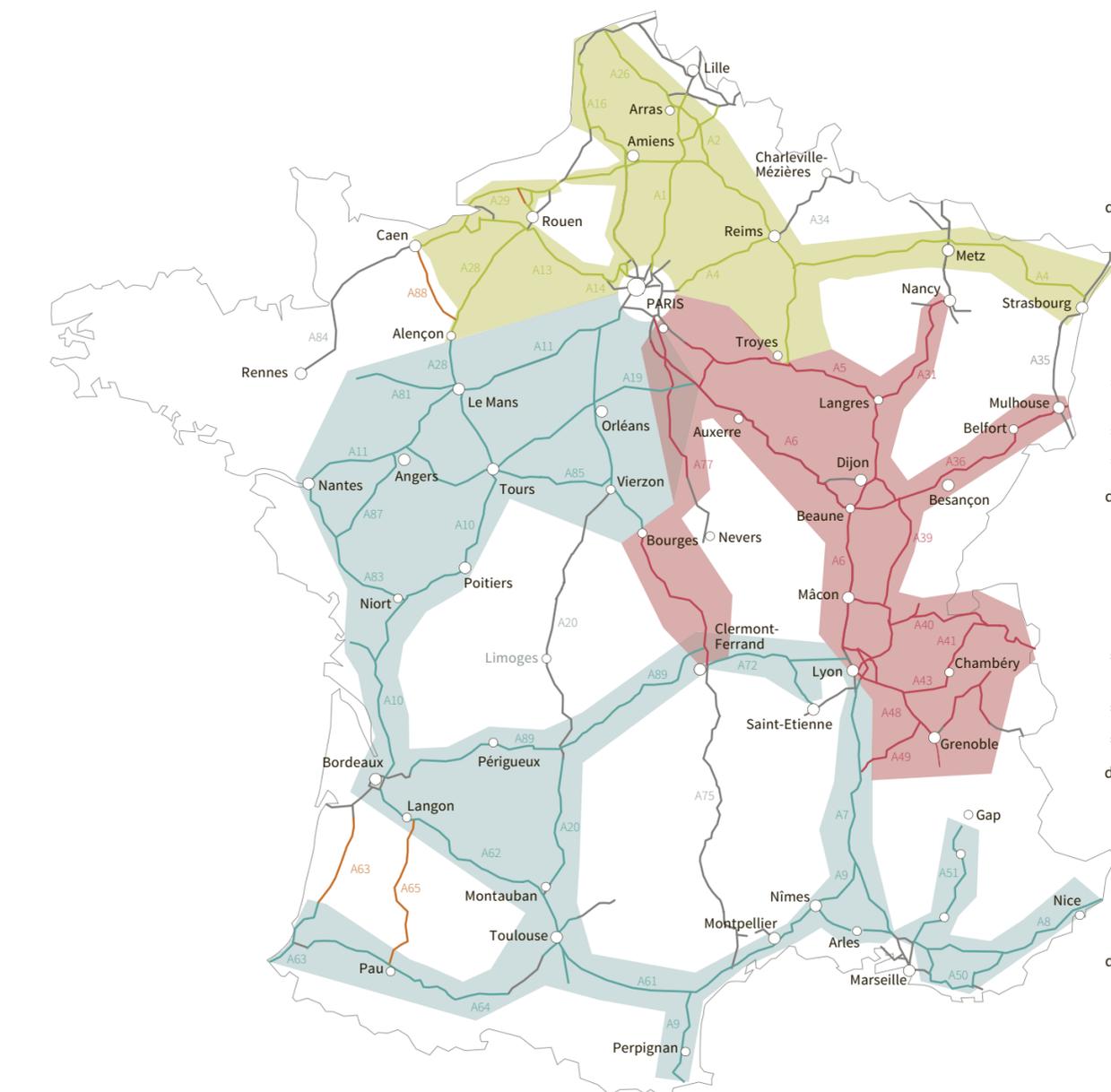
Bâtir, toujours bâtir. Mais qui doit payer ? Le contribuable, par l'impôt ? Ou l'utilisateur, par le péage ? Cette vieille question est au cœur de la tragédie qui agite la majorité parlementaire. S'appuyant sur les rapports de la Cour des comptes, de l'Autorité de la concurrence et de la mission d'information de l'Assemblée nationale, elle dénonce des péages autoroutiers trop élevés. Ce qui a conduit le gouvernement à annoncer, le 27 janvier, le gel temporaire de l'augmentation de 0,57 % prévue en février, le temps de trouver une voie de sortie. Les sociétés d'autoroutes ont immédiatement déposé recours contre l'Etat au nom de la rupture du contrat. Jamais la tension entre l'Etat concédant et les sociétés concessionnaires n'a été aussi vive.

Pour sortir de ce conflit qui dure depuis l'automne, le premier ministre, Manuel Valls, a demandé à des parlementaires de reprendre le dossier. Un groupe de travail composé de quinze députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition est chargé d'éclairer, rapidement, la décision du gouvernement. Un rapport est attendu aux premiers jours de mars. Mais où sont les issues de secours ? Petit retour sur les vrais enjeux d'une bataille qui concerne tous les Français.

Le rattrapage de l'après-guerre. En 1955, le code de la voirie routière pose que « l'usage des autoroutes est en principe gratuit ». Mais la France d'après-guerre n'a pas d'autoroutes, et veut en construire à marche forcée. Aussi est-il prévu que « la construction et l'exploitation des autoroutes peuvent être concédées à des sociétés ». La concession est un système par lequel une société achète l'exploitation d'une infrastructure, dont elle percevra toutes les recettes pour une durée donnée. A l'issue de celle-ci, elle devra la rendre à l'Etat en bon état de marche. Tout son équilibre financier repose sur les péages et subventions.

Dès 1955, il est prévu que, pour se financer, les sociétés concessionnaires pourront percevoir des péages dont l'évolution sera fixée par le contrat de concession. C'est un choix politique : « Alors que les fonds publics étaient limités, nous avons collectivement préféré faire payer l'autoroute aux usagers plutôt que l'université aux étudiants », dit Yves Crozet, économiste au Laboratoire d'économie des transports (LET), à Lyon. Le péage est légitime en ce qu'il repose sur un service utile pour lequel il existe un fort consentement à payer, chez des utilisateurs à la fois identifiables et solvables. »

Un choix qui s'est révélé judicieux : « Il a permis de construire plus de 9 000 km d'autoroutes, les plus performantes d'Europe, alors qu'on n'a pu en créer que 3 000 km gratuites, à proximité des grandes villes ou dans les régions défavorisées », écrit Alain Bonnafous, chercheur au LET, dans un article à paraître dans la revue *Transport Policy*.



Groupe Vinci
(ASF, ESCOTA, COFIROUTE, ARCOUR)
Fin de concession
2027 à 2023
4 386 km d'autoroutes
4,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (2013)

Groupe Eiffage
(APPR, AREA, A'LENIOR, VIADUC DE MILLAU)
Fin de concession
2032
2 082 km d'autoroutes
2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires (2013)

Groupe Abertis
(SANEF, SAPN, ALIS)
Fin de concession
2029
1 775 km d'autoroutes
1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires (2013)

Autres
(ALBEA, ALICORNE, ATLANDES)
340 km d'autoroutes
488 millions d'euros de chiffre d'affaires (2013)

Autoroutes non concédées
2 883 km (2012)

NOUS AVONS PRÉFÉRÉ FAIRE PAYER L'AUTOROUTE AUX USAGERS PLUTÔT QUE L'UNIVERSITÉ AUX ÉTUDIANTS

YVES CROZET
économiste au LET (Lyon)

Jusqu'en 1984, les premières concessions fonctionnent avec des péages modérés, explique Claude Abraham dans son livre *Les Autoroutes concédées en France : 1955-2010*, (Celse, 2011). C'est parce que l'on a voulu construire des autoroutes nouvelles moins rentables, et ce sans subvention, que les prix ont dérapé. Pour les financer, on a permis, sous un gouvernement de gauche, aux sociétés qui exploitaient des tronçons très fréquentés d'augmenter leur péage pour financer la construction de nouveaux tronçons non rentables. Ce système fut néanmoins interdit par la loi Sapin de 1993 au nom de la concurrence.

La valse des tarifs. Si, à partir de 1999, toute nouvelle concession sera mise en concurrence, ce système créa un consentement collectif et durable à la hausse des péages. D'autant qu'en 1995, les contrats de plan autorisent les sociétés à les augmenter au-delà de 0,70 % de l'inflation pour compenser des travaux additionnels demandés par l'Etat. Voilà qui leur permit de financer tout et le reste par le péage : des voies et bretelles supplémentaires, mais aussi l'information routière, les barrettes sonores, les sanitaires et tables de pique-nique des aires de repos...

Bref, autant d'investissements qui devraient faire partie de l'entretien normal

des autoroutes, donc à leur charge. La Cour des comptes a révélé que les contrats de plan entre 2008 et 2014 se sont traduits par un dérapage des péages sans précédent, et une augmentation de la capacité d'auto-financement de 500 millions pour Cofiroute et 415 millions pour APRR.

Quelques nouvelles autoroutes furent construites avec des subventions d'environ 40 % du coût total, mais la quête du « zéro subvention » revint avec force : « Quand il y a une telle rareté de fonds publics, résume Alain Bonnafous, ce qui détermine le choix d'un concessionnaire, ce n'est plus de maximiser l'utilité collective, mais de minimiser

Les élus de l'île d'Oléron veulent le retour du péage sur le pont

L'ÎLE D'OLÉRON est-elle décidée à vendre son âme ? Revoilà les habitants de la plus grande des îles de la métropole (après la Corse) divisés sur l'idée d'instaurer un droit de passage sur le viaduc, remise au goût du jour par la communauté de communes. Le 17 décembre 2014, dans une ambiance houleuse, le président Pascal Massicot, maire (divers droite) de Saint-Trojan-les-Bains (Charente-Maritime), a rouvert le sempiternel débat sur l'opportunité de faire payer les automobilistes venus du continent, comme aux premiers jours de l'ouvrage, inauguré le 21 juin 1966. Supprimé en février 1979, le péage fut réinstauré à peine cinq mois après, pour être abandonné le 2 mars 1991.

Deux décennies plus tard, le contexte économique a changé la donne, forçant les élus oléronais à poser à

nouveau la question qui fâche. Environ 15 000 véhicules par jour en moyenne, jusqu'à 30 000 au plus fort de la saison touristique, cela donne à réfléchir. Selon les partisans du péage, l'aménagement du territoire, la préservation des espaces naturels ont un prix. Or les dotations de l'Etat s'érodent, comme les côtes, dont l'entretien et le renforcement des ouvrages de défense représentent un coût important depuis la tempête Xynthia en 2010. Entre une hausse des impôts locaux et la taxation des véhicules, les édiles ont fait leur choix, inspirés par l'exemple des voisins de l'île de Ré, à qui l'écotaxe a rapporté plus de 3 millions d'euros dès la première année, en 2012. Le conseil général de la Charente-Maritime, gestionnaire du pont, touche sa part du gâteau (45 %). Il profiterait également d'une écotaxe

oléronaise, mais le président Dominique Bussereau (UMP) se garde bien de donner son avis et invite les habitants de l'île à d'abord donner le leur, pourquoi pas en référendum.

« Vendre notre âme »

Les conseillers communautaires, eux, se sont prononcés le 17 décembre. 23 d'entre eux se sont exprimés en faveur d'un droit de passage, 11 ont voté contre, parmi lesquels l'ancien président de la communauté de communes Patrick Moquay (PS). « J'ai le sentiment que nous sommes en train de vendre notre âme pour un plat de lentilles », s'inquiète-t-il (*Sud-Ouest* du 18 décembre 2014). A sa voix s'ajoutent celles des quelque 23 000 personnes qui ont signé la pétition en ligne lancée par l'Association pour la gratuité du pont de l'île d'Oléron, prési-

dée par Michel Rivault. C'est elle qui a révélé les montants du futur péage : 12 € pour les véhicules à moteur en été, 6 € hors période estivale, 35 € et 28 € pour les camions de plus de deux essieux, 2 € pour les motos. Les résidents permanents seraient exemptés, alors que les résidents secondaires paieraient 2 € par passage ou 70 € à l'année. L'Association estime que le tourisme, qui représente quasiment 80 % de l'activité de l'île, aurait à en pâtir, de même que les échanges entre les habitants de l'île et ceux du bassin de Marennes.

Les opposants au péage entendent donc peser sur le scrutin des élections départementales. Car il appartiendra à la future assemblée de mettre un terme à la gratuité du pont d'Oléron. ■

FRÉDÉRIC ZABALZA
(LA ROCHELLE, CORRESPONDANT)

d'autoroute?

les subventions. » Dès lors, les offres sans subvention furent quasi systématiquement choisies, mais avec des péages hors normes et des durées de concession de soixante à soixante-dix ans. Ce fut le cas du Duplex A86, 10 km de tunnel, qui, entre 6 heures et 22 heures, coûtent entre 7 et 10 euros ! Même sans tunnels et viaducs, les nouvelles autoroutes sont beaucoup plus chères que les anciennes.

En l'absence de toute subvention, les péages augmentent alors beaucoup plus vite que le coût de la vie. Et dès que l'on cesse de bâtir, les actionnaires des sociétés d'autoroutes, pour la plupart des groupes de BTP, crient à la ruine du secteur des travaux publics, de ses emplois et en appellent... à un plan de relance public !

La privatisation par les gouvernements Jospin et Villepin des sociétés d'économie mixte, qui a rapporté en tout 19 milliards d'euros à l'Etat, n'a pas radicalement changé l'équation : « Les contrats d'origine ont été maintenus, assure Alain Bonnafous, et si, depuis le milieu des années 1980, les péages augmentent toujours plus que les prix à la consommation, l'écart entre les deux n'a pas augmenté avec leur privatisation. »

L'évolution de la rente. S'il y a un changement, il est davantage dans l'exploitation de la rente autoroutière, « dont les profits, note Yves Crozet, ont été davantage extériorisés par les acteurs privés que par un Etat qui tend à dilapider la rente par une gestion plus accommodante des effectifs et des salaires ». « La privatisation s'est soldée par d'importants gains de productivité dans des sociétés dont certaines, comme ASF, étaient notoirement mal gérées, confirme Claude Abraham. C'est ainsi qu'elles ont plus que compensé un trafic inférieur à ce qu'elles avaient prévu lors du rachat, et ont pu faire remonter des dividendes plus vite que prévu. »

Depuis leur rachat en 2006, Vinci Autoroutes a supprimé, selon la CGT, 1 661 emplois chez ASF (soit 29 %), dont certains étaient en CDD et en intérim, et 609 chez Escota (35 %), le tout sans plan social, donc à bas bruit. Pour autant, sont-elles « sur-profitables », comme le dénonce l'Autorité de la concurrence ? Une concession s'évalue sur la durée totale, et non sur un exercice isolé en fin de concession. Cofiroute avait construit sa concession sur un taux de rentabilité interne (TRI) de 8,5 %. Le groupe affirme aujourd'hui que la baisse du trafic après 2008 l'a fait baisser de 1 point, à 7,5 %. Peut-on parler de « sur-profitabilité », pour une activité qui n'est pas sans risque ?

Autre changement lié à la privatisation, dans la relation entre l'Etat concédant et les sociétés. Le premier n'a jamais su gérer à son avantage un acteur privé puissant : Cofiroute a toujours négocié des augmentations très supérieures à celles obtenues par les sociétés d'économie mixte avant leur privatisation. Les contrats de concession les plus récents tentent certes de rééquilibrer la relation, mais la direction de l'équipement a été tellement affaiblie que son insuffisance est devenue criante : la Direction générale des infrastructures des transports et de la mer, la DGITM, les services techniques des routes sont tenus totalement à l'écart des discus-

ON EST LOIN DU « GRAND SOIR » RÊVÉ PAR CERTAINS POLITIQUES QUI ONT CONFONDU UN PEU VITE BÉNÉFICES ET RENTABILITÉ

sions actuelles, qui se passent entre les sociétés et le ministère. Les autoroutes sont bel et bien devenues une affaire politique.

Que peut-on faire ? Pour l'instant, la seule mesure concrète résultant de ces tensions est le renforcement de la régulation des autoroutes. Un article de la loi Macron, adoptée le 19 février, transforme l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) en Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer). Elle sera en mesure de contenir les tarifs des péages et de mettre plus de concurrence dans les marchés d'autoroutes. Ainsi, par exemple, ce sera à cette autorité, au nom de la transparence, de se pencher sur les contrats.

Elle dira par exemple s'il est justifié que l'automatisation des péages soit payée par les usagers, ou vérifiera si les sociétés concessionnaires, quand elles engagent des travaux, incluent bien dans leurs appels d'offres toutes les entreprises et ne privilégient pas celles des groupes de BTP dont elles dépendent.

L'automobiliste ne voit aucune mesure en sa faveur, hormis le gel de l'augmentation des péages. La balle est dans le camp du groupe de travail parlementaire qui étudie la résiliation anticipée des concessions et la renégociation des contrats existants. La première piste, jugée trop coûteuse – 50 milliards d'euros dont 31 milliards de dettes – aurait été écartée.

Les voies pour la renégociation s'annoncent très étroites, au vu des contrats signés entre le gouvernement et les sociétés concessionnaires. Les sociétés d'autoroutes suggèrent de lisser la hausse de 1,07 % prévue cette année en l'étalant sur les années suivantes. Sur cette question des péages, la piste d'un « tunnel tarifaire » a également été évoquée par les parlementaires. Il est basé sur l'évolution du trafic et donc des rentrées d'argent. En cas de hausse du flux par rapport aux prévisions, les sociétés baisseraient le prix de péage et à l'inverse, en cas de circulation inférieure aux attentes, l'Etat compenserait le manque à gagner. Une autre piste serait d'appliquer ce système à la durée des concessions.

Le groupe de travail examine également les conditions de la mise en vigueur du plan de relance autoroutier. Conclu en 2013 entre l'Etat et les sociétés autoroutières, ce plan d'un montant de 3,2 milliards d'euros vise à l'entretien et à la mise aux normes environnementales du réseau existant. Il entraînera la création de 10 000 à 15 000 emplois. En contrepartie, les sociétés demandent à l'Etat un rallongement de la durée de leur concession d'en moyenne trois ans.

On est loin du « grand soir » rêvé par certains politiques qui ont confondu un peu vite bénéfices et rentabilité.

Qui osera jamais revenir à la gratuité des autoroutes posée comme principe premier dans le code de voirie ? On voit mal l'Etat, qui tire 2 milliards d'euros de recettes des autoroutes (net de la récupération de la TVA par les usagers professionnels), mettre fin à ce système lucratif. La fin des péages n'est donc pas pour demain. ■

Entre 2007 et 2014, près de 2 500 emplois détruits

« **POUR COMPENSER** la baisse du trafic sur leurs autoroutes à partir de 2008, les sociétés concessionnaires ont accéléré l'automatisation des péages, dit l'économiste des transports Claude Abraham. Plus que la baisse des taux, c'est bien les gains de productivité qui leur ont permis de maintenir la croissance de leurs bénéfices et de distribuer toujours plus de dividendes à leurs actionnaires. »

Alors que 47 % des transactions sur les réseaux de Vinci Autoroutes étaient automatisées en 2006, et 88 % en 2010, aujourd'hui, la quasi-totalité – 97 % exactement – l'est par le biais du télépéage pour les abonnés (45 % fin 2013) ou par les bornes tous paiements pour les non-abonnés (52 %). Une automatisation qui a fortement contribué à augmenter sur cette même période les marges d'exploitation du groupe, comme il s'en félicite chaque année dans son document de référence.

Ainsi, entre les débuts 2007 et 2014, le nombre d'employés affectés aux péages de l'ensemble des autoroutes concédées en France est passé de 7 380 à 5 230 personnes. Au rythme continu de l'automatisation, il ne doit plus y en avoir que 4 900 environ. En clair, 2 500 personnes – soit 30 % – de moins en huit ans.

Certains, comme Vinci Autoroutes, qui exploite les Autoroutes du sud de la France, Cofiroute et Escota, qui représentent à peu près la moitié du secteur, vont valoir que « cette évolution n'entraîne pour les salariés ni licenciement ni mutation forcée », car « le groupe internalise des tâches hier confiées à des prestataires extérieurs, comme la maintenance des équipements de péage et le service clients ». Il n'empêche que, entre la fin des CDD, les départs en retraite non remplacés et la multiplication des ruptures conventionnelles, c'est bien de la destruction nette d'emplois dans le secteur autoroutier qu'il s'agit : depuis les privatisations de 2005, les sociétés concessionnaires ont supprimé 2 700 emplois, soit à peine plus que le nombre de postes d'agent de péage supprimés.

Succès du télépéage

Pourquoi subventionner ces gains de productivité ? Vinci Autoroutes reconnaît que « le télépéage a un succès croissant grâce au déploiement de voies à 30 kilomètres/heure, sans arrêt au péage ». Fin 2013, Vinci Autoroutes avait installé 225 voies. Mais si l'automatisation des péages a tant contribué à accroître les marges d'exploitation

de Vinci Autoroutes, comme de l'ensemble de la profession, et si ce sont les sociétés d'autoroutes qui ont demandé à réaliser ces investissements, pourquoi les avoir aidées à financer les télépéages sans arrêt ?

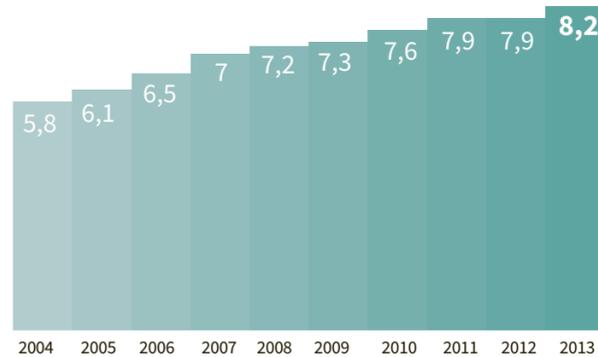
Dans le contrat de plan 2009-2013 d'Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, les investissements pour la mise en place d'un télépéage sans arrêt se sont élevés à 40 millions d'euros, lesquels ont été compensés à 70 % par une hausse des tarifs au titre du « paquet vert », le plan de verdissement des autoroutes lancé en 2010 par l'ancien ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo. Une compensation que la Cour des comptes juge « contestable », d'autant que les abonnements couvrent probablement une partie des coûts liés à son développement.

« Le passage d'un péage automatique à un péage sans arrêt n'apportait aucune recette supplémentaire aux sociétés d'autoroutes, défend l'économiste Alain Bonnafous. Et, comme il permet d'améliorer la fluidité du trafic, donc de réduire les émissions polluantes, il était logique de les compenser par des hausses de tarifs. » On le voit, la notion d'investissements additionnels permet toutes les extensions. ■

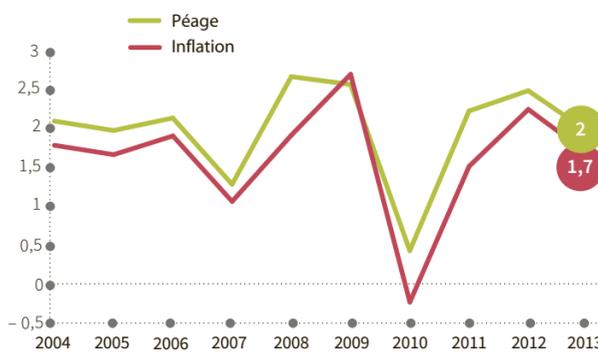
Un trio accusé de se payer sur l'usager

DONNÉES POUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX D'AUTOROUTES (ASF-ESCOTA, APRR-AREA, COFIROUTE, SANEF-SAPN)

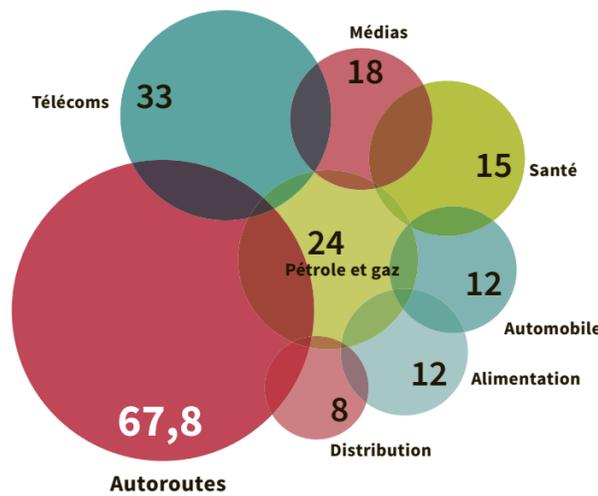
CHIFFRE D'AFFAIRES, EN MILLIARDS D'EUROS



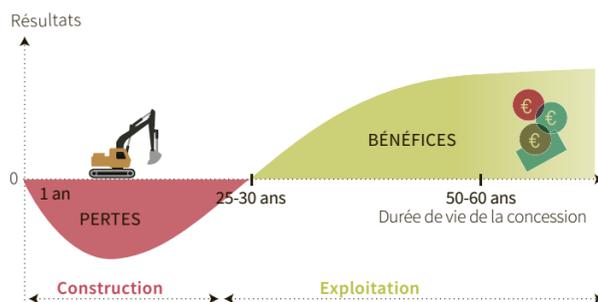
HAUSSE DU TARIF MOYEN DES PÉAGES COMPARÉE À L'INFLATION, EN %



RATIO DE RENTABILITÉ COMPARÉ À D'AUTRES SECTEURS EN 2009, EN %



Des sociétés qui se défendent en mettant en avant leur modèle économique...



...Et le poids de leurs taxes

DÉCOMPOSITION DE 10 EUROS PAYÉS AU PÉAGE



SOURCES : AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE, AFSA, COUR DES COMPTES
INFOGRAPHIE SYLVIE GITTSU-POURRIAS

L'innovation française repart à l'offensive

La France arrive en sixième position dans le Top 10 des pays qui déposent des brevets en Europe

C'est un nouveau record pour l'Office européen des brevets (OEB). En 2014, selon des chiffres publiés jeudi 26 février, il a reçu 274 000 dossiers du monde entier, soit 3,1 % de plus que l'année précédente. Parmi les pays les plus dynamiques : la Chine, dont les dépôts ont bondi de 18,2 %, les Etats-Unis (+ 6,8 %) et... la France. Les demandes issues de l'Hexagone – près de 13 000 – ont augmenté de 4 %, contre une moyenne de 1,2 % pour les pays européens et un recul de 0,8 % pour l'Allemagne. Du jamais-vu depuis cinq ans.

Pour autant, cette envolée ne permet pas à la France de changer son rang : en Europe, elle reste le sixième pays – et le deuxième européen – à déposer des brevets, derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Chine et la Corée. Et si l'on regarde le classement des dix premières sociétés qui enregistrent leurs inventions sur le Vieux Continent – emmené par le sud-coréen Samsung –, aucune n'est française, quand trois sont allemandes (Siemens, BASF, Bosch).

La France – où le crédit d'impôt recherche, fortement développé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, est sans conteste l'un des plus généreux au monde – est particulièrement innovante dans les nouvelles technologies et les télécommunications (22 % des demandes), la santé (12 %) et l'automobile (9 %). Des secteurs ultra-compétitifs, où les champions tricolores veulent se défendre contre le pillage technologique. Mais aussi se constituer un trésor de guerre. Ainsi, sans ces titres de propriété, des groupes comme Alcatel-Lucent, premier déposant français, auraient déjà mis la clé sous la porte. En 2012, alors au bord de la faillite, l'équipementier télécom avait gagé la quasi-totalité de ses 29 000 brevets – le portefeuille hypothéqué était valorisé 5 milliards

Le crédit impôt recherche français est sans conteste l'un des plus généreux du monde

d'euros – contre un prêt de 1,6 milliard. Le groupe en a récupéré la pleine propriété en août 2014 en remboursant sa dette.

Technicolor, qui occupe la deuxième marche du podium français, est aussi une véritable mine d'or. En 2012, la valeur de ses 40 000 brevets était estimée à 2,2 milliards d'euros. Parmi ses pépites, on trouve de nombreuses technologies « grand public » comme le HDMI, une interface numérique permettant le transfert de données en haute définition, le MP3, un format de compression utilisé pour coder du son, ou encore le MPEG2, son alter ego dans le domaine de la vidéo.

Gestion dynamique

Même si le climat n'est pas toujours au beau fixe dans le monde automobile, les constructeurs français (PSA, Renault) comme les équipementiers (Valeo, Michelin) figurent toujours parmi les entreprises les plus innovantes du pays. Les moteurs de cette course à la nouveauté : l'évolution rapide de la réglementation, l'obsolescence rapide des collections et la recherche de moteurs toujours plus performants et moins gourmands en carburant.

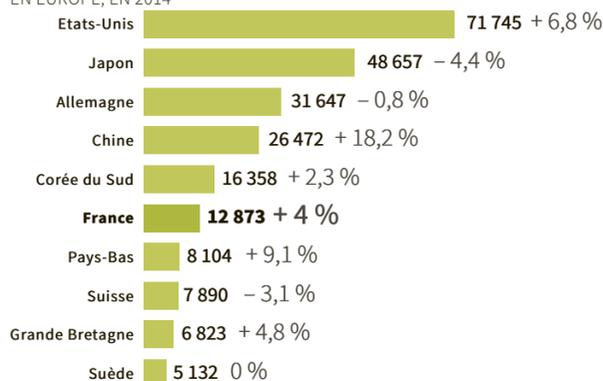
« La nouvelle plateforme technique EMP2, qui équipe la 308 ou la C4 Picasso, a donné lieu à la demande d'une centaine de familles de brevets. Le nouveau moteur essence EB a généré, à lui seul, deux cents familles de brevets », expli-

Violation de brevets: Apple condamné

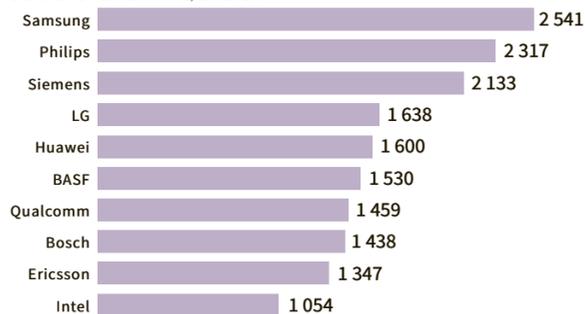
Apple a été condamné par la justice américaine à verser 532,9 millions de dollars (469,4 millions d'euros) pour avoir violé trois brevets de la société texane Smartflash lors de la conception de sa boutique en ligne iTunes. Le jugement a été rendu mardi 24 février par un tribunal de Tyler (Texas), à la suite d'une plainte déposée en 2013 par Smartflash, une entreprise dont la seule activité consiste à obtenir des droits de l'exploitation d'un portefeuille de brevets. Le plaignant réclamait 852 millions de dollars, une somme calculée au prorata des ventes d'iTunes. Pour sa défense, Apple arguait que les brevets n'étaient plus valables, d'autres sociétés ayant déjà déposé des technologies similaires, et qu'ils ne valaient de toute façon pas plus de 4,5 millions de dollars.

Suprématie américaine

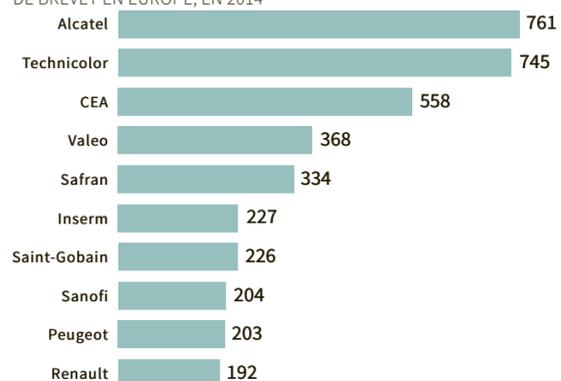
CLASSEMENT DES PAYS DÉPOSANT DES DEMANDES DE BREVET EN EUROPE, EN 2014



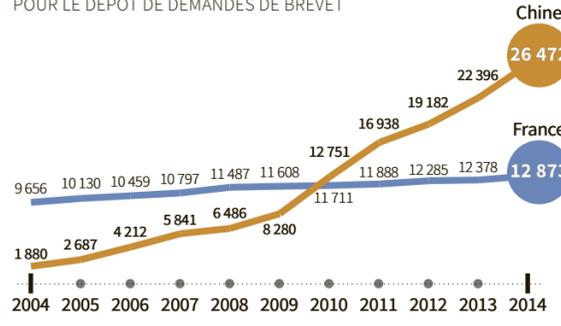
LES DIX PREMIÈRES ENTREPRISES MONDIALES DÉPOSANT DES DEMANDES DE BREVET EN EUROPE, EN 2014



LES DIX PREMIÈRES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DÉPOSANT DES DEMANDES DE BREVET EN EUROPE, EN 2014



ÉVOLUTION COMPARÉE ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE POUR LE DÉPÔT DE DEMANDES DE BREVET



SOURCE : EUROPEAN PATENT OFFICE

quait au Monde en avril Gilles Le Borgne, directeur de la recherche et de l'innovation de PSA

De plus en plus aguerris, les groupes français n'hésitent plus à vendre ou licencier les innovations dont ils n'ont pas l'usage. La gestion dynamique de la propriété intellectuelle peut conduire à des accords entre concurrents, inimaginables autrefois. Dans le cadre de son alliance avec l'américain General Motors, PSA a ainsi cédé une partie de la propriété industrielle des moteurs EB.

Les multinationales ne sont pas seules à miser sur les brevets : parmi les dix premiers déposants français, on trouve aussi deux organismes publics, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Inserm. « Depuis une dizaine d'années, il y a clairement une volonté de mieux valoriser l'innovation académique », souligne Benoît Battistelli, le Français qui préside depuis 2010 l'OEB.

« Nous déposons deux fois plus

de demandes de brevets aujourd'hui qu'il y a une décennie et ce chiffre va continuer d'augmenter », explique Jean-Charles Guibert, responsable de la valorisation du CEA, qui possède un portefeuille de 5 500 brevets. « Quand une firme cherche un partenaire académique, c'est l'un des premiers indicateurs qu'elle va regarder. Le détail de chaque brevet étant accessible en ligne, elle peut aussi très vite mesurer l'intérêt pour elle de telle ou telle de nos découvertes. »

Gare au pillage

En pointe dans l'énergie, son terrain de jeu historique, le CEA a aussi développé une expertise reconnue dans les domaines de l'électronique, des matériaux et de la santé.

Seul bémol : en cas de pillage, les organismes publics n'ont pas toujours les moyens de faire valoir leurs droits face à des multinationales riches. « Le brevet de

De plus en plus aguerris, les groupes français vendent aussi les innovations dont ils n'ont pas l'usage

base que nous détenons sur les écrans LCD a été bafoué par de grandes sociétés sud-coréennes et taïwanaises. Après avoir hésité, nous avons porté l'affaire devant les tribunaux. Nous avons gagné, mais cela nous a coûté plus de 10 millions de dollars [8,8 millions d'euros] en frais d'avocats, dit M. Guibert. Au final, cela ne nous a pas rapporté grand-chose, mais il est important de montrer qu'on est prêt à se défendre. »

Les PME sont confrontées au même défi : impossible pour elles

d'aller devant les tribunaux alors même qu'elles peinent déjà parfois à couvrir les frais liés à l'entretien et à l'extension de leurs brevets (redevances, frais de traduction, etc.). Il faut dire que ces frais représentent un poste de dépense important.

Le CEA y consacre ainsi quelque 30 millions d'euros par an, une bonne partie étant engloutie par les frais de traduction. Car, étonnamment, le brevet dit « européen » doit pour le moment être validé dans chaque pays.

Cela devrait changer avec l'introduction d'un brevet dit unitaire : une demande dans une seule langue permettra de bénéficier d'une protection dans tous les Etats membres de l'OEB et d'une traduction automatique grâce à un outil développé en partenariat avec Google. « Cela réduira de 70 % les frais », assure M. Battistelli. De quoi atteindre de nouveaux records. ■

CHLOË HECKETSWEILER

Technicolor, deuxième déposant français de brevets

L'ex-Thomson s'est concentré sur ses points forts, notamment les techniques de compression de l'image et du son et les effets spéciaux

S'il y a une entreprise française qui excelle dans le dépôt de brevets, c'est bien Technicolor. Deuxième hexagonal, l'ex-Thomson en a déposé pas moins de 745 en 2014, contre 520 en 2013 et 490 en 2012. Certes, le groupe a toujours été un grand déposant de brevets dont il tire 14 % de ses revenus et la majorité de ses profits, mais l'accélération sur l'année 2014 demeure impressionnante.

« Nous avons bénéficié d'une année particulièrement riche en ébullition scientifique dans les domaines du son et de l'image que nous maîtrisons particulièrement comme la compression, la qualité du son ou la colorisation », décrypte Frédéric Rose, directeur général de Technicolor. « Cela reflète aussi la qualité du travail réalisé en interne par nos équipes de recherche et innovation », s'enthousiasme-t-il.

Spécialisée dans les technologies d'image et de son, l'ex-Thomson n'est sorti qu'en 2014 de sa procédure de sauvegarde. L'entreprise, dont l'activité était beaucoup trop diversifiée, avait fini par ployer sous une dette considérable. Un passif qui l'avait écartée de plusieurs appels d'offres pour, par exemple, la fabrication de décodeurs, une de ses spécialités. Les grands clients craignant qu'elle ne s'écroule avant de pouvoir honorer ses commandes. De l'histoire ancienne.

Assainir les finances

Arrivé fin 2008 à la tête du groupe, M. Rose a travaillé d'arrache-pied pour assainir les finances de l'entreprise et regagner la confiance de ses clients. Il a décidé de se recentrer sur les activités qu'elle maîtrise le plus (qualité du son et de l'image, formats de compression, effets spéciaux, déco-

L'entreprise n'est sortie qu'en 2014 de sa procédure de sauvegarde. Une activité trop diversifiée l'avait fait ployer sous une dette considérable

deurs...). « Nous ne sommes ni Sony, ni Alcatel ou Samsung, nous sommes allés chercher les domaines où nous avons le plus de crédibilité », souligne M. Rose.

Pour beaucoup, la vraie force de Technicolor est le lien étroit entre les équipes qui s'occupent de vendre les différentes technologies mai-

son : « Nos équipes opérationnelles travaillent étroitement avec les chercheurs, voient ce qui se passe sur le terrain et le font remonter. Cela nous permet de plancher sur des brevets applicables et non pas sur des sujets stimulants intellectuellement mais peu en rapport avec les besoins réels des clients », abonde M. Rose. Les équipes de Technicolor travaillent ainsi régulièrement sur les effets spéciaux des grands succès d'Hollywood, comme *Days of Future Past*, le dernier opus de la franchise X-Men.

Cela n'empêche pas l'entreprise de s'opposer farouchement à la volonté de Vector Capital, premier actionnaire de la société, de scinder le groupe en deux. Le fonds souhaiterait que l'entreprise se sépare de toutes les activités en dehors des brevets. Et qu'elle devienne en quelque sorte un « patent troll », ces entités dont la principale source de revenu est

d'acquérir et d'exploiter un portefeuille de brevets, voire d'attaquer en justice tous les « copieurs » présumés.

« Il s'agit d'une stratégie qui est moins industrielle que juridico-financière. Or nous voulons rester sur une stratégie industrielle pour nous développer. Les autres divisions de l'entreprise participent activement au développement des brevets », explique M. Rose, qui indique que l'entreprise a fait à ses actionnaires des promesses « ambitieuses mais réalisables ».

Mi-février, M. Rose a présenté un plan stratégique dénommé « Drive 2020 ». Celui-ci a pour but de poursuivre la stratégie industrielle du groupe et de le renforcer dans les domaines où il fait la différence. « La société doit continuer à être un acteur incontournable au niveau mondial », conclut M. Rose. ■

SARAH BELOUEZZANE

LES CHIFFRES

150

C'est en millions d'euros ce qu'investit l'entreprise tous les ans en recherche et développement. Le groupe spécialisé dans le son et l'image entend maintenir son niveau d'investissement en dépit des demandes de son actionnaire Vector Capital, qui souhaiterait les voir diminuer.

950

C'est le nombre de personnes qui travaillent sur la recherche au sein de l'entreprise. 250 scientifiques et 700 ingénieurs en recherche et développement sur 14 000 salariés.

Pourquoi Bruxelles n'a pas fait de cadeau à Paris

La France obtient un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec le pacte de stabilité

BRUXELLES - bureau européen

Un délai supplémentaire mais pas un cadeau. Mercredi 25 février, la Commission européenne a pris une décision sans concession pour le gouvernement français : elle accorde à Paris deux ans de plus pour se mettre en conformité avec le pacte de stabilité et de croissance (le fameux objectif d'un déficit public inférieur à 3 % du produit intérieur brut, PIB). Il lui faudra être « dans les clous » en 2017 donc, en pleine année d'élection présidentielle...

Un délai de trois ans pour revenir sous le plafond des 3 % (en 2018, après la présidentielle) a bien été étudié à Bruxelles, « mais il était politiquement invendable au collège de la Commission », assure une source bruxelloise, alors que certains partenaires dans l'Union, excédés que la France ait déjà bé-

néficié de deux reports consécutifs, prônaient la sanction...

La Commission rajoute à Paris une contrainte de taille : elle exige que, d'ici à avril, le gouvernement présente une liste de réformes supplémentaires, la loi Macron n'étant pas jugée suffisante. La France doit pouvoir afficher un « effort structurel » (hors effet de conjoncture) additif de 0,2 % du PIB, pour parvenir à l'objectif de 0,5 % de PIB en 2015, la Commission estimant que, à l'heure actuelle, Bercy ne propose qu'un effort de 0,3 %. Concrètement, il faut que Paris trouve à réaliser dans les prochaines semaines entre 3 et 4 milliards d'euros d'économies supplémentaires pour cette année. Très dur politiquement, après le psychodrame du recours au 49-3 pour faire adopter la loi Macron...

Pierre Moscovici, le commissaire français chargé de l'économie, assume un compromis pris à

l'unanimité du collège des commissaires : « Cette décision est juste, équilibrée. Elle assure un bon niveau de pression sur le pays, rendant impératives les réformes structurelles, vitales pour la France. Mais elle permet de continuer à mener la stratégie de croissance. » Le choc du calendrier, avec la présidentielle de 2017 ? « Ce n'est pas un facteur que nous avons pris en compte », assure l'ex-ministre des finances français (entre 2012 et 2014), toujours encarté au PS.

« Convergence »

« Je n'ai jamais rien demandé à personne. L'objectif, c'était 3 % en 2017 », a assuré Michel Sapin, mercredi, assurant qu'à aucun moment la France n'a sollicité un délai supplémentaire de trois ans. Selon le ministre des finances, c'est la Commission qui avait élaboré ces deux hypothèses (deux ou trois ans), mais, pour le gouvernement, cela n'a jamais été un axe de travail.

Il renvoie à la trajectoire de réduction des déficits tracée en loi de programmation et en loi de finances, soit 4,1 % en 2015, 3,6 % en 2016 et 2,7 % en 2017. M. Sapin se félicite de la « convergence », sur ce point, avec la Commission. « Cela dessine un cheminement exigeant

mais parfaitement réaliste, déclare-t-il au Monde. Ce qui va nous changer des trajectoires précédentes. On est vraiment à une étape fondamentale de notre opérationnalité. On retrouve des cibles crédibles et qu'on va pouvoir atteindre. »

Reste la question de la réduction du déficit structurel en 2015. « Il y a une différence d'appréciation entre la Commission et nous, reconnaît M. Sapin. Nous allons nous revoir en avril, et nous disposerons à ce moment-là de calculs affinés. » Les chiffres définitifs du déficit public pour 2014, incluant la protection sociale et les collectivités territoriales, seront publiés le 26 mars.

« Nous présenterons alors un plan national de réformes qui démontrera que la volonté de réforme est continue », indique

Le choc avec la présidentielle de 2017 « n'est pas un facteur que nous avons pris en compte »

PIERRE MOSCOVICI
commissaire européen

M. Sapin. Si des ajustements étaient nécessaires, le ministre écarte l'idée d'une nouvelle loi de finances rectificative : « Nous avons des marges suffisantes dans la loi de finances pour dégager d'éventuelles ressources. »

Le premier ministre, Manuel Valls, qui a annoncé mercredi le vote cet été d'une loi sur la modernisation du dialogue social, a indiqué : « Comme nous étions en train de nous y préparer, il n'y aura pas, me semble-t-il, de difficulté majeure. Nous prendrons les décisions qu'il faut. » Jeudi 26 février, le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll, a écarté, à l'antenne de France 2, toute hausse d'impôts. La France mise sur « des économies qui seront faites dans tous les secteurs », a-t-il souligné, à l'exception du budget de la défense.

La France a évité le pire. A la Commission, les représentants des conservateurs européens ou de pays du Nord, dont l'Allemand Günther Oettinger, la commissaire suédoise Cecilia Malmström, la Danoise Margrethe Vestager, le Finlandais Jyrki Katainen ou le Letton Valdis Dombrovskis, étaient partisans d'une ligne plus sévère.

Pas question que la France bénéficie à nouveau de la mansuétude européenne. Déjà, il a fallu « digérer » que, contre toute attente, Pa-

A la Commission européenne, les conservateurs étaient partisans d'une ligne plus sévère

ris bénéficie d'un sursis de trois mois, en novembre 2014, pour mettre son budget en conformité avec le pacte. Et Bruxelles n'exige plus qu'un effort structurel de 0,5 % pour 2015, contre 0,8 % initialement préconisé... Certains (Dombrovskis, Oettinger) prônaient donc une mise en demeure, voire une sanction, d'autres une mise sous surveillance.

Minoritaires, ces « durs » n'ont pas eu gain de cause. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a préféré une décision politique : récompenser un président qui fait des réformes, plutôt que de l'enfoncer. Mais la France étant maintenant depuis 2008 au-dessus du plafond des 3 %, à Bruxelles, on ne veut plus la croire sur parole, on attend désormais des faits. Rendez-vous, donc, en avril... ■

CÉCILE DUCOURTIEUX
AVEC PATRICK ROGER

Grèce : polémique autour des privatisations

Berlin demande à Athènes de respecter les engagements prévus avec ses partenaires

ATHÈNES - correspondance

Il aura fallu beaucoup d'efforts diplomatiques pour réconcilier les positions diamétralement opposées des gouvernements grec et allemand et obtenir l'accord du 20 février sur une prolongation de quatre mois du plan d'aide à la Grèce. Après plusieurs semaines de négociations, la validation, mardi 24 février, par l'Eurogroupe de la liste des réformes qu'Athènes s'engage à mener semblait annoncer une période de répit dans les relations entre les deux pays. Au moins jusqu'à la mission de contrôle de ces réformes prévue pour fin avril.

Pourtant, dès le mercredi 25 février, le ping-pong bilatéral de déclarations musclées a repris de plus belle entre Berlin et Athènes. La pomme de discorde cette fois : les privatisations entamées en Grèce depuis quatre ans et inscrites au programme des mesures exigées par les créanciers du pays.

Dans un entretien au quotidien grec *Ethnos*, le ministre de l'énergie, Panayotis Lafazanis, qui appartient à l'aile gauche du parti de la gauche radicale Syriza, a dit que le gouvernement ne mettrait pas en œuvre le projet de privatisation de PPC, la première compagnie d'électricité du pays et de l'opérateur de réseaux électriques Admie. « Les entreprises n'ont pas déposé d'offre contraignante, donc cela ne sera pas finalisé », a-t-il dit.

D'autres sources au sein du ministère de l'économie, des infrastructures, de la marine marchande et du tourisme ont avancé, mercredi, que le processus de privatisation de quatorze aéroports grecs allait être interrompu et modifié. L'objectif est de garantir une

participation de l'Etat dans les sociétés d'exploitations de ces aéroports et limiter dans le temps les concessions d'exploitation. La philosophie générale d'Athènes sur les privatisations reste celle annoncée aux lendemains du scrutin du 25 janvier. Les procédures déjà achevées ne seront pas annulées mais celles encore en cours seront réévaluées.

Déclarations très politiques

La réponse de Berlin n'a pas tardé, en dehors pourtant du cadre institutionnel officiel de négociations que constitue l'Eurogroupe. Martin Jäger, le porte-parole du ministère allemand des finances, a déclaré, mercredi, que le gouvernement grec ne peut pas décider seul de retarder ou d'annuler la privatisation d'entreprises grecques : « Si Athènes nourrissait une telle intention, cela devrait se faire en étroite coordination avec la "troïka" [Fonds monétaire international, Banque centrale européenne et Commission de Bruxelles] », a-t-il précisé.

Dans un entretien à la radio SWR2, le ministre allemand des finances, Wolfgang Schäuble, est allé plus loin, assurant mercredi qu'« aucun euro » d'aide ne serait versé à la Grèce tant qu'elle n'aura pas rempli les engagements prévus dans le cadre du programme d'aide. « S'ils remplissent [leurs engagements], ils pourront recevoir les versements restants, a-t-il insisté. Et s'ils ne les remplissent pas, il n'y aura pas de versements. »

Des déclarations très politiques alors que le Parlement allemand doit approuver la prolongation du plan grec à l'occasion d'un vote prévu vendredi 27 février. ■

ADÉA GUILLOT

RÉSULTATS 2014

Performance solide en 2014

Les résultats de SUEZ ENVIRONNEMENT sont en nette progression. Ils démontrent à nouveau la solidité et la pertinence du modèle industriel du Groupe. L'ensemble des objectifs a été atteint, malgré un contexte économique qui demeure difficile pour les activités Déchets Europe.

L'année 2014 a ainsi été marquée par un dynamisme commercial remarquable qui s'est traduit par les gains de contrats tels que Ivry-Paris-XIII et Versailles Saint-Cloud en France, Merseyside au Royaume Uni et Nassau aux Etats-Unis. L'accélération de la politique d'investissements (1), notamment financiers, à l'image du rachat des intérêts minoritaires d'Agbar, de la montée au capital d'Acea et des investissements ciblés pour les clients industriels, témoigne de la confiance dans la croissance future du Groupe. La flexibilité financière renforcée de SUEZ ENVIRONNEMENT lui permet de poursuivre cette stratégie, au cœur de laquelle repose l'innovation. Par ailleurs, l'architecture de marque unique à venir va soutenir encore davantage le développement commercial.

Compte tenu de ces solides performances et de sa confiance dans les perspectives d'avenir, SUEZ ENVIRONNEMENT proposera un dividende de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2014 (2).

Accélération de la croissance entre 2015 et 2017

Le Groupe se fixe pour objectifs (3), l'amélioration des résultats opérationnels en 2015 et la poursuite d'une politique de dividende attractive. Fort de son positionnement équilibré sur des marchés et métiers porteurs et s'appuyant sur un bilan solide, le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT est pleinement mobilisé pour atteindre un EBITDA de 3 milliards d'euros en 2017 (4), grâce à une croissance organique soutenue et des acquisitions ciblées sur ses quatre priorités stratégiques.

(1) En hausse marquée de + 42%

(2) Résolution proposée à l'Assemblée Générale du 12 mai 2015

(3) Avec une hypothèse de stabilité de la production industrielle en Europe en 2015

(4) Basé sur une reprise macroéconomique progressive en Europe au cours de la période, à changes constants par rapport à mi-février 2015 et à normes comptables et fiscales inchangées par rapport au 1er janvier 2015

Archétypes - Credits photos - © Sarah Henniger



WWW.SUEZ-ENVIRONNEMENT.FR

Retrouvez le communiqué et l'intégralité des résultats sur notre site internet (rubrique Finance).

Nouveau une application digitale pour suivre l'actualité financière de SUEZ ENVIRONNEMENT sur votre tablette ou votre smartphone

N°Vert 0 800 207 207

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

actionnaires@suez-env.com

DES RESSOURCES POUR TOUS, DES RESSOURCES POUR LONGTEMPS.



La neutralité du Net, consacrée aux Etats-Unis

Les opérateurs de télécoms ne pourront pas faire payer les sites

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les opérateurs de télécommunication étaient fermement opposés à cette initiative. Dans un communiqué rédigé dans une police d'écriture imitant la machine à écrire, le géant américain des télécommunications Verizon a regretté que « la FCC [ait] approuvé de nouvelles règles (...) qui imposent à Internet des règles datant de l'époque de la locomotive à vapeur et du télégraphe [la loi sur laquelle s'appuie la FCC pour formuler ses règles date en effet des années 1930] ».

Qu'est-ce que la neutralité du Net ? La neutralité du Net veut

que toutes les données soient traitées de manière identique sur le réseau, quels que soient leur destination et leur point de départ. Selon ce principe, les fournisseurs d'accès à Internet – comme Orange ou SFR en France, Verizon ou AT&T aux Etats-Unis – ne doivent pas faire de différence selon que les données qu'ils transportent proviennent d'un site établi, comme Google, ou de celui d'une petite association sportive.

Sans l'application de la neutralité du Net, les fournisseurs d'accès à Internet, qui font déjà payer leur connexion à leurs clients, pourraient aussi faire payer les fournisseurs de contenus (sites Web, sites de vidéos...) pour utiliser leurs « tuyaux » et réserver aux meilleurs payeurs une « voie rapide », notamment ceux qui utilisent beaucoup de capacité, comme les sites de vidéos (YouTube, Netflix...).

Les défenseurs de la neutralité du Net craignent que cela n'aboutisse à un Internet à deux vitesses et n'étouffe l'innovation. Sans la neutralité, expliquent-ils, impossible pour de petites start-up de concurrencer les acteurs établis.

Pour les consommateurs, cela pourrait se traduire par des sites plus rapides que d'autres, des blocages de certains sites Internet ou encore une facturation différente en fonction des services et des sites Web qu'ils utilisent.

« Un problème qui n'existe pas » Les grandes entreprises de télécommunication, elles, redoutent qu'une régulation plus ferme de leur secteur n'assèche les investissements dans le réseau.

Aux Etats-Unis, cette crainte se double de la méfiance d'une partie des élus républicains envers toute forme d'ingérence gouvernementale. « La neutralité du Net est un "Obamacare" de l'Internet. Internet ne doit pas fonctionner à la vitesse du gouvernement », avait lancé en novembre le sénateur républicain Ted Cruz, après que Barack Obama avait demandé à la FCC d'adopter des règles favorables à la neutralité.

C'est dans ce débat extrêmement technique, mais aussi très politique que la FCC a dû trancher. Celui-ci a pris une ampleur nouvelle lorsque le plan préparé par la commission a fuité dans la presse, en avril 2014. Il a été accueilli très fraîchement par les défenseurs de la neutralité : le plan autorise des « voies rapides » réservées à certains services s'acquittant d'un péage auprès des fournisseurs d'accès. Intolérable, du point de vue de la neutralité.



Tom Wheeler, président de la Federal Communications Commission, le régulateur des communications américain. MANDELINGAN/AFP

Quatre millions de courriels Dès lors, le lobbying autour de cette question s'est intensifié. L'industrie des télécommunications qui dispose d'une puissance de feu considérable à Washington a affronté le puissant lobby des géants du Net, qui ne veulent pas payer davantage qu'ils ne le font déjà pour les « tuyaux » d'Internet, et qui militent donc en faveur de la neutralité.

Ces lobbyistes traditionnels de la Silicon Valley ont trouvé de nouveaux alliés. Netflix, Reddit, Dropbox, Vimeo, Etsy... Des centaines de sites américains, cumulant plusieurs centaines de millions de visiteurs, ont pris part à plusieurs mouvements de protestation.

Plus significatif encore a été l'engouement des internautes pour la question. Quatre millions de messages, dont la plupart en faveur de la neutralité, ont été envoyés à la FCC, qui avait sollicité l'avis des internautes, un record absolu.

Cet afflux de commentaires n'est pas étranger à l'appel de John Oliver, animateur vedette de l'émission satirique « Last Week Tonight ». En avril, il avait dressé un réquisitoire hilarant en faveur de la neutralité du Net, dans lequel il demandait aux internautes de défendre cette position sur le site de la FCC. Résultat, la vidéo a été vue plus de huit millions de fois et l'afflux de commentaires a interrompu le fonctionnement du site.

« C'est la preuve qu'Internet a changé ce qui est possible ou non dans une démocratie. Nous avons

« La neutralité du Net est un "Obamacare" de l'Internet »

TED CRUZ
sénateur républicain

utilisé de nouveaux outils en ligne qui ont permis aux internautes de faire entendre leurs voix jusqu'à Washington », explique Evan Greer, directeur des campagnes de Fight for the Future, l'une des associations les plus actives en faveur de la neutralité. « Les lobbys des télécoms étaient beaucoup plus nombreux, mais nous avions quelque chose qu'ils n'avaient pas : le soutien populaire », renchérit Mark Stanley, le directeur des opérations de Demand Progress, une autre organisation

non gouvernementale engagée dans la lutte pour la neutralité.

La décision de la FCC concerne exclusivement le marché américain, mais les discussions sont tout aussi intenses en Europe. Le Parlement européen a adopté, au printemps 2014, un texte qui comportait de solides garanties en faveur de la neutralité du Net. Depuis, les Etats membres ne parviennent pas à se mettre d'accord.

En France, la neutralité est également au menu de la loi sur le

numérique, qui doit être discutée cette année.

Même aux Etats-Unis, le débat n'est pas terminé. Le Congrès, désormais à majorité républicaine, pourrait en effet voter une loi pour annuler la décision de la FCC, même si le leader républicain sur la question a exclu une loi soutenue par son seul camp. Par ailleurs, plusieurs géants des télécoms ont déjà annoncé vouloir attaquer la décision de la FCC en justice. ■

MARTIN UNTERSINGER

LEXIQUE

FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

Il s'agit des propriétaires des « tuyaux », c'est-à-dire du réseau physique qui permet de transporter les données sur Internet.

FOURNISSEURS DE CONTENUS

Sites de vidéos, comme YouTube, sites d'information, réseaux sociaux, moteurs de recherche : ils fournissent le contenu d'Internet, qui circule dans les infrastructures des fournisseurs d'accès.

« PEERING » OU INTERCONNEXION

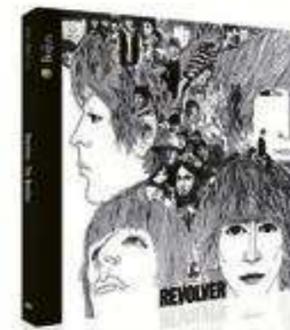
Les fournisseurs d'accès à Internet sont connectés entre eux et avec les fournisseurs de contenus. Cette interconnexion, dont dépend la bonne circulation des données, donne souvent lieu à des accords secrets, souvent de nature financière. La Federal Communications Commission (FCC) peut désormais se pencher sur ces points d'échanges qui deviennent parfois des goulets d'étranglement.

« FASTE LANE », OU VOIE RAPIDE

C'est le cauchemar des défenseurs de la neutralité du Net : l'établissement d'une voie rapide consisterait à privilégier certaines données (selon leur nature – vidéo en ligne par exemple – ou leur origine, une entreprise particulière) par rapport à d'autres. Il s'agit d'une des violations les plus flagrantes de la neutralité du Net.

THE BEATLES

DÉCOUVREZ TOUS LES ALBUMS ORIGINAUX DES BEATLES RÉUNIS DANS UNE COLLECTION INÉDITE



Revolver

CD N°6 9,99€ SEULEMENT ALBUM REMASTERISÉ



EN KIOSQUE CETTE SEMAINE

EN PARTENARIAT AVEC **RTL** **Le Monde** **Télérama**

ÉDITION

Barnes & Noble renonce à céder ses liseuses Nook

Le libraire américain Barnes & Noble a finalement renoncé à se séparer de sa division déficitaire de tablettes et contenus numériques Nook. A la place, il a annoncé, jeudi 26 février, la scission de ses librairies universitaires. Ces dernières vont être intégrées d'ici à fin août à une nouvelle société indépendante cotée en Bourse, dont Barnes & Noble distribuera gratuitement les actions à ses actionnaires existants. – (AFP)

INFORMATIQUE

Sopra Steria publie un chiffre d'affaires en hausse

Sopra Steria Group, né de la fusion des deux concurrents, Sopra et Steria, au 31 décembre 2014, a publié, vendredi 27 février, son premier chiffre d'affaires combiné. Celui-ci s'est élevé à 3,37 milliards d'euros en 2014. En 2013, les deux entreprises de services informatiques avaient totalisé un chiffre d'affaires de 3,10 milliards d'euros (1,35 milliard pour Sopra,

1,75 milliard pour Steria). – (AFP)

E-COMMERCE

Amazon recrute un ancien porte-parole de la Maison Blanche

Le groupe de distribution en ligne a recruté un ancien porte-parole de la Maison Blanche, Jay Carney, pour superviser ses relations publiques. Agé de 49 ans, M. Carney arrive comme vice-président et prendra la tête du nouveau département chargé des relations avec les médias et les politiques.

Airbus Group enregistre des résultats record

Porté par ses commandes d'avions, le groupe aéronautique affiche un résultat net en hausse de 59 %

Une année record ! Le meilleur résultat de l'histoire d'Airbus. » Marwan Lahoud, directeur de la stratégie et du marketing d'Airbus Group, maison-mère de l'avionneur européen, peut se montrer satisfait. A l'occasion de la présentation de ses résultats annuels, vendredi 27 février à Munich (Allemagne), Airbus Group a dévoilé un chiffre d'affaires 2014 de 60,7 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2013. Signe de la bonne santé du groupe, le résultat opérationnel a enregistré une hausse de 54 % pour s'établir à 4,04 milliards d'euros. In fine, le bénéfice net s'est envolé en 2014, gagnant 59 % en un an, pour s'établir à 2,34 milliards d'euros. Des performances qui vont principalement bénéficier aux actionnaires. Tom Enders, président exécutif d'Airbus Group, a annoncé une augmentation du dividende de 60 %.

En 2014, le groupe a profité de l'insolente santé d'Airbus, qui représente à lui seul les deux tiers du chiffre d'affaires. « Nous avons nettement amélioré la rentabilité » grâce, entre autres, à « un carnet de commandes record » s'est félicité M. Enders. En 2014, les compagnies aériennes ont passé commande de 1 456 appareils. Au total, à la fin de 2014, le carnet de commandes d'Airbus représentait 857,5 milliards d'euros, soit près de 6 400 avions à produire. Airbus a devant lui « une dizaine d'années de travail. C'est une solide base de croissance », reconnaît Marwan Lahoud.

Tom Enders, le président exécutif d'Airbus Group, a annoncé une hausse du dividende de 60 %



Un Airbus A350 sur sa ligne d'assemblage, à Toulouse. FRED SCHEIBER/AP

Il n'empêche, la rentabilité d'Airbus est toujours très loin de celle de son rival, l'américain Boeing. En 2014, Airbus Group a dégagé une rentabilité opérationnelle de 6,7 % là où celle de l'américain s'est établie à 10,7 % pour son aviation commerciale et à 10,1 % pour ses activités de défense. Malgré ce différentiel, M. Lahoud considère que la performance des deux groupes se situe « dans les mêmes eaux ».

Pour satisfaire la demande chaque année plus importante des compagnies aériennes, Airbus Group a, une fois de plus, annoncé une augmentation des cadences de production. Principalement celles de son moyen-courrier

A320, un « best-seller déjà commandé à plus de 5 000 exemplaires ». Dès le premier trimestre 2017, ce sont 50 A320 qui sortiront des chaînes chaque mois, contre 42 exemplaires aujourd'hui. Tom Enders a aussi indiqué que le rythme de production du tout nouveau gros-porteur long-courrier A350 serait augmenté pour faire face à l'afflux de commandes. Alors que seulement 15 exemplaires seront produits en 2015, Airbus a pour objectif d'en sortir 10 par mois dès 2018.

Outre ces montées en cadence, Airbus a aussi signalé, une réorganisation de la production de son long-courrier A330 qui va, à

moyen-terme, céder la place à son successeur l'A330 Neo, aux moteurs moins gourmands en kérosène. « Il faut abaisser doucement la cadence », a expliqué M. Enders.

En pratique, Airbus ne produira plus que 9 A330 chaque mois, contre 10 actuellement. Une période de transition qui se poursuivra jusqu'à la fin 2017, quand sera livré le premier exemplaire de l'A330 Neo.

« Pas de surcapacité »

Par ailleurs, Airbus précise que le programme A380 sera à l'équilibre cette année, et que le premier exemplaire de son moyen-courrier A320 Neo serait livré en octobre 2015.

Si les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, en revanche, les avions semblent y parvenir. Ils démentent le constat d'Alexandre de Juniac, PDG d'Air France-KLM, qui a pointé du doigt « une surcapacité » d'avions, responsable, selon lui, de la baisse de la recette unitaire long-courrier d'Air France-KLM en 2014. « Je ne partage pas le sentiment de mon ami Alexandre de Juniac, s'est défendu M. Lahoud. Nous ne constatons pas de surcapacité. Nous sommes très prudents dans la montée en cadence. D'ailleurs, nous espérons livrer un peu plus d'avions en 2015 qu'en 2014 », a ajouté le patron de la stratégie et du marketing.

LES CHIFFRES

60,7

C'est, en milliards d'euros, le chiffre d'affaires d'Airbus Group en 2014, soit une progression de 5 % par rapport à l'année précédente.

551

C'est, en millions d'euros, le montant de la provision passée de 54 % pour faire face aux retards de livraison de l'avion de transport militaire A400M.

50

C'est le nombre d'appareils monocouloirs A320 qui seront produits chaque mois par le groupe aéronautique au début de l'année 2017, contre 42 exemplaires par mois en 2015.

Si l'aviation commerciale vole de records en records, Airbus Group rencontre toujours des difficultés avec ses activités de défense. Pour faire face aux nouveaux retards de production de l'avion de transport militaire A400, le groupe a annoncé qu'il passait une provision de 551 millions d'euros. Toutefois, M. Enders a précisé qu'il n'y aurait pas de « transfert de compétences d'Espagne [où est produit l'A400M] vers l'Allemagne ». En revanche, il a signalé que la direction d'Airbus Défense et Espace discutait avec tous les pays clients de l'A400M pour reprogrammer avec eux un nouveau « calendrier de livraisons ». Enfin, M. Enders a annoncé qu'Airbus Group allait « revoir son portefeuille d'activités de défense ». Notamment avec la cession de sites de production en Allemagne. « Le processus est en cours », a reconnu M. Enders. ■

GUY DUTHEIL

La Fnac engrange les fruits de sa mutation

En 2014, le chiffre d'affaires du distributeur de produits culturels s'est stabilisé à 3,9 milliards d'euros, contre une baisse de 3,1 % en 2013. Son bénéfice net a presque triplé, à 41 millions

Ce n'est pas une divine surprise, ce sont plutôt de vraies raisons d'espérer. La Fnac, qui s'est fortement transformée depuis cinq ans, voit enfin les effets positifs de cette mutation et juge que son modèle économique est à terme viable. En 2014, le premier distributeur français de produits culturels et technologiques a enrayé la dégradation de ses ventes.

Son chiffre d'affaires s'est stabilisé à 3,9 milliards d'euros, contre une baisse de 3,1 % en 2013. Sur le second semestre de 2014, son activité a même cru de 0,9 %. Sur l'exercice 2014, la Fnac a multiplié son bénéfice net par trois, qui est passé de 15 à 41 millions d'euros, après des pertes de 142 millions en 2012, selon les chiffres rendus publics, jeudi 27 février.

Arrivé à la tête du groupe en 2011, Alexandre Bompard estime qu'« aujourd'hui, tous les indicateurs sont au vert ». Après une année 2013, marquée par la sortie du groupe Kering (ex-PPR) et l'entrée en Bourse de l'enseigne culturelle, qui a amorcé le redressement de l'entreprise, « 2014 vient consolider notre modèle », estime-t-il, avant une phase de développement prévue pour 2015.

La France représente toujours 70 % des ventes du distributeur.

Sur les marchés étrangers où il est présent, le groupe est plutôt à la peine, à l'exception de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) où les ventes ont progressé de 0,7 %, à 659 millions d'euros, tirées en partie par des ouvertures de magasins. Le Brésil a en revanche chuté (-11,3 %) dans un contexte de consommation ralentie, de même la Suisse et la Belgique se sont repliées de 2,6 % sur l'année.

Le livre en tête des ventes

La Fnac ne donne plus d'information concernant la répartition de ses ventes par familles de produits. Mais le livre reste, à ce jour, le premier produit culturel vendu par l'enseigne. En 2013, le chiffre d'affaires qu'elle réalisait en France dans ce secteur s'élevait à 452 millions d'euros. Depuis, la Fnac est passée de 108 à 112 points de vente dans l'Hexagone dont 27 franchisés avec aussi deux espaces « Culture et loisirs » du groupe Intermarché. Cette alliance stratégique avec Intermarché va se renforcer en 2015, avec l'ouverture d'un troisième espace de ce type, en mars.

De fait, la santé recouvrée de la Fnac repose en partie sur la bonne résistance du marché du livre, en France, mais c'est plus par la mise

Alexandre Bompard, le PDG, plaide pour l'ouverture de la Fnac tous les dimanches

en place de nouveaux produits et par l'« omnicanalité » (c'est-à-dire qui associe différents canaux de distribution) que la Fnac explique les raisons de son retour à la croissance. En 2014, les cinq nouvelles familles de produits (petit électroménager, art de la table, jeux et jouets, papeterie, téléphonie et objets connectés) ont représenté 11 % des ventes totales, contre 6 %, il y a cinq ans. Ainsi la Fnac a vendu près de 600 000 téléphones mobiles sans abonnement en 2014.

Au moment où des géants du Net, comme Amazon et Google, amorcent un virage avec l'acquisition de magasins physiques, la Fnac considère que cette évolution valide sa stratégie élaborée en 2011 de devenir le principal distributeur culturel multicanal en France, avec à la fois une forte pré-

sence dans l'e-commerce, mais aussi le maintien de magasins physiques et la volonté de mettre l'accent sur les magasins de proximité.

La Fnac souligne que ses ventes omnicales ont représenté, en 2014, plus de 35 % des ventes Internet du groupe en France, contre 29 % en 2013. Fnac.com occupe la deuxième place de site d'e-commerce, ex aequo avec Cdiscount, derrière Amazon. A noter qu'en 2014, la Fnac n'a fait aucun plan de restructuration, en France.

Pour l'avenir, Alexandre Bompard se montre plutôt optimiste et mise sur la poursuite de ces axes de croissance. Dans un entretien accordé, vendredi 27 février, au Figaro, le PDG de la Fnac se fait l'avocat d'« une dérogation pour le secteur de la culture qui permettrait à la Fnac d'ouvrir tous les dimanches ».

Un joli pavé dans la marre, alors que la loi Macron vient tout juste d'être adoptée au forceps, mais qui a sa logique économique : dès lors que 35 % des ventes culturelles se font en ligne, M. Bompard considère que cette décision serait salutaire pour renforcer les acteurs français de la distribution culturelle. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY

L'HISTOIRE DU JOUR

La grève du croque-monsieur à grande vitesse

Il commence à se faire faim dans les TGV... Alors qu'environ un quart des voyageurs passent traditionnellement par le wagon-bar pour se sustenter, ces jours-ci, obtenir un croque-monsieur ou un simple café relève de la loterie. C'est que 60 % des 1 500 commerciaux de Newrest Wagons-Lits, le prestataire de la SNCF pour la restauration des TGV, sont en grève depuis plus d'une semaine. Un conflit qui pourrait durer jusqu'à dimanche 1^{er} mars.

En cause, les salaires et les conditions de travail des gestionnaires de bars. Jeudi 26 février, lors des négociations annuelles obligatoires, la direction de Newrest Wagons-Lits et l'intersyndicale (CFDT, CGT, SUD et FO) n'ont pas trouvé de compromis. Selon Gildas Le Gouvello, de la CFDT, le prestataire « a bougé un tout petit peu sur les salaires de base, là où ça ne lui coûte rien » puisque « l'essentiel de l'augmentation de salaire est payé par la SNCF ».

POUR LA SNCF, SI CETTE GRÈVE EST MAUVAISE POUR L'IMAGE, ELLE EST MOINS DOULOUREUSE FINANCIÈREMENT

Au-delà des salaires, les responsables des bars de TGV se plaignent de la gestion des plannings et de la hausse des accidents de travail. L'approvisionnement souvent insuffisant en marchandises conduit également à une détérioration de la relation avec la clientèle, jugent les syndicats. Enfin, le personnel réclame son intégration dans les effectifs de la SNCF, assurant que le marché de la restauration à bord, confié en 2013 à Newrest, dessert les intérêts du groupe public ferroviaire. Alors qu'elle réduit progressivement le nombre de cheminots pour faire des économies, la SNCF n'entend pas franchement recruter en ce moment...

Pour la compagnie nationale, si cette grève est mauvaise pour l'image, elle est moins douloureuse financièrement : quand le service n'est pas offert, il n'est pas payé. C'est ça de ne pas dépendre. Car, si elle est « nécessaire », la restauration embarquée représente un gouffre financier avec un déficit d'au moins 40 millions d'euros par an... La relance de l'offre en 2013, qui devait permettre une baisse des pertes, a eu, pour l'instant, l'effet inverse. ■

PHILIPPE JACQUÉ